

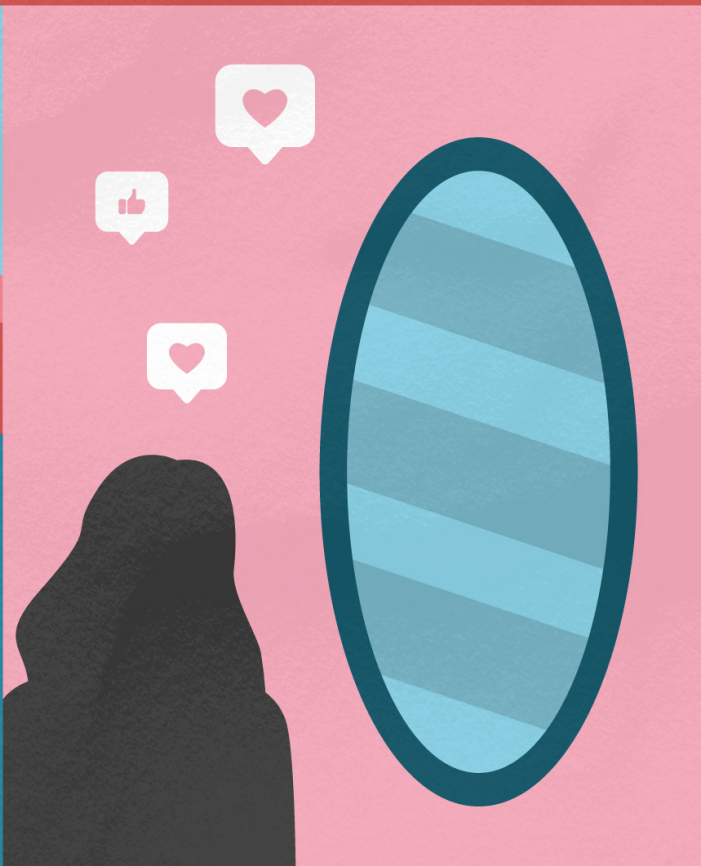
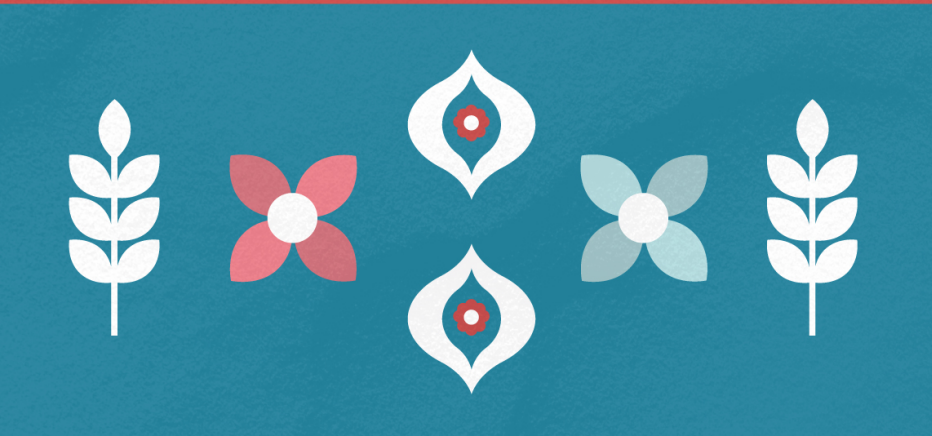


The interdisciplinary journal of
social and environmental issues



ERA NOVUM

La revue interdisciplinaire d'enjeux
sociaux et environnementaux



L'ÉQUIPE | *The Team*

ÉDITRICE EN CHEF | *Editor-in-Chief*

Khady Niang Ly

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS | *Director of Operations*

Savannah Dubé

COMITÉ ÉDITORIAL | *Editorial Board*

Sandrine Blais-Deschênes

Roxane Guay

Mireille Lajoie

Jana Plourde

DIRECTRICE DE L'ÉDITION MISE EN PAGE | *Layout Director*

Sandrine Blais-Deschênes

ÉDITRICE DE MISE EN PAGE | *Layout Editor*

Jana Plourde

ÉDITEUR-TRICE-S DE RÉVISION | *Peer Review Board*

Gabrielle Degrasse

Louise Dupont

Lionel Dylan Sidlawende Tapsoba

Geneviève Fournier

Laleh Mohaghegh

Maxence Pelletier-Lebrun

COUVERTURE | *Cover Artwork*

Éliane Lemieux-Dorion

DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS | *Communications Director*

Sabrina Lavallée

ATTACHÉE AUX COMMUNICATIONS - MÉDIAS SOCIAUX | *Communications Officer - Social Medias*

Julie Bouchard-Doyon

ATTACHÉE AUX COMMUNICATIONS - RAYONNEMENT ET RELATIONS PUBLIQUES | *Communications Officer - Outreach and Public Relations*

Mireille Lajoie

Le journal académique *Era Novum* est une publication de l'EUMC-Laval.

ISSN 2563-9854

©2022

Politique de publication et de révision

Publication and Review Policy

Era Novum est une revue affiliée au comité local de l'EUMC (Entraide universitaire mondiale du Canada) à l'Université Laval, Québec, Canada. Elle est dirigée par des étudiant-e-s de l'Université Laval et les articles qui y sont publiés sont révisés par les pair-e-s. Il s'agit d'une revue interdisciplinaire bilingue (français et anglais) qui accueille les publications d'étudiant-e-s de premier, deuxième et troisième cycles de partout au Canada. La revue se concentre sur les trois principaux thèmes au cœur du comité local de l'EUMC : la migration, le genre et les problématiques environnementales. La revue est publiée en ligne une fois par an.

Les manuscrits peuvent être soumis en format Microsoft Word à l'adresse électronique suivante : era.novum.journal@gmail.com. Chaque manuscrit soumis fait d'abord l'objet d'une évaluation approfondie par le comité éditorial. Les manuscrits acceptés sont ensuite soumis à un processus anonyme d'évaluation par les pair-e-s. Étant donné qu'*Era Novum* valorise l'inclusion et la diversité, les étudiant-e-s ayant peu d'expérience en édition sont bienvenu-e-s à prendre part au processus d'évaluation par les pairs, mais ils-elles sont encadré-e-s par des professionnel-le-s, des professeur-e-s et/ou des étudiant-e-s gradué-e-s de la discipline concernée par le manuscrit qui leur est assigné.

Era Novum se conforme au style de citation APA 7e édition et au *Manuel d'écriture inclusif*. L'utilisation des tirets est privilégiée par rapport aux points médians dans l'écriture inclusive afin d'être plus inclusive pour les personnes qui utilisent des systèmes de synthèse vocale. La revue accepte deux types de publications : les articles et les réflexions. Les articles doivent compter approximativement entre 3000 et 8000 mots, tandis que les réflexions doivent contenir entre 2000 et 4000 mots. Dans des cas exceptionnels, la revue accepte également des critiques de livres ainsi que des articles de qualité qui ne correspondent pas directement aux thèmes de la revue en vue de les publier dans une section "hors thème".

Era Novum is a peer-reviewed and student-run journal affiliated to the local WUSC committee (World University Service Canada) in Université Laval, Québec City, Canada. It is a bilingual (French/English) interdisciplinary journal that welcomes publications from undergraduate and graduate students from all over Canada. The journal focuses on the three main themes at the heart of the local WUSC committee: migration, gender, and environmental issues. The journal is published online once a year. A limited number of printed copies is also available.

Manuscripts can be submitted in a Microsoft Word format at the following e-mail address : era.novum.journal@gmail.com. Every manuscript submitted is first thoroughly evaluated by the editorial committee. Accepted manuscripts then undergo an anonymous process of peer-reviewing. Because Era Novum values inclusion and diversity, students with little experience in editing are welcomed to take part in the peer-reviewing process but are mentored by professionals, professors and/or graduate students from the given discipline of the manuscript.

Era Novum follows the APA 7th edition citation style and the Manuel d'écriture inclusive. The use of dashes is prioritized over midpoints in inclusive writing as to be more inclusive towards people who use text-to-speech synthesis systems. The journal accepts two types of publications: articles and reflections. Articles should be approximately 3000 to 8000 words in length while reflections should contain approximately 2000 and 4000 words. Strong articles that do not fit the themes of the journal and critical book reviews may also be considered for publication.



TABLE DES MATIÈRES | *Table of Contents*

Note de l'éditrice | *Editor's note*

5

ENJEUX DE GENRE | *Gender Issues*

Peut-on se distancier du regard masculin?

Voyons ce qu'en disent les femmes « mûres » sur Instagram

Chantal Crevier

9

Le militantisme féministe à Québec : Organisation alternative au croisement avec les masculinités

Clara Gargon

22

Analyse transaffirmative des conclusions du jugement 500-17-082257-141 concernant des dispositions du Code civil du Québec relatives à la désignation du sexe au registre de l'état civil

Maxime Plante, Nathalie Hébert et Paméla Paradis-Côté

41

Adéquation entre les besoins des femmes en situation d'itinérance et les services disponibles au Québec : impact sur leur marginalisation

Mathilde Moffet-Bourassa et Isabelle F.-Dufour

65

La transition énergétique et la réduction des inégalités de genre dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne

Donatien Dervillée

88

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX | *Environmental Issues*

La grande muraille verte : difficultés d'alignement avec les intérêts locaux

Jacob Deschênes

103

ENJEUX MIGRATOIRES | *Migration Issues*

« Inverser la propagande » : Amour versus Suspicion : Repenser l'accueil au cœur de la relation entre les migrant-e-s et les bénévoles d'une association solidaire dans le sud-est de la France.

Natacha Fournier

117

NOTE DE L'ÉDITRICE

Le deuxième volume d'*Era Novum* est le fruit de réflexions individuelles autour d'enjeux sociaux au cœur des missions du comité local de l'EUMC de l'Université Laval. Ces réflexions s'inscrivent dans l'ambition et la volonté renouvelées de sensibiliser la communauté aux problématiques relatives au développement international.

Si la solidarité nous impose en tant qu'humain-e-s d'œuvrer à la lutte contre les inégalités, la réalité actuelle démontre qu'il est aujourd'hui impérieux d'y participer. C'est à cet effet que l'EUMC-Laval a mis l'accent, encore cette année, sur les trois axes que sont la migration, les inégalités de genre et l'environnement. Le choix de ces trois axes est non seulement guidé par l'urgence de ces questions mais aussi par la nécessaire prise en considération de celles-ci.

L'éducation sur ces enjeux est aujourd'hui un leitmotiv auquel nul citoyen-ne du monde ne peut échapper. En apportant notre pierre à l'édifice de la transmission du savoir, nous aspirons à conscientiser les générations actuelles et futures sur les enjeux qui nous concernent tous.

Khady Niang Ly
Éditrice en chef

Editor's note

The second volume of Era Novum is the result of individual reflections on social issues at the heart of the missions of the local WUSC committee at Université Laval. These reflections are part of a renewed ambition and desire to raise community awareness on issues of international development.

If solidarity imposes on all of us as human beings to work towards the fight against inequalities, the current reality highlights the necessity to participate in this fight. To this end, this year, the EUMC-Laval has once again focused on the three themes of migration, gender inequality and the environment. The decision to focus on these three themes is not only guided by the pressing nature of these issues but also by the necessity to take them into consideration.

Education on these issues is today a leitmotiv from which no citizen of the world can escape. By contributing to the transmission of knowledge, we hope to make current and future generations aware of the issues that concern us all.

Khady Niang Ly
Editor-in-chief





GENRE

Peut-on se distancier du regard masculin? Voyons ce qu'en disent les femmes « mûres » sur Instagram

Chantal Crevier

Étudiante au certificat en études sur les féminismes, les genres et les sociétés de
l'Université Laval

RÉSUMÉ

N'avez-vous pas l'impression que les femmes qui dépassent la quarantaine sont condamnées à se fondre dans le décor ou à disparaître de l'espace public? Enfin, c'est le message que semblent nous lancer les revues de mode. Pourtant, il suffit de naviguer sur *Instagram* pour se rendre compte que des *fashionistas* ayant quitté le monde de l'adolescence depuis longtemps s'affichent sans complexe dans des maillots de bain ou dans des vêtements dernier cri, tantôt colorés tantôt extravagants.

Comment ces femmes – que l'on qualifie de femmes mûres, de femmes d'un certain âge ou d'un âge certain – se mettent-elles en scène? Parviennent-elles à sortir de l'emprise du regard masculin (*male gaze*) ou perpétuent-elles les codes traditionnels de la publicité et de la mode?

Voilà une question qui se prête bien au réseau *Instagram* puisqu'en étant les émettrices de l'information, ces influenceuses nous permettent d'évaluer leur soumission ou leur résistance au discours dominant. Cette étude exploratoire, portant sur le compte *Instagram* de quatre influenceuses âgées de 42 à 64 ans, propose quelques réponses et réflexions.

Mots-clés : Male gaze, âgisme, corps féminin, Instagram.

ABSTRACT

Don't you have the impression that women over forty are condemned to fade into the background or disappear from the public space? At last, that's the message fashion magazines seem to be sending us. Yet, one only has to browse through Instagram to realize that fashionistas who left the world of adolescence long ago are proudly displaying themselves in swimsuits or in the latest trendy clothes, sometimes colorful and sometimes extravagant.

How do these women – who are called mature women or women of a certain age – put themselves forward? Do they manage to get out of the grip of the male gaze or do they perpetuate the traditional codes of advertisement and fashion?

This question is one that seems to lend itself well to the Instagram platform since, by being the transmitters of information, these female influencers allow us to evaluate their submission or resistance to the dominant discourse. This exploratory study, focusing on the Instagram accounts of four female influencers aged between 42 and 64, offers some answers and reflections.

Keywords: Male gaze, ageism, female body, Instagram.

Peut-on se distancier du regard masculin?

Voyons ce qu'en disent les femmes « mûres » sur Instagram

Ce n'est pas parce que les femmes atteignent la quarantaine ou la cinquantaine qu'elles perdent pour autant le goût du style et de la mode. Il suffit de naviguer sur *Instagram* pour se rendre compte que des *fashionistas* ayant dépassé le cap de l'adolescence depuis belle lurette s'affichent maintenant sans complexe dans des maillots de bain ou dans des vêtements dernier cri, tantôt colorés, tantôt extravagants. Habiller les femmes ou les dénuder pour les soumettre au regard masculin, voilà une histoire vieille comme le monde, direz-vous ! Peut-être, mais dans ce cas-ci, le phénomène mérite qu'on s'y attarde, car ces femmes plus âgées sont normalement peu représentées dans les revues de mode (Lewis *et al.*, 2011, p. 105).

Quelle est l'ampleur de ce phénomène? Difficile de répondre à cette question, car aucune étude ne semble s'être encore intéressée aux influenceuses d'âge mûr sur Instagram. Ce désintérêt pour les femmes mûres semble d'ailleurs assez prégnant du côté de la recherche portant sur la mode et la culture, comme l'a observé Julia Twigg (2015, p. 10) : « Beyond forty in this literature [fashion and cultural studies], there is silence. But this is exclude a significant proportion of the buying and clothes-wearing population ».

Ce silence fait-il écho à l'invisibilisation des femmes vieillissantes dans l'espace public? C'est possible, car comme l'ont démontré plusieurs recherches, le vieillissement représente un tribut très lourd pour les femmes : en plus de perdre leur attrait physique et sexuel, les femmes âgées sont vouées à une invisibilité sociale ainsi qu'à une perte de pouvoir (Borland et Akhram, 2007, p. 315).

Certaines des influenceuses plus âgées que l'on trouve sur Instagram montrent que le corps féminin peut, à tout âge, être festif, ludique et sexy, pour le plus grand plaisir de leurs abonnées qui ne se reconnaissent pas dans les revues de mode. C'est d'ailleurs la raison qui a incité plusieurs de ces influenceuses à se lancer sur Instagram : celles-ci ont indiqué qu'elles voyaient peu de femmes de leur âge sur les passerelles et dans les magazines, tandis qu'elles arrivaient difficilement à s'identifier à des icônes de la mode (Veresiu et Parmentier, 2021, p. 267).

Bien que l'on doive se réjouir de l'apparition de ces femmes d'âge mûr dans l'espace public, il apparaît intéressant de jeter un œil critique sur les photos et les *hashtags* afin de déterminer si elles parviennent à sortir de l'emprise du regard masculin (*male gaze*). Cette question se prête bien au réseau Instagram puisqu'en jouant un rôle actif dans la transmission de l'information, ces influenceuses sont les émettrices de leur contenu (Depover *et al.*, 2013, p. 175). Leurs choix éditoriaux et leurs mises en scène photographiques permettent donc d'évaluer leur agentivité ou, au contraire, leur soumission au discours dominant.

Méthode

Pour réaliser cette analyse, quatre comptes Instagram d'influenceuses âgées de plus de 40 ans ont été étudiés. Il s'agit des comptes de Greece Ghanem (714 000 abonnés-ées), d'Angela Miles (61 000 abonnés-ées), de Mel Kobayashi (45 000 abonnés-ées) et de Sonia Tremblay (23 000 abonnés-ées). Ces influenceuses ont été choisies, non seulement en raison de leur âge – elles ont entre 42 et 64 ans –, mais aussi de manière à représenter la diversité. Parmi elles, une femme noire (Angela Miles), une femme d'origine libanaise (Greece Ghanem), une femme blanche (Mel Kobayashi) ainsi qu'une autre qui, selon les normes sociales actuelles, est considérée comme ayant un surpoids et qui se qualifie elle-même de grosse (Sonia Tremblay).

L'analyse s'est attardée aux poses photographiques, aux produits commandités ainsi qu'aux *hashtags* choisis, lesquels permettent aux utilisateur-trice-s de développer un fil de conversation particulier ou d'autocatégorieser leur contenu (Rathnayake et Ntalla, 2020, p. 3). Au total, près de 400 photos ont été analysées, soit environ une centaine pour chacune des influenceuses (selon la fréquence de diffusion des publications par chacune d'elles, ces photos ont été publiées entre avril 2021 et janvier 2022). Les photos ont été catégorisées en fonction de critères reconnus comme étant associés au regard masculin (Alentola, 2017, p. 58 ; Goffman, 1979, p. 29 cité dans Gill, 2007) :

- Pose féminine traditionnelle : un pied pointant vers la caméra, le poids ramené vers l'arrière du corps, une courbe en S (au moins deux éléments sur trois) ;

- Photographie d'une partie du corps : aucune photo du visage ni du corps entier, mais seulement un plan d'une partie du corps ou d'une région en particulier ;
- Vêtements découvrant la peau : des photos dévoilant beaucoup de peau (sous-vêtements, maillots de bain, survêtement de sports) ou nudité ;
- Mise en scène de type « Avant-après » : par exemple, après une perte de poids, des résultats découlant d'un entraînement ;
- Position couchée, assise ou légèrement inclinée.

L'imagerie dans les magazines de mode et la publicité

Comme l'ont observé plusieurs chercheurs-euses, l'imagerie produite par les influenceuses de mode sur *Instagram* n'est pas différente de celles qui est réalisée pour les magazines de mode. Tout comme les revues de mode, les influenceuses cherchent surtout à vendre les vêtements ou les produits qu'elles promeuvent par leur compte (de Perthuis et Findlay, 2019, p. 221).

D'autres se sont intéressés-ées à la photographie dans la publicité ou dans les magazines de mode afin d'en décoder la sémiologie, une science des formes qui est utilisée en marketing pour comprendre les signes auxquels recourent les marques pour véhiculer un message vers les consommateurs (Terfous *et al.*, 2019, p. 127).

Plusieurs chercheur-euse-s ont souligné le fait que les femmes étaient souvent représentées de manière subordonnée aux hommes sur les photos, que ce soit en étant couchées, légèrement inclinées ou en souriant de manière « déférente », c'est-à-dire que leur sourire traduisait une attitude respectueuse et courtoise (Goffman, 1979, p. 29 cité dans Gill, 2007). D'autres ont observé que le corps des femmes était parfois fragmenté de manière que la personne qui le regarde n'y voit que les lèvres, les yeux, les seins, les cheveux (Dyer, 1982 ; Coward, 1982 cités dans Gill, 2007).

Jean Kilbourne a également démontré, par une série de vidéos conçues entre la fin des années 1970 et les années 2000, que les femmes étaient dépeintes différemment des hommes dans les publicités; elles y étaient souvent représentées de manière passive ou défensive, comme si elles réagissaient à une attaque, en plus d'occuper moins d'espace

que les hommes sur les images, d'avoir la bouche couverte ou suggérant son mutisme (Conley et Ramsey, 2011 : 469).

Depuis le tournant des années 1990, des chercheur-euse-s ont remarqué que les jeunes femmes apparaissant dans les publicités semblaient jouer un rôle plus actif (Goldman, 1992 cité dans Gill, 2007). Il semblerait que les publicitaires se sentaient autorisés à les représenter de nouveau comme des objets, car le corps devait exprimer la liberté et le plaisir sexuel. La liberté, car le corps peut être modelé selon la volonté et la discipline. Le plaisir sexuel, car la sexualité découle d'un libre choix et non d'une obligation liée à son genre (Goldman, 2005). De son côté, Gill (2007) soutient que ce virage tend plutôt à représenter la femme comme une personne qui joue délibérément avec son pouvoir sexuel. À ce titre, la chercheuse Yaguello rappelle que : « le corps n'est jamais neutre; il est un système symbolique engagé dans des rapports sociaux qui informe et raconte, en plus d'autoriser (...) le plaisir, la jouissance, le jeu, le défi et la révolte » (Yaguello, 1992 cité dans Pahud, 2017, p. 11).

Et si certaines féministes de la deuxième vague ont associé l'industrie de la mode à une forme de domination patriarcale, d'autres, se réclamant de la troisième vague, croient au contraire qu'elle peut être considérée comme une forme d'émancipation en permettant aux femmes d'assumer librement leur féminité (Titton, 2019, p. 751). Cela dit, une telle émancipation ne se fait pas sans heurt :

Toute forme de pouvoir n'est attribuée aux femmes qu'à une condition : qu'elles respectent les normes sociales (quoique ces dernières soient contestées) liées à l'apparence féminine, qu'elles ne contreviennent pas à la discipline de l'apparence (sexualisée) qui leur est demandée d'afficher dans les contextes de visibilité. (Lavigne et Piazzesi, 2019, p. 3)

Les influenceuses d'âge mûr, c'est-à-dire les femmes ayant l'âge de celles qui ont lutté durant les années 1970 pour avoir le contrôle de leur corps et pour se libérer du patriarcat, reproduisent-elles ces représentations?

Que nous racontent les quatre influenceuses?

Résidant à Montréal, l'influenceuse d'origine libanaise, **Grace Ghanem**, 56 ans, est une adepte de la mode et de l'exercice physique. Elle propose des séances d'activités physiques, dont une série adaptée aux vacances, dans les *stories* diffusées sur son compte Instagram ainsi que des « Questions et réponses » sur des thématiques telles que « Avez-vous peur de révéler votre âge? », « Quels produits de beauté utilisez-vous? ». La section Beauté de son compte promeut des crèmes et des sérums pour le visage ainsi que du maquillage. L'influenceuse porte fièrement ses cheveux blancs, pose en maillot de bain et montre ses abdominaux, en plus de s'afficher avec des vêtements colorés et griffés, que ce soit dans son appartement, à l'hôtel ou dans les rues de Montréal, New York ou Paris. Plusieurs marques luxueuses de vêtements, de chaussures et de produits de beauté ont établi des partenariats rémunérés avec l'influenceuse, dont Jimmy Choo, Moose Nuckles, Sunday Riley, Augustinus Bader, Dior Beauty et NuFace, pour ne nommer que celles-ci. Ghanem ne recourt aux *hashtags* que pour identifier les marques qu'elle promeut, dont #MoynatCameraBag, #Toile1920, #MANGOGirls ou #LoveinSpades.

Angelique Miles, une Afro-Américaine de 54 ans, promeut la mode et la forme physique. Ses publications portent sur les soins de la peau, notamment les crèmes anti-âges, ses collaborations avec Neutrogena et Clinique ainsi que sur ses séances d'entraînement. Elle pose d'ailleurs fréquemment en survêtements d'entraînement et en maillot de bain, lesquels mettent en valeur ses courbes voluptueuses, son décolleté plongeant ainsi que ses abdominaux saillants. Ses messages portent sur la santé, l'alimentation saine et l'activité physique, comme en fait foi les nombreux *hashtags* auxquels elle a recourt pour chapeauter ses photos : #fitpro, #healthylifestyle, #choose you. Elle établit des partenariats rémunérés avec Weight Watcher, les lunettes fumées Foster Brand et Callia by Carrie, une marque de survêtements de sport.

De son côté, la Québécoise **Sonia Tremblay**, 42 ans, se démarque des deux influenceuses, précédemment mentionnées, par son discours axé sur le *body positivity*. Bien qu'elle porte la taille 3X, l'influenceuse n'hésite pas à montrer ce qui est socialement perçu comme des défauts, soit ses poignées d'amour, son ventre ou ses larges jambes, ni à défier les diktats de la mode en portant des leggings et des chandails courts qui

dévoilent son ventre. Ainsi, elle invite ses abonné-e-s à porter les vêtements qui leur plaisent sans égard à leur taille.

Son contenu ne se limite toutefois pas à la mode, puisqu'elle s'intéresse aussi à l'art de vivre, qu'il s'agisse du *cocooning*, de la décoration ou des séjours à la campagne. Elle publie des photos de mets qu'elle aime, et ce, peu importe qu'ils soient considérés comme étant sains ou non. Des messages anti-régimes tels que « Il n'y a pas une personne mince à l'intérieur de moi », « Du jus miracle pour perdre 20 livres ... », sont régulièrement diffusés sur son compte. Sonia Tremblay représente plusieurs marques de vêtements, notamment H&M, Shein, From Rachel, Penningtons, ainsi qu'un service de livraison de repas à domicile (Cook It). Ses *hashtags* prônent le *body positivism*, en plus de promouvoir l'amour de la nourriture (#foodporn et #foodislife, par exemple). Des quatre influenceuses, elle est celle qui diffuse le plus de contenu sur la nourriture, que ce soit par des *hashtags* ou des photos.

De son côté, **Mel Kobayashi**, une artiste vancouveroise âgée de 64 ans, porte des vêtements très colorés et marie les motifs d'une main de maître ! Ses mises en scène sont extravagantes : elle crée des animations et de faux décors, tandis qu'elle prend parfois la pose sur une chaise de plage en vinyle multicolore. Un clin d'œil aux mamies souvent représentées sur des chaises kitsch ? Peut-être ! Contrairement aux trois autres influenceuses, elle ne pose jamais en maillot de bain ni en sous-vêtements. Des lunettes grand format et audacieuses, des chandails et des sacs à main pourvus de messages amusants font partie de ses accessoires fétiches, de même que des fards à paupières très colorés. Elle revendique aussi le droit d'être sa propre marque comme en fait foi une photo et une vidéo destinées aux marques qui souhaiteraient s'approprier son image. À ce titre, il est intéressant de noter qu'elle semble peu encline à représenter des marques, à l'exception de La Perla, dont elle vante le parfum et les vêtements d'intérieur. En plus de jouer avec la mode avec humour et créativité comme le démontrent ses *hashtags* (#Perfectionisoverrated, #Getouttamyway #makemelaugh), l'influenceuse se moque également des pages couvertures des revues sportives : elle est debout à côté d'un vélo stationnaire et pas du tout habillée pour faire du sport. Elle mentionne avec sa publication : « en préparation pour la couverture du *Fitness Magazine*. »

Discussions

En prônant la beauté, le pouvoir de séduction et la vente de biens de consommation, les influenceuses Grace Ghanem et Angelique Miles font l'apologie de l'entrepreneuriat du soi (Lavigne et Piazzesi, 2019, p. 3), en plus de se soumettre à une injonction du système patriarcal :

[...] les femmes sont obligées d'être belles, c'est-à-dire d'accomplir un certain travail sur leur corps et sur leur attitude pour correspondre aux attentes normatives du « regard » masculin diffusé non seulement auprès des personnes, mais également dans les institutions et dans la culture ambiante. (Lavigne et Piazzesi, 2019, p. 4)

Leur discours démontre que la quête de la beauté peut être atteinte non seulement par le contrôle, la discipline et la surveillance, mais aussi par la consommation (Gill, 2017, p. 616). Ainsi, les crèmes anti-âges et l'entraînement physique font partie intégrante de leur arsenal. De ce fait, elles reproduisent les normes corporelles associées à la beauté féminine. Il est probable que les partenariats rémunérés établis par l'influenceuse Greece Ghanem avec des marques luxueuses la contraignent à entretenir une ligne éditoriale du même ton. Par conséquent, ses mises en scène photographiques se rapprochent de celles qui se retrouvent dans les revues de mode imprimées, une tendance qui guette les influenceuses dont l'auditoire peut être monétisé parce qu'il cible le marché d'une marque (Connell 2013; Lewis 2015; Luvaas 2016; Findlay 2017 cités dans de Perthuis et Findlay, 2019). De plus, Greece Ghanem met régulièrement à l'avant-plan une seule partie de son corps, notamment ses jambes, afin d'attirer le regard sur les bas et les chaussures qu'elle promeut. Elle adopte aussi la pose féminine traditionnelle. Dans 46 % des cas, ses photos correspondent aux caractéristiques du regard masculin.

Angelique Miles est de loin, celle qui reproduit le plus l'imagerie associée à la sexualisation du corps féminin : plus de 70 % des photos diffusées sur son compte Instagram répondent aux caractéristiques du regard masculin, notamment parce qu'elle est souvent photographiée en maillot de bain ou en survêtement de sport. Par ailleurs, on se demande bien pourquoi elle reçoit des soins cryolipolyse (*cool sculpting*) pour sculpter son corps ni pourquoi elle s'astreint au programme Weight Watcher, car son corps semble répondre en tous points aux normes actuelles de la beauté.

En prônant le *body positivity*, Sonia Tremblay s'inscrit dans la lignée des activistes qui dénoncent les normes de la minceur en diffusant des photos de mets à haute teneur

en calories et en associant leur corps ainsi que leur appétit à la sensualité ainsi qu'à des *hashtags* évocateurs, tels que #Foodporn (Lupton, 2018, p. 161). Cette représentation de la femme de taille plus, qui semble s'éloigner, de prime abord, des discours habituels, s'appuie tout de même sur un mythe bien tenace : la dichotomie entre la femme mince – celle qui doit sacrifier les plaisirs de la table pour afficher un corps conforme aux normes sociales –, et la femme de taille plus qui mange tout ce dont elle a envie. Bien évidemment, la diversité corporelle est liée à des paramètres médicaux et génétiques beaucoup plus complexes que ce que laisse entendre ce discours. Cela étant mentionné, elle ne craint pas de dévoiler ce qui, selon les normes actuelles, est considéré comme des défauts. Ce choix éditorial caractérise Sonia Tremblay des trois autres influenceuses étudiées.

Quant à Mel Kobayashi, force est de constater que ses propos et ses photos se démarquent très nettement de ceux d'Angélique Miles, de Greece Ghanem et de Sonia Tremblay. D'une part, elle ne dévoile jamais son décolleté ni ses abdominaux. Par ailleurs, bien qu'elle soit rémunérée pour promouvoir la marque La Perla – qui vend de la lingerie, des maillots de bain ou des nuisettes – Mel Kobayashi n'est jamais photographiée en petite tenue. Elle préférera utiliser la lingerie comme un élément du décor en la déposant négligemment à côté de la bouteille de parfum de la même marque. L'entraînement physique? Très peu pour elle! Du moins, c'est ce que laissent supposer ses publications...

Instagram : un outil d'émancipation pour les femmes mûres?

Alors, Instagram est-il un outil d'émancipation pour les femmes mûres? Avant de répondre à la question, rappelons-nous que les femmes cessent, à compter de 35 ans, d'être ciblées par les revues de mode. De plus, la proportion de photos représentant des femmes plus âgées dans ces revues varie de 4,38 % à 9 % (Lewis *et al.*, 2011, p. 105) et quand on les montre, c'est souvent de façon peu séduisante (Lewis *et al.*, 2011, p. 108), comme si leur âge avancé les empêchait d'être belles. De plus, les vêtements qui leur sont proposés sur le marché sont peu colorés, en plus d'arborer des coupes amples et longues.

Il ne fait aucun doute : nos quatre influenceuses aiment la mode. Grace Ghanem prouve que les quinquagénaires peuvent vivre une vie *glamour* et porter des vêtements haute couture qui mettent en valeur leur corps. Angélique Miles démontre qu'un corps de quinquagénaire peut encore être ferme et musclé, en plus d'être présentable en maillot de bain. Force est de constater que ces deux femmes restent toutes deux prisonnières du regard masculin.

Heureusement, des avis contraires se font également entendre. Sonia Tremblay nous rappelle que la diversité corporelle existe et que toutes peuvent se libérer des diktats de la mode en portant les vêtements qui leur plaisent, et ce, en dépit de leurs « défauts ». La soixantaine bien assumée, Mel Kobayashi prouve que la femme dite d'un « certain âge » n'est pas réduite à porter des vêtements beiges qui se fondent dans le paysage. Elle peut mélanger les motifs et les couleurs ; elle peut se maquiller de façon flamboyante. Elle invente des histoires et se projette dans un monde ludique. Bref, faut-il atteindre la soixantaine pour se distancier du regard masculin?

Conclusion

Où Instagram mènera-t-il les prochaines générations de femmes mûres? Vers une réelle acceptation de soi ou vers une commercialisation encore plus grande de leur corps? Car, bien que les influenceuses soient les rédactrices en chef de leur contenu, elles risquent éventuellement de devoir se plier aux exigences des entreprises qui les commanditent.

Bien évidemment, il est impossible de tirer des conclusions en analysant simplement le compte de ces quatre influenceuses. Une étude plus approfondie, portant sur un échantillon plus large d'influenceuses d'âge mûr, devrait être réalisée afin d'établir des parallèles ou des disparités dans les représentations discursives et photographiques des influenceuses de 50, 60, 70, 80 et 90 ans... Parce que, oui, même les nonagénaires sont maintenant présentes sur Instagram : voyez les comptes de Colleen Heidemann et d'Iris Apfel! Comment se manifestent ces changements discursifs et photographiques lorsque les influenceuses comptent un nombre croissant d'abonné-e-s? Les influenceuses

plus âgées finissent-elles par rentrer dans les rangs et à reproduire le discours dominant axé sur la minceur et la quête de la beauté lorsqu'elles deviennent plus populaires? Voilà des questions intéressantes qui mériteraient d'être étudiées.

MÉDIAGRAPHIE

Ghanem, Greece. 2021. @greceghanem [Instagram].

Kobayashi, Mel. 2021. @bagandaberet [Instagram].

Miles, Angélique. 2022. @angelique@angeliquemiles.com [Instagram].

Tremblay, Sonia. 2021. @_sonia_tremblay [Instagram].

- Alarie, M. (2019). « Je ne suis pas une cougar! » : Quand l'âgisme et le sexisme compliquent l'expression du désir sexuel féminin. *Recherches féministes*, 32(1), 49.
<https://doi.org/10.7202/1062224ar>
- Alentola, A. E. (2017). « Changing the narratives of marginalised bodies—A study about body positivism ». *Undefined*, 64. <https://www.semanticscholar.org/paper/Changing-the-narratives-of-marginalised-bodies-a-Alentola/77d28eb3db5d41fb1ce681c001c328a172ebe93e>
- Borland, H., et Akram, S. (2007). Age is no barrier to wanting to look good : Women on body image, age and advertising. *Qualitative Market Research: An International Journal*, 10(3), 310-333.
<https://doi.org/10.1108/13522750710754335>
- Conley, T. D., et Ramsey, L. R. (2011). Killing Us Softly? Investigating Portrayals of Women and Men in Contemporary Magazine Advertisements. *Psychology of Women Quarterly*, 35(3), 469-478.
<https://doi.org/10.1177/0361684311413383>
- de Perthuis, K., & Findlay, R. (2019). How Fashion Travels: The Fashionable Ideal in the Age of Instagram. *Fashion Theory*, 23(2), 219-242. <https://doi.org/10.1080/1362704X.2019.1567062>
- Depover, C., Quintin, J.-J., et Strebelle, A. (2013). Le Web 2.0, rupture ou continuité dans les usages pédagogiques du Web?. *Éducation et francophonie*, 41(1), 173-191.
<https://doi.org/10.7202/1015064ar>
- Gill, R. (2007). *Supersexualize me ! Advertising and "the midriffs"*. Dans Feona Attwood (Ed.), *Mainstreaming Sex: The Sexualization of Culture* (pp. 93-110). <https://dx.doi.org/10.5040/9780755697083.ch-006>
- Gill, R. (2017). The affective, cultural and psychic life of postfeminism: A postfeminist sensibility 10 years on. *European Journal of Cultural Studies*, 20(6), 606-626.
<https://doi.org/10.1177/1367549417733003>
- Goldman, R. (2005). *Reading Ads Socially* (1^e éd.). Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9780203976944>
- Halliwel, E., et Dittmar, H. (2004). Does Size Matter? The Impact of Model's Body Size on Women's Body-Focused Anxiety and Advertising Effectiveness. *Journal of Social and Clinical Psychology - J SOC CLIN PSYCHOL*, 23, 104-122. <https://doi.org/10.1521/jscp.23.1.104.26989>
- Lavigne, J., et Piazzesi, C. (2019). Femmes et pouvoir érotique. *Recherches féministes*, 32(1), 1.
<https://doi.org/10.7202/1062221ar>
- Lewis, D. C., Medvedev, K., et Seponski, D. M. (2011). Awakening to the desires of older women: Deconstructing ageism within fashion magazines. *Journal of Aging Studies*, 25(2), 101-109.
<https://doi.org/10.1016/j.jaging.2010.08.016>
- Lupton, Deborah, K. (2018). Vitalities and visceralities: Alternative body/food politics in digital media. Dans M. Phillipov et K. Kirkwood (Éds.), *Alternative Food Politics: From the Margins to the Mainstream* (1^{re} éd., pp. 151-168). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203733080>
- Pahud, S. (2017). Le corps exhibé : Un texte singulier du féminisme quatrième génération. *Argumentation et analyse du discours*, 18. <https://doi.org/10.4000/aad.2338>
- Rathnayake, C., et Ntalla, I. (2020). "Visual Affluence" in Social Photography: Applicability of Image Segmentation as a Visually Oriented Approach to Study Instagram Hashtags. *Social Media + Society*, 6(2), 2056305120924758. <https://doi.org/10.1177/2056305120924758>

- Terfous, F., Falaix, L., et Corneloup, J. (2019). Marketing en ligne du surf et pouvoir érotique : Le cas Roxy. *Recherches féministes*, 32(1), 127. <https://doi.org/10.7202/1062228ar>
- Titton, M. (2019). Afterthought: Fashion, Feminism and Radical Protest. *Fashion Theory*, 23(6), 747-756. <https://doi.org/10.1080/1362704X.2019.1657273>
- Twigg, J. (2013). *Fashion and Age: Dress, the Body and Later Life*. Bloomsbury Publishing Plc. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/ulaval/detail.action?docID=1572205>
- Veresiu, E., et Parmentier, M.-A. (2021). Advanced Style Influencers: Confronting Gendered Ageism in Fashion and Beauty Markets. *Journal of the Association for Consumer Research*, 6(2), 263-273. <https://doi.org/10.1086/712609>

Le militantisme féministe à Québec : Organisation alternative au croisement avec les masculinités

Clara Gargon

Étudiante au doctorat en anthropologie de l'Université Laval

RÉSUMÉ

Le but de cet article est de proposer une piste de réflexion sur les possibilités de reconfigurer l'organisation des associations féministes au Québec dans le but de favoriser une diversité genrée. L'inclusion d'une plus grande diversité genrée offrirait de nouvelles avenues autour des objectifs politiques et identitaires du mouvement féministe, celui-ci pouvant s'apparenter à un mouvement dynamique qui s'adapte au contexte socioculturel. Afin de mener à bien cette reconfiguration, je suggère d'abord d'analyser le mode d'organisation des associations à travers une perspective genrée. Ce choix permet d'interroger la place de la catégorie femme, utilisée pendant longtemps par les associations féministes pour revendiquer leurs droits, et de considérer l'intégration des hommes dans les associations féministes à travers les études sur les masculinités. Ensuite, je soumetts l'idée d'intégrer le concept d'intersectionnalité qui permettra de considérer les diverses relations de pouvoirs existantes entre les membres de l'association. Ces clarifications démontreront ainsi de potentielles voies de reconfiguration en proposant une boîte à outil conceptuel adaptée dans le contexte spécifique du Québec.

Mots-clés : féminisme, militantisme, genre, masculinités, Québec

ABSTRACT

The purpose of this article is to offer a line of thought on the possibilities of reconfiguring the organization of feminist associations in Quebec to promote gender diversity. The inclusion of greater gender diversity would open new avenues around the political and identity goals of feminism, which could resemble a dynamic movement that adapts to the socio-cultural context. To carry out this reconfiguration, I suggest first analyzing the mode of organization of associations through a gender perspective. This choice makes it possible to question the place of the woman category, used for a long time by feminist associations to claim their rights, and to consider the integration of men into feminist associations through studies on masculinities. Then, I propose the idea of integrating the concept of intersectionality which will allow to consider the various power relations existing between the members of the association. These clarifications will thus demonstrate potential avenues of reconfiguration by proposing a conceptual toolbox adapted to the specific context of Quebec.

Keywords : feminism, activism, gender, masculinities, Quebec

Le militantisme féministe à Québec : Organisation alternative au croisement avec les masculinités

Le mouvement féministe... l'histoire de son ascension et de ses multiples transformations a fait couler beaucoup d'encre dans les champs des sciences humaines et sociales pour le voir s'imposer aujourd'hui comme l'un des mouvements sociaux dominants des sociétés occidentales (Descarries, 2005). Les objectifs du projet féministe, alimenté par la volonté de faire progresser la condition des femmes (Maillé, 2000), se sont développés pour s'adapter aux différents contextes socioculturels et historiques. Dans le cas du Québec, le contexte politique autour du multiculturalisme depuis les années 1980 a signifié le rejet de l'assimilation et la valorisation de la diversité culturelle (Lépinard, 2015). L'ambition de proposer un féminisme pluriel et diversifié s'impose alors comme objectif principal au Québec en ciblant les fondations mêmes de l'organisation des associations féministes. Mais de quelles formes de diversités devons-nous parler et pourquoi ?

L'inclusion d'une diversité peut signifier de nombreuses dimensions sociales telles que la race, l'ethnie, la religion, etc. Or, je propose de centrer mon analyse autour de la dimension du genre, ce qui sous-entend cibler mon attention sur la notion de diversité genrée, dans l'inclusion de l'organisation de l'association féministe. En parallèle, je propose d'utiliser le concept fondamental d'intersectionnalité qui représente au sein des cercles universitaires féministes européens « the brainchild of feminism and gender studies » (Bilge, 2014, p. 1). Par ailleurs, je souligne également l'importance d'utiliser l'intersectionnalité dans le contexte québécois actuel afin d'estimer les spécificités historiques des formations sociales pour éviter le piège du réductionnisme (Bilge, 2010). D'après ces considérations, cet article propose de répondre à la question : *Comment le concept d'intersectionnalité se déploie-t-il au croisement du mouvement féministe et des masculinités à travers une perspective genrée en anthropologie ?*

L'objectif de cet article est de proposer une brève revue de littérature sur les différents concepts gravitant autour de la question de recherche dans le contexte québécois, soit l'intersectionnalité, le mouvement féministe et les masculinités. Il sera d'abord question de la présentation du concept d'intersectionnalité avec une première

explication de ses origines dans le champ de recherche des études féministes ainsi qu'une proposition de définition. Ensuite, je présenterai les différents moyens possibles pour l'intégration de l'intersectionnalité dans l'organisation féministe à travers l'idée de répertoires intersectionnels. Par la suite, j'explorerai l'activisme féministe à Québec où il s'agira de présenter les modalités organisationnelles actuelles de l'organisation féministe à Québec pour comprendre comment l'évolution de l'association dépend d'une bonne collaboration intergénérationnelle. Finalement, je présenterai les liens entre les études féministes et les études sur les masculinités. Après l'élaboration de la définition de masculinité, l'objectif est de démontrer les bénéfices d'une collaboration entre ces deux champs de recherche. J'explicitai notamment l'approche adoptée sur la multiplicité des masculinités pour pouvoir justifier les modalités et les intérêts d'inclure également les hommes au sein de l'organisation féministe.

L'intersectionnalité et le mouvement féministe

Dans un premier temps, il convient d'expliquer l'origine du concept d'intersectionnalité afin d'en proposer une définition dans le cadre du mouvement féministe. Le concept d'intersectionnalité a attiré une attention considérable aux niveaux théorique et méthodologique au cœur des groupes féministes. Nous pouvons retracer les premières introductions de l'essence de ce concept aux écrits de l'Afro-Américaine Maria Stewart en 1832, désignant les effets combinés de la marginalisation raciale et sexiste (Bilge et Denis, 2010). Nous pouvons également citer le défi de Sojourner Truth, une ancienne esclave abolitionniste, lancé à une suffragette en 1851 en exposant « the discrepancies between feminist claims, hegemonic understandings of femininity and the conditions of African American women (Bilge et Denis, 2010, p. 3). Le concept d'intersectionnalité a ensuite été popularisé pour la première fois aux États-Unis par Kimberlé Crenshaw en 1989 pour démontrer la marginalisation des intérêts politiques des femmes de couleur « opprimées par un système raciste, capitaliste et sexiste » (Pagé et Pires, 2015, p. 9; Lépinard, 2015). De ce fait, les féministes afro-américaines, symbolisées par le *Black feminism*, ont donc permis de mettre en lumière un biais

d'interprétation théorique majeur concernant la suprématie blanche autour des analyses et études féministes (Bilge, 2014). Pourtant, la question de l'hétérogénéité du groupe « femmes » était déjà discutée dans les années 1970 et 1980 au sein des mouvements féministes (Bilge et Denis, 2010). L'utilisation de certains termes, tels que « double oppression », « double violence » ou « triple jeopardy », reflétait le besoin d'une élaboration théorique et méthodologique pour des groupes intersectionnels spécifiques (Lépinard, 2015).

Le concept d'intersectionnalité offre de nombreuses possibilités de recherche afin de saisir la complexité des relations dynamiques au sein des différents systèmes d'oppression. Par rapport à cela, la triade genre/classe/race est largement considérée comme des « socially relevant locations for study (whose meaning is influenced by their very interconnection) » (Bilge et Denis, 2010, p. 5). Pour aller plus loin, l'intersectionnalité propose l'étude des différents systèmes d'oppression issus de cette triade comme étant simultanés, co-constitués et toujours en interaction (Bilge, 2010). Pagé et Pires (2015) propose ainsi une définition de l'intersectionnalité ancrée dans trois prémisses :

les oppressions (de sexe, de race, de classe, etc.) sont vécues simultanément et il est difficile de les distinguer les unes des autres ; 2) les systèmes d'oppression s'alimentent et se construisent mutuellement tout en restant autonomes ; 3) ainsi, la lutte ne peut être conçue comme un combat contre un seul système d'oppression ; les systèmes doivent être combattus simultanément et ils ne peuvent être hiérarchisés dans la lutte (Pagé et Pires, 2015, p. 9).

L'approche théorique proposée par Pagé et Pires (2015) sur l'intersectionnalité à travers l'analyse de la co-construction et cohabitation des systèmes d'oppression semble nécessaire et pertinente pour mettre à profit la compréhension et l'application de ce concept dans l'organisation féministe. L'intersectionnalité fait donc référence à l'entrecroisement de formes distinctes d'oppression (Collins, 2000). De ce fait, utiliser le concept d'intersectionnalité dans une recherche équivaut à : « "inclure la perspective de groupes diversement marginalisés" et, découlant de cette prémisse, questionner l'"universel", c'est-à-dire l'expérience sociale de groupes dont les privilèges façonnent la norme en fonction de laquelle d'autres groupes sont définis » (Lépinard, 2015, p. 150).

Dans un second temps, la discussion autour de l'inclusion de la diversité au cœur de l'organisation des associations féministes ne peut être envisagée sans l'intégration de l'intersectionnalité. Cette notion sociologique représente une approche « jugée indispensable dans la conduite des luttes féministes, mais également une condition de poursuite du mouvement » (Lamoureux et Mayer, 2019, p. 139). De ce fait, il s'agit de proposer comment une approche intersectionnelle peut être intégrée dans une pensée féministe afin d'encourager l'inclusion de la diversité au Québec. De nombreuses recherches ont démontré que l'intersectionnalité pouvait « être pensée, comprise et traitée de différentes façons dans un même contexte national » (Lépinard, 2015, p. 156 ; Bilge, 2010), notamment au Québec parmi la diversité des organisations féministes telle que l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (NAC), la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et bien d'autres (Maillé, 2000). C'est pourquoi il semble pertinent d'utiliser l'analyse de Lépinard (2015) qui met en avant l'idée d'un ensemble de « répertoires intersectionnels ». Se basant sur une étude ethnographique parmi des organisations féministes au Québec et en France, l'autrice a élaboré une typologie de quatre répertoires utilisés pour comprendre les questions « des différences entre femmes, de l'intersectionnalité et des modalités d'inclusion d'autres différences que le genre dans leur pratique féministe » (Lépinard, 2015, p. 159).

Le premier répertoire intersectionnel intitulé « *En notre nom* » désigne le besoin d'une reconnaissance intersectionnelle permettant aux différents groupes de femmes d'être représentés par des militantes féministes possédant la même identité raciale, genrée, etc. Ce répertoire sous-entend alors la spécificité de chaque groupe intersectionnel où les femmes doivent présenter une expérience commune et « l'intersectionnalité est donc comprise comme une identité spécifique » (Lépinard, 2015, p. 162)¹.

Le second répertoire « *Femme d'abord* » se caractérise par l'universalisation du genre où l'on considère l'intersectionnalité comme une perspective additive. L'intérêt politique de ce répertoire se situe autour de la recherche d'un facteur commun à toutes

¹ Ce répertoire s'inscrit dans la politique intersectionnelle présentée par Crenshaw soutenant qu'une femme marginalisée selon un axe spécifique doit être entendue et aidée par une femme ayant subi les mêmes formes d'oppression (Lépinard 2015).

les femmes. Ensuite, il s'agit de proposer différentes sous-catégories à l'intérieur de la catégorie principale qui reste « la femme » : « certaines femmes sont plus discriminées que d'autres, en raison de leur origine ethnique ou de leur situation migratoire, mais elles le sont finalement toutes parce qu'elles sont des femmes, et c'est ce qui constitue la base du travail de l'organisation » (Lépinard, 2015, p. 163). En contrepartie le désavantage de ce répertoire, fondé prioritairement sur le genre, « tend à effacer les différences et à ignorer les revendications politiques qui ne peuvent pas prétendre s'attaquer à des questions concernant "toutes" les femmes » (Lépinard, 2015, p. 170)².

Le troisième répertoire « *Définir soi-même sa situation* » est centré sur la reconnaissance individuelle de l'expérience de chaque femme. L'objectif est de reconnaître la singularité des individus tout en respectant et en intégrant ces différences. Les militantes adoptent une écoute attentive et dénouée de jugement afin de permettre une approche plus inclusive selon les diversités raciales ou religieuses des femmes. Toutefois, ce répertoire n'incite pas les militantes à considérer un socle commun fondé sur une identité intersectionnelle qui devrait être intégrée dans la politique de l'association. De ce fait, la question de l'inclusion des groupes de femmes marginalisées au cœur de l'organisation féministe n'est pas prise en considération : « ce répertoire promeut donc une pratique basée sur la reconnaissance des différences, susceptible d'entraîner l'inclusion de l'individu et la reconnaissance de ses différences ethniques ou religieuses, mais sans que l'on y observe de dimension proprement "politique" » (Lépinard, 2015, p. 167)³.

Le dernier répertoire, dit « *la solidarité intersectionnelle* », permet « d'inclure les priorités politiques des femmes appartenant à des minorités et d'améliorer leur représentation au sein des mouvements de femmes » (Lépinard, 2015, p. 167). Le principal objectif est d'impliquer toutes les militantes aux différents enjeux issues des diversités même si celles-ci ne font pas partie des mêmes questions intersectionnelles. Ce répertoire se rapproche étroitement de la « reconnaissance intersectionnelle », mais se distingue dans « l'élaboration d'une politique intersectionnelle à partir du centre (le

² L'universalisation du genre peut ainsi entraîner la marginalisation des groupes de femmes minorisés sans nécessairement induire des pratiques d'exclusion (Lépinard, 2015).

³ Dans le cas d'une organisation féministe en France, on observe des militantes accueillir et conseiller des femmes portant le voile, même si celles-ci suivent une politique pour l'interdiction de porter le voile dans les écoles ou espaces publics (Lépinard, 2015).

mouvement mainstream) plutôt que des marges » (Lépinard, 2015, p. 169). La mixité des expériences et des objectifs politiques de ce répertoire favorise le sentiment de solidarité et démontre ainsi que « le féminisme prend alors la dimension d'un projet de société » (Lamoureux et Mayer, 2019, p. 142)⁴.

Finalement, ces différents répertoires soulignent la complexité du concept d'intersectionnalité selon des objectifs et des motivations politiques ou culturelles spécifiques des organisations féministes. Dans le contexte canadien, le récit dominant autour du multiculturalisme tend à essentialiser les différences culturelles au sein des organisations féministes. De ce fait, il semble primordial que

les organisations féministes doivent trouver de nouvelles ressources, en particulier des récits alternatifs de l'identité féministe détachée de projets nationalistes, afin de créer de nouveaux répertoires d'inclusion qui traiteront les questions soulevées par l'intersectionnalité (Lépinard, 2015, p. 170).

Aussi, nous allons maintenant voir les points importants du militantisme féministe au Québec, dont les différences générationnelles et la présentation d'un portrait représentatif de l'organisation.

Un portrait des féminismes québécois

Le féminisme est un mouvement sociopolitique qui suscite aujourd'hui un éventail très large de réactions au sein des sociétés occidentales. Entre questionnement, curiosité, contestation et revendication, on parle d'un mouvement souvent mal compris et interprété de diverses manières. Mais comment définit-on le mouvement féministe ? Certains peuvent penser que ce dernier représente un bloc homogène avec pour seul objectif l'égalité des droits pour tous, et particulièrement ceux des femmes. Pourtant, il n'existe pas de théorie générale définissant le féminisme, mais bien un ensemble de courants de pensée, chacun alimenté par une époque historique et un contexte socioculturel distinct (Descarries, 2005). Les divers groupes féministes sont partagés sur un ensemble de

⁴ La représentation d'une solidarité féministe forte peut être utilisée par certains groupes de femmes marginalisées et exclues, notamment les travailleuses du sexe : « "Idéalement, j'aimerais que ce soient les féministes qui soient nos alliées. J'ose espérer qu'un jour les travailleuses du sexe vont être considérées comme des femmes et pas juste des femmes victimes", soutient A1 » (Lamoureux et Mayer, 2019, p. 142).

questions épineuses, mais nous pouvons prétendre que les principales sources de questionnement « concernent presque toujours la relation au masculin, au patriarcat et la non-prise en compte de la diversité des réalités féminines de toutes les origines et les contextes sociaux dans le projet émancipateur des groupes de femmes qui peut inclure ou non des hommes » (Hartog et Sosa-Sánchez, 2014, p. 114). C'est pourquoi, je propose d'utiliser la définition de la pensée féministe proposée par Toupin (2003) :

Il s'agit d'une prise de conscience d'abord individuelle, puis ensuite collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire. Il s'agit aussi d'une lutte pour changer ces rapports et cette situation (Toupin, 2003, p. 10).

Chaque courant féministe cherche donc à expliquer, selon ses propres idéologies, les raisons de certaines positions sociales et les moyens de reconfigurer ces positions⁵.

Pour pouvoir dresser un portrait des féminismes québécois, nous pouvons déjà observer aujourd'hui certaines différences générationnelles. Au début du 20^e siècle, le mouvement féministe a permis de faire jaillir l'étincelle dans le déploiement d'un ensemble de changements organisationnels, politiques, professionnels autour des rapports sociaux de genre comme l'accès des femmes au droit de vote au Québec en 1940, l'accès aux études supérieures dans les années 1960, l'entrée de la première femme au sein de l'Assemblée législative du Québec en 1961 nommée Claire Kirkland-Casgrain, le droit à l'avortement, l'égalité face au marché du travail, etc. (Lamoureux, 1992 ; Henneron, 2005). Toutefois, la lutte n'est pas achevée, et s'est même déployée sur de nombreux fronts avec l'aide de groupes militants de plus en plus diversifiés : « des féministes des années 1970 ont continué à militer, rejointes depuis une dizaine d'années par de jeunes militantes » (Henneron, 2005, p. 95). En effet, sans compter la diversité des courants de pensée existant au sein du féminisme, on constate aujourd'hui un entrecroisement de « générations militantes » (Henneron, 2005). Le fruit de cette cohabitation repose notamment sur le besoin de survie du mouvement féministe à travers des défis de renouvellement et recrutement (Dufour et Masson, 2019). En effet, la pérennité d'un mouvement social dépend de sa capacité à renouveler ses membres et transmettre ainsi la mémoire des actions et victoires déjà acquises⁶. Les nouvelles militantes devront saisir

⁵ Aussi, je privilégierais l'utilisation des expressions symbolisant la pluralité et la diversité comme 'les féminismes', 'le mouvement féministe' ou 'la pensée féministe'.

⁶ Un rapport de pouvoir peut également s'installer entre les deux générations militantes concernant les modes de transmission (Henneron, 2005).

la direction des futures missions du mouvement, et l'on parle ainsi de « renouvellement générationnel » (Henneron, 2005).

Néanmoins, cette cohabitation générationnelle n'est pas sans conséquence sur l'organisation des actions féministes. D'abord, en ce qui concerne les militantes des années 1970 et 1980, le courant féministe était marqué par une période d'institutionnalisation et de spécialisation (Henneron, 2005). Aujourd'hui, ces mêmes militantes continuent d'utiliser un vocabulaire et des étiquettes anciennes, tout en rappelant aux jeunes militantes « qu'elles sont aussi des victimes qui devraient craindre la perte de droits acquis et le retour en arrière » (Maillé, 2000, p. 88)⁷. Or, dès les années 1990, les nouvelles militantes féministes ont senti le besoin de créer des organisations spécifiques plutôt que d'entrer au sein d'organisations féministes déjà existantes comme la revue *Sorcières* (2000-2010), le collectif féministe anticonformiste *Nemesis*, ou la création du blogue *Je suis féministe* (Lamoureux et Mayer, 2019)⁸. Pour les jeunes militantes, le 20^e siècle serait davantage marqué par le glas des mouvements sociaux traditionnels et fait référence à un type d'action collectif qui paraît obsolète. Elles proposent alors de nouveaux répertoires d'action et « cherchent à reproblématiser les enjeux sous des angles différents, révisent les analyses qui ont prévalu dans le passé » (Maillé, 2000, p. 88). Parmi les nouvelles caractéristiques d'organisation, la mise en avant de la mixité constitue la dimension la plus importante dans cette analyse. Cette mixité concerne à la fois les femmes issues des groupes marginalisés et les hommes : « l'ouverture à la différence semble avoir été un processus de prise de conscience très important au cours des années 90 » (Maillé, 2000, p. 104). Ce positionnement accentue la nécessité de penser autrement l'organisation et de rompre avec les anciennes traditions féministes : « si la non-mixité avait été, dans les années 1970, la métaphore de la séparation comme arme de libération, la mixité apparaît comme métaphore de la réconciliation » (Henneron, 2005, p. 104)⁹.

⁷ D'ailleurs, nous pouvons souligner que « les femmes plus âgées sont significativement plus mitigées face au potentiel de l'intersectionnalité » (Pagé et Pires, 2015, p. 38).

⁸ Les jeunes militantes symbolisent le renouveau du mouvement féministe et bénéficient ainsi d'une attention spéciale de la part des médias (Henneron, 2005).

⁹ Nous allons voir plus loin que la mixité entraîne également son lot de questionnement et de problème pour atteindre l'équité, mais ne semble pas constituer un obstacle insurmontable pour les jeunes militantes (Henneron, 2005).

Finalement, nous pouvons affirmer que « le mouvement féministe est un phénomène épisodique qui semble toujours devoir renaître de ses cendres » (Henneron, 2005, p. 96). Afin de proposer l'élaboration d'une organisation militante féministe efficace pour atteindre l'objectif de l'équité et de l'inclusion, il s'agit de redéfinir les champs d'action et les outils conceptuels pour inclure les différences générationnelles : « le rapport générationnel s'inscrit dans un contexte de reconfiguration générale du mouvement féministe dans ses formes de militantisme » (Henneron, 2005, p. 111). Cet enjeu transgénérationnel se pose alors comme l'une des justifications dans l'application de l'intersectionnalité, présentée comme un outil adapté pour les nouvelles générations militantes dans le contexte multiculturaliste du Québec.

Ensuite, nous pouvons évoquer le mode d'organisation ainsi que les principales stratégies d'action de l'association féministe pour pouvoir repenser l'inclusion de la mixité au sein de l'activisme féministe au Québec. L'organisation pourra être pensée ici comme « un moyen de mobiliser pour l'action (on parle alors de ressource organisationnelle) et comme le produit de l'action collective et que sa forme autant que sa puissance dépendent des ressources des agents qui s'attachent à la construire, lesquelles sont inégales » (Fillieule, 2009, p. 21). Quelle forme organisationnelle est alors privilégiée par le mouvement féministe ? La littérature sur ce sujet souligne la mise en place d'une organisation décentralisée et non hiérarchique (Scotto et al., 2008; Fillieule, 2009).

En réalité, les groupes féministes préfèrent adopter des ressources organisationnelles associées aux « nouveaux mouvements sociaux » en rejetant « le modèle de la fédération et l'organisation hiérarchique pyramidale qui prévalait dans le monde associatif. En effet, ils mettent en avant un modèle organisationnel anti-autoritaire et anti-bureaucratique » (Henneron, 2005, p. 105). Cette volonté peut s'expliquer selon le modèle d'organisation genrée présenté par Acker (1990) qui « permet d'analyser les organisations comme des processus genrés dans lesquels l'action des rapports sociaux de genre est masquée par l'idéologie de la neutralité » (Fillieule, 2009, p. 21; Acker, 1990). La motivation derrière ce choix de mode organisationnel réside, dans un premier temps, selon une « logique féminine » définie, non pas comme une identité naturelle, mais bien comme le résultat d'un apprentissage social par l'intermédiaire du corps et issu de

l'oppression du pouvoir masculin. Cette logique s'exprimerait ainsi dans la volonté de s'éloigner d'un modèle androcentrique en cultivant des « structures alternatives permettant l'horizontalité des relations de pouvoir, l'expression de l'émotion, de l'empathie et de l'attention aux autres » (Fillieule, 2009, p. 22)¹⁰. Dans un second temps, ces perspectives redéfinissent également les relations des militantes sur le plan politique. Aujourd'hui, de nombreuses militantes s'avèrent déçues par les interventions de l'État concernant leurs revendications de l'égalité dans un contexte néolibéral. De ce fait, elles estiment que la mobilisation de l'action serait plus efficace dans « la construction de solutions de rechange concrètes dans une perspective plus écologiste et autogestionnaire qu'à la revendication de réformes législatives » (Lamoureux et Mayer, 2019, p. 145).

Concernant les formes de stratégies féministes aujourd'hui, les militantes n'hésitent pas à pratiquer des actions directes et à engendrer certaines confrontations avec « l'État (considéré non seulement comme patriarcal, mais aussi comme raciste et colonial) ou les autres institutions » (Lamoureux et Mayer, 2019, p. 145). Henneron (2005) précise également que « l'originalité des modes de militantisme utilisés par les "nouveaux mouvements contestataires" est l'utilisation conjointe de l'action "coup-de-poing" et de la stratégie d'influence » (Henneron, 2005, p. 105)¹¹. Nous pouvons donner comme exemple la marche « Du Pain et des roses » en 1995 qui a notamment constitué un bond majeur dans le projet d'inclusion des groupes de femmes marginalisés au Québec. Effectivement, cette marche donnait « pour la première fois l'impression à certaines que leurs préoccupations de femmes minoritaires étaient reçues et comprises par les femmes de la majorité » (Maillé, 2000, p. 94). Un autre exemple serait l'organisation d'une manifestation de nuit non mixte en 2005 par *Les Furieuses Fallopes* pour lutter contre les violences sexistes dont le slogan était « les femmes reprennent la nuit » (Henneron 2005). Maintenant, nous allons nous concentrer sur la nature des relations entre les études féministes et les études sur les masculinités afin de mieux cerner les facteurs essentiels dans l'inclusion d'une diversité des masculinités dans l'organisation féministe.

¹⁰ De plus, l'horizontalité des relations favorise l'agentivité et l'« empowerment » des féministes dans leurs diverses actions militantes (Acker, 1990; Fillieule, 2009).

¹¹ L'importance du cyberféminisme ne doit pas être écartée pour cette génération militante où certains auteurs l'assimileraient à une 4^e vague féministe (Lamoureux et Mayer, 2019).

Les féminismes et les masculinités : entre tension et coopération

Depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990, l'étude des masculinités, ou l'étude critique des hommes, s'impose en tant que champs de recherche croissant et essentiel dans le domaine des sciences sociales (Connell et Messerschmidt, 2005). Il est étroitement lié aux études féministes, au niveau de son émergence, et également concernant son avenir : « Masculinities scholarship is feminist inspired in its initial emergence and continues to define itself in relation to a feminist sympathetic or more usually an explicitly pro-feminist perspective » (Beasley, 2013, p. 108; Connell, 2005)¹².

Les études sur les masculinités reconnaissent aujourd'hui deux voies principales de recherche dans les sciences sociales. Dans un premier temps, l'intérêt est porté sur la manière dont la masculinité façonne les pratiques sociales des hommes au croisement des pratiques discursives et matérielles, de la subjectivité et des relations de genre (Hartog et Sosa-Sánchez, 2014). L'apport majeur de cette première direction dans ce champ de recherche se situe autour de la représentation des masculinités selon un cadre socioculturel et historique déterminant (Kimmel, 1994). En effet, de nombreux auteur-ric-e-s ont adopté l'idée selon laquelle « masculinity can be understood as relational process for men, not a determining cause » (Waling, 2019, p. 103). Elle rejoint ainsi l'approche de Butler (2019) qui s'écarte d'une vision du genre comme prédéterminant dans les diverses pratiques sociales. De ce fait, la façon dont la masculinité est appréhendée par Connell et Messerschmidt (2005) permet de s'écarter d'une potentielle essentialisation. La masculinité représente alors « not a certain type of man but, rather, a way that men position themselves through discursive practices » (Connell et Messerschmidt, 2005, p. 841)¹³. De ce point de vue, la notion d'agentivité occupe une place très importante dans la définition des masculinités et féminités puisqu'elle constitue

¹² Toutefois, nous pouvons noter une légère dissonance sur les motivations politiques : « Where Feminist and Sexuality Studies stand as examples of political thinking which put forward and connect with the marginalised categories they are said to speak for (women and non-heterosexual sexualities, respectively), Masculinity Studies writers do not take up the cause of masculinity » (Beasley, 2013, p. 113).

¹³ Connell et Messerschmidt (2005) précise qu'en considérant le nombre important de recherche aujourd'hui sur les masculinités, on ne peut nier l'existence d'une grande confusion conceptuelle et une tendance à l'essentialisation.

« a conditional possibility for negotiating discourse and subjectivity » (Waling, 2019, p. 100).

Dans un second temps, la recherche d'un type de masculinité spécifique est entreprise en appliquant un ensemble de modèles et de catégories aux hommes (Waling, 2019). La motivation dans la recherche d'une description spécifique de masculinité émane depuis la reconnaissance d'une hiérarchie des rôles sexués entre les hommes et les femmes, mais principalement entre les hommes eux-mêmes (Kimmel, 1994; Connell et Messerschmidt, 2005). Depuis cette observation, les études sur les masculinités « furent identifiées en termes de pluralité des hommes, probablement pour se distinguer du caractère androcentrique universaliste des sciences de l'Homme » (Hartog et Sosa-Sánchez, 2014, p. 115). Ainsi, cette seconde voie a permis de mettre en lumière le modèle de masculinité hégémonique, un concept pivot dans les études sur les masculinités (Connell, 2005). Ce modèle peut être défini aujourd'hui tel que : « Hegemonic masculinity was understood as the pattern of practice that allowed men's dominance over women to continue » (Connell et Messerschmidt, 2005, p. 832). Cette forme de masculinité a subi de nombreuses critiques, notamment sur son manque de considération de l'agentivité des hommes et d'une subjectivité réflexive. Cependant, elle constitue un apport considérable dans la compréhension des études sur le genre et des relations de pouvoir (Demetriou, 2015; Waling, 2019). C'est pourquoi, l'apport de la conceptualisation du modèle de masculinité hégémonique se situe dans l'intégration d'une vision historiquement dynamique du genre dans laquelle il est impossible d'effacer le sujet (Connell et Messerschmidt, 2005).

Le projet d'une intégration des masculinités dans l'organisation féministe présente de nombreux enjeux malgré la reconnaissance d'une avancée théorique sur la mixité chez les jeunes féministes évoquée précédemment. D'un côté, il est admis que la naissance d'un militantisme mixte a été favorisée par « la (relative) diminution des inégalités entre femmes et hommes, par la généralisation de la mixité dans les différentes sphères sociales et par la légitimité que les femmes ont acquise dans la sphère publique grâce aux mobilisations des années 1970 » (Jacquemart, 2013, p. 51). De plus, la mixité permettrait d'établir une coopération florissante sur le plan politique puisqu'on y observe

une place radicalement différente entre les hommes et les femmes (Trat, 2006). L'approche intersectionnelle combinée aux études sur les masculinités permettrait une plus grande légitimité pour le mouvement féministe par le biais d'alliances politiques, même s'il faut reconnaître que cela pourrait engendrer une reconfiguration des revendications (Lamoureux et Mayer, 2019).

D'un autre côté, l'attachement envers une multiplicité d'identités genrées dans les études sur les masculinités « sits rather awkwardly alongside declared commitments to feminism » (Beasley, 2013, p. 571). L'un des inconvénients majoritairement cités dans les difficultés d'une mixité se situe sur l'inégale visibilité des hommes et des femmes dans l'association (Jacquemart, 2013). D'ailleurs par rapport à la notion de privilèges, des recherches démontrent d'un côté la prise de conscience des hommes de leur domination, et d'un autre côté la recherche de stratégies conscientes ou inconscientes de « résistances » à l'égalité des sexes (Devreux, 2004 ; Jacquemart, 2013). Ces constatations déstabilisent alors fortement la cohérence d'un engagement féministe masculin puisqu'ils exercent eux-mêmes la domination contre laquelle ils luttent.

En résumé, la mixité n'a pas le même sens pour les hommes et les femmes (Dupuis-Déri, 2008), et de ce fait elle n'est pas étudiée sous les mêmes perspectives : « tandis que la position spécifique des femmes est appréhendée par le prisme de la domination matérielle subie, la position spécifique des hommes est comprise en termes d'identité et de rôle social » (Jacquemart, 2013, p. 56). Le maintien d'une relation complexe entre les masculinités et les féminités peut être expliqué dans la persistance d'une vision réductrice où la féminité est comprise comme un manque de masculinité dans de nombreux domaines sociaux (politiques, professionnels, académiques, etc.) ce qui engendre une relation dualiste et non égalitaire : « This is because masculinity and femininity are not just constructed in relation to each other; their relation is dualistic » (Paechter, 2006, p. 7; Scotto et al., 2008). Néanmoins, ces relations sont construites dans un cadre socioculturel et historique précis ce qui laisse supposer la possibilité d'une reconfiguration profonde des structures sociales (Connell et Messerschmidt, 2005). C'est pourquoi le militantisme féministe entre femmes et hommes « implique un travail

permanent de réajustement afin d'éviter, au maximum, la reproduction des rapports de pouvoir entre hommes et femmes » (Jacquemart, 2013, p. 54).

Pour proposer des solutions dans le projet de cette reconfiguration, on doit pouvoir envisager les études sur les masculinités sous un angle nouveau. Les masculinités devraient davantage être explorées, non pas sur la détermination d'une forme spécifique de masculinité, mais plutôt sur les manières dont leur capacité d'agentivité auprès d'engagements féministes pourrait être entreprise. Cette perspective favoriserait ainsi la compréhension sur « the complex nature between men's lived experiences and structural and systematic forces of gendered power relations » (Waling, 2019, p. 102). D'ailleurs, plusieurs auteurs (Paechter, 2006; Dupuis-Déri, 2008) évoquent la proposition d'un processus de « *disempowerment* » : « c'est-à-dire de réduction du pouvoir qu'ils exercent sur les femmes individuellement et collectivement, et d'une mise à disposition pour les féministes, dont ils se constitueraient auxiliaires » (Dupuis-Déri, 2008, p. 153). Ce processus engage les masculinités à prendre conscience de certains privilèges, pour ensuite atténuer l'emprise d'une domination axée sur le genre sur les autres individus.

Conclusion

Pour conclure, l'articulation des différents concepts mobilisés, soit l'intersectionnalité, le mouvement féministe et les masculinités, offre des perspectives intéressantes et pertinentes dans la proposition de formes d'organisations alternatives pour l'association féministe au Québec. D'abord, la notion d'intersectionnalité se déploie sur plusieurs plans puisqu'elle permet de penser conjointement la construction, le développement et les interactions des différents systèmes d'oppression sociales, notamment à partir de la triade genre/race/classe, dans un contexte donné (Bilge et Denis, 2010; Pagé et Pires, 2015).

Ensuite, l'intégration de l'approche intersectionnelle dans l'organisation féministe peut s'opérer selon différents modèles de répertoires intersectionnels pouvant s'adapter ou se combiner selon les motivations sociales ou politiques (Lépinard, 2015). D'ailleurs, afin de répondre aux potentiels enjeux dû aux relations de pouvoir et aux difficultés

d'intégration de l'approche intersectionnelle, la combinaison des répertoires « *Définir soi-même sa situation* » et « *Solidarité intersectionnelle* » semble fournir une bonne piste théorique et empirique. Penser conjointement intersectionnalité et féminismes permet de penser le projet de justice sociale, notamment parce que « la volonté d'une société différente qui serait davantage juste, égalitaire et inclusive repose sur une conception plus radicale du changement social » (Lamoureux et Mayer, 2019, p. 144). Par rapport à cela, l'association des études féministes et des études sur les masculinités apporte un avantage majeur dans ce projet de justice sociale, car

un regard féministe enrichit les études sur les masculinités et une sensibilité aux conditions masculines semble un pas nécessaire pour freiner certains problèmes que les femmes affrontent dans la vie quotidienne en montrant à la fois la nature relationnelle des rapports de genre (Hartog et Sosa-Sánchez, 2014, p. 116).

De ce fait, l'intégration des masculinités permet d'envisager une reconfiguration des relations sociales et genrées dans l'organisation féministe¹⁴, mais ce changement ne peut s'accomplir à la condition d'une prise de conscience de l'agentivité des masculinités : « Giving up masculinity can thus be personally empowering; maybe it is not so difficult or contradictory to 'empower men to disempower themselves' » (Paechter, 2006, p. 9). Pour pallier ce besoin, il faut également proposer une boîte à outil conceptuel efficace pour considérer la complexité des relations parmi les membres d'un groupe féministe, dont l'intersectionnalité serait un bon point de départ pour répondre à ces enjeux. Par ailleurs, l'intersectionnalité représente l'un des répertoires que peut utiliser une organisation féministe, et non pas le seul (Jacquemart, 2013; Lépinard, 2015).

Pour finir, la dimension du genre représente un support conséquent puisqu'il permet de faire le lien avec les autres concepts mobilisés, soit l'intersectionnalité, le mouvement féministe et les masculinités. Le processus de construction et compréhension du genre représente une boucle constante dans l'histoire : « Les êtres humains font et refont le sexe, le genre et la sexualité, avec des implications à la fois sociales, politiques, culturelles, juridiques et économiques » (Coburn, 2017, p. 10). Aujourd'hui, la notion de performativité du genre (Butler, 2019) s'avère être très bénéfique pour le mouvement féministe afin de limiter les potentiels dérapages au sein d'un mouvement prônant l'égalité

¹⁴ De plus, l'association de l'approche intersectionnelle et des études sur les masculinités permet d'apporter « un regard nouveau qui permet de mieux saisir la diversité des formes de dominations structurelles et socioculturelles que subissent différents groupes sociaux » (Hartog et Sosa-Sánchez, 2014, p. 113).

des droits ainsi qu'une justice sociale globale (Baril, 2007). De plus, Connell (2005) appuie une conception de perceptions subjectives du genre, car elles dépendent elles-mêmes d'une construction culturelle.

Nous pouvons conclure en affirmant que l'intersectionnalité s'insère parfaitement dans l'entreprise de propositions d'organisations alternatives féministes incluant la diversité genrée en précisant la nécessité de construire des formations et proposer des outils adéquats pour permettre la mise en application et les pistes de réflexion (Pagé et Pires, 2015). En effet, l'activisme féministe québécois doit pouvoir énoncer un processus de reconfiguration à travers « l'appropriation de nouveaux outils technologiques, la prise en considération d'identités multiples ou l'établissement d'alliances avec des organisations non mixtes » (Dufour et Masson, 2019, p. 1).

MÉDIAGRAPHIE

- Acker, J. (1990). Hierarchies, jobs, bodies: A theory of gendered organizations. *Gender & society*, 4(2), 139-158.
- Baril, A. (2007). De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, 20(2), 61-90.
- Beasley, C. (2013). Mind the gap? Masculinity studies and contemporary gender/sexuality thinking. *Australian Feminist Studies*, 28(75), 108-124.
- Bilge, S. (2010). Recent feminist outlooks on intersectionality. *Diogenes*, 57(1), 58-72.
- Bilge, S. et Denis, A. (2010). Introduction: Women, intersectionality and diasporas. *Journal of intercultural studies*, 31(1), 1-8.
- Bilge, S. (2014). Whitening intersectionality. *Racism and sociology*, 5, 175.
- Butler, J. (2019). *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*. La découverte.
- Coburn, E. (2017). Défaire et refaire le sexe, le genre, la sexualité. Le sujet intersexe, trans et queer. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (9), 9-31.
- Collins, P. H. (2000). *Black feminist thought: Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*. Routledge.
- Connell, R. W. (2005). *Masculinities* (2^e éd.). Polity.
- Connell, R. W. et Messerschmidt, J. W. (2005). Hegemonic masculinity: Rethinking the concept. *Gender & society*, 19(6), 829-859.
- Demetriou, D. Z. (2015). La masculinité hégémonique : lecture critique d'un concept de Raewyn Connell. *Genre, sexualité & société*, (13).
- Descarries, F. (2005). Le mouvement des femmes québécois : état des lieux. [The Women's Movement in Quebec: The Current State of Affairs]. *Cités*, 23(3), 143-154.
- Devreux, A.-M. (2004). Les résistances des hommes au changement social : émergence d'une problématique. *Cahiers du Genre*, (1), 5-20.
- Dufour, P. et Masson, D. (2019). Où en est le militantisme féministe aujourd'hui?. *Recherches féministes*, 32(2), 1-12.
- Dupuis-Déri, F. (2008). Les hommes proféministes : compagnons de route ou faux amis?. *Recherches féministes*, 21(1), 149-169.
- Dussuet, A., Flahault, É. et Loiseau, D. (2013). Le genre est-il soluble dans les associations féministes ? Introduction. [Can Gender Disappear in Feminist Groups?]. *Cahiers du Genre*, 55(2), 5-17.
- Fillieule, O. (2009). Chapitre 1 / Travail militant, action collective et rapports de genre. Dans O. Fillieule et P. Roux (dir.), *Le sexe du militantisme* (vol. 1, p. 23-72). Presses de Sciences Po.
- Hartog, G. et Sosa-Sánchez, I. (2014). Intersectionnalité, féminismes et masculinités : une réflexion sur les rapports sociaux de genre et autres relations de pouvoir. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 111-126.
- Henneron, L. (2005). Être jeune féministe aujourd'hui : les rapports de génération dans le mouvement féministe contemporain. [Being a Young Feminist Today: The Generation Relationships in the Contemporary Feminist Movement]. *L'Homme & la Société*, 158(4), 93-111.
- Hines, S. (2019). The feminist frontier: On trans and feminism. *Journal of Gender Studies*, 28(2), 145-157.
- Jacquemart, A. (2013). L'engagement féministe des hommes, entre contestation et reproduction du genre. [Men in Feminist Movements: Caught between Contesting and Reproducing Gender]. *Cahiers du Genre*, 55(2), 49-63.
- Kimmel, M. S. (1994). Masculinity as homophobia: Fear, shame, and silence in the construction of gender identity. Dans H. Brod et M. Kaufman (dir.), *Theorizing masculinities* (p. 119-141). Sage Publications.
- Lamoureux, D. (1992). Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement féministe In G. Daigle & G. Rocher (Eds.), *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis* (pp. 693-711). Presses de l'Université de Montréal.
- Lamoureux, D. et Mayer, S. (2019). Portraits de féministes francophones du xxi^e siècle au Québec. *Recherches féministes*, 32(2), 129-148. <https://doi.org/10.7202/1068343ar>

- Lépinard, É. (2015). Praxis de l'intersectionnalité : répertoires des pratiques féministes en France et au Canada. [Praxis of Intersectionality: Repertoires of Feminist Practices in France and Canada]. *L'Homme & la Société*, 198(4), 149-170.
- Maillé, C. (2000). Féminisme et mouvement des femmes au Québec. Un bilan complexe. *Globe*, 3(2), 87-105.
- Paechter, C. (2006). Masculine femininities/feminine masculinities: Power, identities and gender. *Gender and education*, 18(3), 253-263.
- Pagé, G. et Pires, R. (2015). *L'intersectionnalité en débat : pour un renouvellement des pratiques féministes au Québec*. UQAM.
<https://sac.uqam.ca/upload/files/publications/femmes/RapportFFO-SAC-Final.pdf>
- Pagé, G. (2017). La lente intégration du queer au féminisme québécois francophone : douze ans de résistance et le rôle de passeur des Panthères roses. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 50(2), 535-558.
- Scotto, M.-J., Sappe, R. et Boyer, A. (2008). Réussir la diversité du genre. Une expérience de développement de l'égalité professionnelle femme/homme dans le secteur de la construction, souvent considéré comme « masculin » : l'exemple de CARI, entreprise de BTP dans les Alpes Maritimes. *Management & Avenir*, 18(4), 18-41.
- Toupin, L. (2003). *Les courants de pensée féministe*. Tremblay.
- Trat, J. (2006). La responsable féministe, la « mauvaise tête » dans les organisations mixtes. Note de recherche. [The Feminist Organizer: The "Odd One Out" in Mixed Organizations]. *Cahiers du Genre*, HS 1(3), 143-158.
- Vuille, M., Malbois, F., Roux, P., Messant, F. Et Pannatier, G. (2009). Comprendre le genre pour mieux le défaire. *Nouvelles questions féministes*, 28(3), 4-15.
- Waling, A. (2019). Rethinking masculinity studies: Feminism, masculinity, and poststructural accounts of agency and emotional reflexivity. *The journal of men's studies*, 27(1), 89-107.

Analyse transaffirmative des conclusions du jugement 500-17-082257-141 concernant des dispositions du Code civil du Québec relatives à la désignation du sexe au registre de l'état civil

Maxime Plante, Nathalie Hébert et Pamela Paradis-Côté

Étudiant-e-x-s à la maîtrise en travail social de l'Université Laval

RÉSUMÉ

Analyse d'un jugement émis en janvier 2021 par Gregory Moore, honorable juge à la Cour supérieure. Ce jugement amène différentes modifications concernant les dispositions du Code civil du Québec relatives à la désignation du sexe au registre de l'état civil. Il fait suite à un recours initié par le Centre de lutte contre l'oppression des genres de l'Université Concordia et quatre personnes. Ce recours visait à défendre les droits des personnes trans et non-binaires en demandant des modifications quant aux conditions de changements des mentions de sexe et de nom sur le certificat de naissance. Le présent article expose le cadre historique lié aux demandes qui ont été formulées ainsi qu'une brève présentation de celles qui ont été accordées, refusées ou contestées. À partir des valeurs des approches transaffirmatives, une analyse des points forts et des limites de ce jugement est réalisée par trois candidataires à la maîtrise en travail social de l'Université Laval. Finalement, des alternatives qui s'inspirent de certaines lois à l'échelle nationale ou internationale sont exposées en réponse aux demandes qui ont été refusées ou contestées.

Mots-clés : transgenres, non-binaires, changement de nom, changement de sexe, jugement Moore, code civil, certificat de naissance.

ABSTRACT

Analysis of a decision rendered in January 2021 by the Honourable Justice Gregory Moore of the Superior Court. This ruling brings various changes to the provisions of the Civil Code of Québec on the designation of sex in the register of civil status. In this case, the Centre for Gender Oppression of Concordia University and four individuals initiated an action against the Government of Quebec. The purpose of this action was to defend the rights of trans and non-binary people by requesting changes to the conditions for changing sex and name on birth certificates. This article outlines the historical context in which the demands were presented, as well as a brief presentation of those that were granted, denied or challenged. Based on the values of trans-affirmative approaches, an analysis of the strengths and limitations of this judgment is made by three candidates for the Master's degree in social work at Laval University. Finally, alternatives inspired by certain national or international laws are presented in response to the applications that were refused or contested.

Keywords: transgender, non-binary, name change, sex change, Moore judgment, civil code, birth certificate

Analyse transaffirmative des conclusions du jugement 500-17-082257-141
concernant des dispositions du Code civil du Québec relatives à la désignation du sexe
au registre de l'état civil

Introduction

Ce travail se concentre sur les conclusions d'un jugement historique en faveur des droits des personnes trans et non-binaires concernant des dispositions du Code civil du Québec (Centre de lutte contre l'oppression des genres, 2021; Maltais, 2021). Le Code civil est un ensemble de règles qui constitue le fondement des autres lois provinciales (Gouvernement du Québec, 2021). Son importance est donc sans équivoque et a des retombées, entre autres, sur les politiques sociales au Québec.

Les conclusions ont quant à elles été prononcées lors d'un jugement en Cour supérieure en janvier 2021 à la suite d'un recours intenté par le Centre de lutte contre l'oppression des genres de l'Université Concordia et quatre personnes dans le but de défendre les droits des personnes trans et non-binaires (CanLII, 2021; Centre de lutte contre l'oppression des genres, 2021). Ces conclusions amènent principalement des modifications au registre de l'état civil du Québec, car elles changent les conditions de demandes de changements de sexe et de nom sur le certificat de naissance. Il importe de rappeler que le certificat de naissance est nécessaire à différentes étapes de la vie et à l'obtention d'autres documents, mais surtout, qu'il constitue l'identité légale (www.etatcivil.gouv.qc.ca).

En ce qui concerne l'analyse dans le cadre de ce travail, une mise en contexte menant au recours et aux conclusions du jugement est d'abord proposée afin de mieux situer leurs origines. Ensuite, une description succincte des conclusions est présentée suivie par leurs points forts et leurs limites. Enfin, des alternatives à certaines conclusions rendues par le juge, qui ont pour but le respect des droits des personnes trans et non-binaires (PTNB), seront exposées. À noter que le jugement rendu a généré des réactions et provoqué des débats qui se poursuivent. Conséquemment, et pour les besoins de ce travail, l'analyse proposée ne tient pas compte des événements qui se sont produits après le 20 octobre 2021.

1. Contexte

Comme l'analyse concerne des modifications qui doivent être apportées au Code civil afin de respecter les droits des PTNB, la mise en contexte se concentrera sur les luttes pour la reconnaissance de leurs droits. En conséquence, la présente section sera divisée en deux parties, soit la période qui précède le dépôt du recours en Cour supérieure et la période qui lui succède. À la lumière des recherches réalisées pour ce travail et comme en a fait la démonstration Bourgois dans son mémoire sur l'influence des groupes LGBT¹ sur les politiques publiques au Québec, il est ardu de présenter tous les événements et les débats à l'origine des avancées des droits des PTNB (2016). Par conséquent, des choix critiques et déchirants quant aux événements et débats passés et actuels ont dû être faits. Cela dit, toujours selon le travail de Bourgois, les groupes communautaires LGBT ont connu des victoires judiciaires grâce à plusieurs actions (p. ex. sociales, de recherche, militantes, etc.) et à la diffusion de leurs revendications dans les médias (2016).

Étant donné que les modifications à apporter au Code civil visent spécifiquement la désignation du sexe et le changement de nom sur le certificat de naissance, il apparaît pertinent d'aborder le premier moment où il a été possible pour un individu de faire correspondre son identité légale à son identité vécue.

a) Première possibilité de changement de nom et de sexe

Au Québec, l'obtention de changement de sexe sur le certificat de naissance devient possible en 1978 (Saint-Pierre, 2016; Sauvé, 2016). Auparavant, il était possible de faire ce changement s'il y avait eu « erreur », c'est-à-dire, selon la loi québécoise, lorsque l'attribution du sexe à la naissance avait été mal interprétée (Sauvé, 2016). Les personnes qui s'y opposaient s'appuyaient sur la « vérité naturelle » pour justifier une vision binaire du sexe (Sauvé, 2016). En 1978, il devient possible de changer son nom

¹ Acronyme référant aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres.

ainsi que son sexe au registre de l'état civil si les cinq conditions suivantes sont respectées : 1) être une personne majeure, 2) avoir la citoyenneté canadienne, 3) habiter au Québec depuis au moins un an, 4) être une personne non mariée et 5) « avoir subi des interventions chirurgicales qui impliquent une modification structurale des organes sexuels et destiné[e]s à changer ses caractères sexuels apparents » (Saint-Pierre, 2016, p. 83).

Cette époque coïncide avec la modernisation du Québec à la suite de la Révolution tranquille, période où l'État rattrape son retard après le règne d'un parti politique conservateur (Durocher, 2015; Vaillancourt, 2011). Le Québec connaît alors des changements majeurs à tous les niveaux, incluant la création de plusieurs politiques sociales (Durocher, 2015; Vaillancourt, 2011). Cette décennie correspond aussi au mouvement souverainiste qui se poursuit dans les années 80 et dans lequel les groupes de revendications LGBT au Québec militent (Bourgois, 2016). Cette action aurait, selon Bourgois, facilité l'avancée des droits des minorités sexuelles lors de l'entrée au pouvoir du parti souverainiste (2016). Aussi, à la même époque, les groupes de revendications parviendront à augmenter les services offerts à la communauté (Bourgois, 2016).

b) 2004 à 2014 : Avant le dépôt du recours

C'est en 2004 que l'exigence que la personne ne soit pas mariée pour changer de sexe ou de nom au registre de l'état civil du Québec tombe (Saint-Pierre, 2016, Sauvé, 2016). Cela dit, les parents qui ont obtenu ce changement ne peuvent faire de même pour le certificat de naissance de leurs enfants et ainsi harmoniser les deux documents (Saint-Pierre, 2016). L'année 2004 est de plus significative pour les revendications LGBTQ+² car elle ouvre la voie aux revendications des PTNB et renforce la coalition de ces deux groupes. D'abord, c'est l'année où les personnes homosexuelles gagnent une bataille importante, soit le droit de se marier (Bourgois, 2016). C'est aussi l'année de la création du Groupe de travail mixte contre l'homophobie dont le mandat

² Acronyme référant aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer et autres groupes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. À noter que les termes LGBT et LGBTQ+ sont utilisés simultanément dans ce travail afin de respecter les termes employés par les sources consultées.

est de produire un rapport sur le thème de l'égalité sociale des gais et lesbiennes (Bourgois, 2016). Une fenêtre d'opportunités s'ouvre donc pour les groupes de revendication LGBTQ+ qui passent du rôle de particulier au rôle d'entrepreneur dans la scène politique, où ils sont plus actifs et écoutés (Bourgois, 2016; Lemieux, 2002). De fait, le Groupe vise la collaboration de plusieurs protagonistes, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'État : des ministères, des organismes publics et communautaires ainsi que des milieux syndicaux et de recherche (Bourgois, 2016). C'est une étape importante où des personnes directement concernées et jusque-là exclues peuvent s'impliquer dans la vie publique. Néanmoins, des tensions existent entre les différents membres au cours des premières années de travail du Groupe, entre autres au sujet des communautés qui n'y sont pas représentées (Bourgois, 2016). C'est pourquoi le Groupe de travail se transforme dans les années suivantes avec l'ajout de nouveaux groupes de défense, dont les groupes trans* en 2006 (Bourgois, 2016). En 2007, le groupe dépose son rapport intitulé *De l'égalité juridique à l'égalité sociale – Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie* qui servira à la création d'une politique (Bourgois, 2016).

C'est en 2009 que la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie est adoptée (Bourgois, 2016; Ministère de la Justice, 2009). Toutefois, ce document ne mentionne la lutte contre la transphobie qu'en introduction seulement et aucune mesure n'y est associée (Saint-Pierre, 2016). Plutôt que d'ajuster cette politique aux revendications des groupes de la communauté, le gouvernement libéral - alors en pleine période d'austérité après la crise économique de 2008 - élimine plutôt le financement de la politique (Saint-Pierre, 2016). Cela dit, cette politique sera suivie par le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 : Ensemble pour l'égalité sociale, l'unité dans la diversité, qui n'en fera toutefois pas plus pour la lutte à la transphobie (Ministère de la Justice, 2011). Néanmoins, l'identification d'un problème, sa définition ainsi que le développement et la mise en oeuvre de la politique et du plan d'action ont mené à la création de la Chaire de recherche sur l'homophobie et du Bureau de lutte contre l'homophobie au ministère de la Justice (Bourgois, 2016). Notons que les personnes non-binaires ne sont mentionnées ni dans la politique ni dans le plan d'action de l'État. En 2013, le projet de loi 35 est adopté. Celui-ci vise à réviser l'article 71 du

Code civil afin de retirer les conditions liées à l'obligation d'habiter au Québec et d'avoir subi des traitements médicaux ou une intervention chirurgicale (Assemblée nationale, 2013; Saint-Pierre, 2016). Ces avancées législatives ont pu avoir lieu grâce aux luttes pour la défense des droits des personnes LGBTQ+ et, dans une autre mesure, la dépathologisation des identités trans et non-binaires par le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM4-TR en 2000 et DSM5 en 2013) (Bourgois, 2016; Pullen Sansfaçon, 2015). Toutefois, quatre groupes n'étaient pas inclus par ces réformes : les personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne, les personnes non-binaires, les parents trans et les personnes mineures trans (Bujold, 2021; Saint-Pierre, 2016). Qui plus est, la nouvelle loi qui permet d'appliquer la révision proposée par le projet de loi 35 tarde à être adoptée (Plamondon, 2015).

En 2014, le recours en justice du Centre de lutte contre l'oppression des genres de l'Université Concordia et de quatre personnes est déposé en Cour supérieure (Centre de lutte contre l'oppression des genres, 2021).

c) 2015 à 2021 : Après le dépôt du recours

En 2015, la journée mondiale contre l'homophobie devient aussi la journée de lutte contre la transphobie (Saint-Pierre, 2016). Cette même année, la loi qui suit le projet de loi 35 est finalement adoptée (Gouvernement du Québec, s. d.). Par conséquent, deux conditions sur cinq sont toujours maintenues pour pouvoir changer les mentions de nom et de sexe au registre de l'état civil, soit celle d'être une personne majeure et celle d'avoir la citoyenneté canadienne.

L'année suivante marque une autre étape importante dans les revendications des PTNB. De fait, bien que le Tribunal des droits de la personne ait déterminé en 1998 que l'interdiction de la discrimination fondée sur l'identité de genre était comprise dans celle sur le sexe, ce n'est qu'en 2016 que l'identité de genre est ajoutée à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne par l'adoption du projet de loi 103 (Saint-Pierre, 2016). Ce projet de loi comprenait d'ailleurs davantage que cet ajout et répondait en partie aux revendications du recours de 2014, soit celles concernant les personnes

mineures trans. Notons que ce projet de loi a été adopté à l'unanimité par tous les partis politiques québécois, et ce, dans le contexte d'une réforme majeure du réseau de la santé et des services sociaux au Québec (Cabinet de la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, 2016). À une époque d'austérité où la collaboration se faisait rare et la médicalisation des services sociaux était en vogue, il apparaît en rétrospective remarquable d'obtenir l'accord de tous les partis politiques sur un projet modifiant deux lois importantes (Vaillancourt, 2017).

En 2017, le bilan des réalisations du plan d'action de lutte contre l'homophobie de 2011-2016 est présenté et est suivi par le dépôt du deuxième plan d'action qui, cette fois-ci, change de nom pour Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 : Pour un Québec riche de sa diversité (Ministère de la Justice, 2021). La consultation qui a précédé ce deuxième plan de même que l'action organisée des groupes LGBTQ+ ont certainement influencé la reconnaissance mise en évidence dans le titre du document (Ministère de la Justice, 2016). Ce changement témoigne en effet d'une certaine adaptation des politiques par les institutions politiques pour répondre à la transformation des visions traditionnelles d'identité cisgenres³ et binaires.

Le 16 janvier 2019, après sept ans d'attente, les audiences en Cour supérieure pourtant sur le recours en justice initié par le Centre de lutte contre l'oppression des genres et les quatre personnes commencent (Bujold, 2021). En 2020, la Chaire de recherche sur l'homophobie est renommée la Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres (UQÀM, s. d.). Deux ans après le début des audiences, soit en janvier 2021, le verdict est rendu (Bourgault-Côté, 2021b). Les réactions ne se font pas attendre. Elles concernent principalement la fin de l'obligation pour les personnes mineures âgées de 14 à 17 ans d'avoir l'appui d'un-e professionnel-le⁴ dans leur demande de changement de sexe au registre de l'état civil (AÉUM, 2021). Il y a, entre autres, un collectif de parents qui met en doute la capacité d'autodétermination des personnes

³ « Les personnes cisgenres ont une identité de genre qui correspond au sexe assigné à leur naissance » (Cotton et coll., 2021, p. 12). À l'inverse, les personnes transgenres ont une identité de genre qui ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

⁴ Dans une visée d'inclusion, nous avons choisi d'utiliser dans ce travail certaines formulations qui sortent du mode binaire habituel. Ainsi, le texte présente des écarts volontaires aux règles de la grammaire traditionnelle, tels que le recours au trait d'union (un-e) et à d'autres mots inclusifs (p. ex. : iel, collaborateurices).

mineures et le fait que certaines personnes spécialistes étaient absentes aux audiences (p. ex., en dysphorie du genre) (El-Mabrouk *et al.*, 2021). Dès le mois de mars suivant, le procureur général du Québec, soit la partie défenderesse avec trois organisations, annonce sa décision de porter en appel une des modifications touchant les personnes mineures (Bourgault-Côté, 2021b).

2. Description des conclusions

Le jugement en Cour supérieure rendu par l'honorable juge Gregory Moore, invalide plusieurs articles du Code civil du Québec (articles 59, 71, 111, 115, 116 et 132) ainsi que l'article 23.2 du Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (CanLII, 2021). En ce sens, le juge ordonne d'apporter des modifications à ces articles en plus de demander au législateur de reformuler et d'interpréter différemment certains articles (CanLII, 2021). Enfin, il rejette deux demandes proposées par les parties demandereses (Maltais, 2021). Afin de laisser le temps au législateur d'apporter les modifications nécessaires, la déclaration d'invalidation du juge est suspendue jusqu'au 31 décembre 2021 (CanLII, 2021).

Une des modifications concerne l'article 71 du Code civil du Québec qui énonce la possibilité pour une personne de changer la mention de sexe sur son certificat de naissance afin qu'elle corresponde à son identité de genre (Gouvernement du Québec, 2021). Le juge Moore a déclaré que, dans sa forme actuelle, l'article 71 viole les droits à la dignité et à l'égalité des personnes non-binaires (CanLII, 2021). De fait, dans sa forme actuelle, l'article 71 ne permet pas à ce groupe de changer la mention de sexe pour qu'elle reflète leur identité de genre (CanLII, 2021). Lors d'une déclaration aux médias, le juge Moore a mentionné que « la désignation du sexe sur les attestations et déclarations de naissance est discriminatoire [...]. Elle crée et perpétue des désavantages à cause des souffrances qu'elle provoque » (Radio-Canada, 2021a). Par conséquent, le juge laisse le soin au législateur de modifier l'article 71 afin qu'il soit inclusif et non discriminatoire en permettant aux personnes non-binaires de choisir leur identité de genre (CanLII, 2021). Il conclut donc que cet article de loi est invalide et inopérant (CanLII,

2021).

En second lieu, le juge Moore a déclaré que trois articles du Code civil québécois, soit les articles 111, 115 et 116 violaient les droits à la dignité et à l'égalité des parents non-binaires (CanLII, 2021). Ces articles obligent les parents à s'identifier comme père ou mère sur la déclaration de naissance de leur enfant. Le juge a reconnu que les termes père ou mère pourraient ne pas correspondre à l'identité de genre de parents non-binaires (CanLII, 2021). De ce fait, le jugement rend invalides et inopérants ces articles. Le juge Moore a de plus déclaré que les articles doivent être modifiés et repensés afin de permettre aux parents non-binaires de s'identifier comme parent sur les documents de leur enfant, sans devoir s'identifier à un rôle parental genré (CanLII, 2021).

Ensuite, l'exigence de citoyenneté contenue dans les articles 59 et 71 du Code civil du Québec est annulée (CanLII, 2021). Le juge Moore a déclaré que cette exigence « empêche que l'identité de genre des personnes transgenres ou non-binaires qui sont domiciliées au Québec se reflète sur les documents d'identité dont ils ont besoin pour s'engager dans la vie de la société » (CanLII, 2021, p. 60). C'est en reconnaissant que cette exigence violait les droits à la dignité et l'égalité des personnes non citoyennes domiciliées au Québec que le juge supprime ces termes des articles de loi précités (CanLII, 2021).

Quant à l'article 132 du Code civil du Québec, il mentionne qu'une personne a le droit d'obtenir un certificat de naissance mis à jour à la suite du changement « [d']une mention essentielle d'un acte civil, tel que le nom ou la filiation » (Gouvernement du Québec, 2021, article 132). À cet effet, les parties demandereses ont prouvé que ce droit n'était pas respecté et elles ont démontré que ce non-respect les prive « de leur droit à la pleine égalité dans l'exercice et la reconnaissance de leur droit à la dignité » (CanLII, 2021, p. 19). Par conséquent, le juge Moore a déclaré que l'article doit être interprété et appliqué afin que l'enfant d'une personne qui a changé la mention de son sexe ou celle de son nom soit en mesure d'obtenir un certificat de naissance modifié (CanLII, 2021).

Enfin, le jugement exige que l'article 23.2 du Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil soit modifié concernant les personnes mineures trans et non-binaires âgées de 14 à 17 ans (CanLII, 2021). Dans sa forme actuelle,

l'article stipule qu'une personne mineure doit consulter un-e professionnel-le (médecin, psychologue, psychiatre, sexologue ou travailleur-euse social-e) afin d'obtenir une lettre pour appuyer une demande de changement de nom ou de mention de sexe à l'état civil (Gouvernement du Québec, 2021). Le juge Moore a reconnu que cette exigence était discriminatoire pour les personnes de 14 à 17 ans, notamment parce qu'elle a été retirée pour les adultes (CanLII, 2021). Le tribunal, par son jugement, invalide et rend donc inopérant cette exigence pour ce groupe d'âge (CanLII, 2021).

Il est à noter que le tribunal a toutefois rejeté deux demandes. Une première requête des parties demanderesses contestait le droit d'un parent de s'opposer à la demande de changement de nom de son enfant mineur (Gouvernement du Québec, 2021). Le jugement rendu maintient ce droit parental en alléguant qu'une personne mineure dispose de plusieurs moyens pour s'opposer à une telle contestation (CanLII, 2021). De fait, dans une telle situation, la personne mineure peut se prévaloir de l'article 62 du Code civil du Québec qui lui permet de ne pas informer ses parents de sa demande de changement de nom (Gouvernement du Québec, 2021). Il peut aussi demander au directeur de l'état civil d'écarter l'opposition du parent (Gouvernement du Québec, 2021). Enfin, une personne mineure qui anticipe une opposition de ses parents peut déposer sa demande de changement de nom au tribunal, sans passer par le directeur de l'état civil (CanLII, 2021). La deuxième demande rejetée est celle qui visait le retrait de l'obligation de désigner un sexe à la naissance à l'intérieur d'un délai de 30 jours sous prétexte qu'il est imposé et pourrait être erroné (CanLII, 2021). Le juge Moore a déclaré que cette demande était injustifiée, car les nouveau-nés n'ont pas d'identité de genre et parce qu'une demande de correction peut être faite et obtenue (CanLII, 2021).

3. Points forts et limites

Cette partie du travail procédera à l'analyse des points forts et des limites des demandes déposées en Cour supérieure et des conclusions du jugement. Notons que le point de vue situé de l'analyse est ancré dans les valeurs des approches transaffirmatives qui trouvent leur source dans le *Gender affirmative model* développé par Hidalgo et

collaborateurices (2013). Les principes communs que l'on retrouve dans les approches transaffirmatives ont été résumés lors d'une communication donnée par Pullen Sansfaçon en 2019. Premièrement, elles sont basées sur une vision non-binaire et non pathologisante de la variance de genre. Ensuite, elles misent sur l'autodétermination des PTNB et visent à faciliter l'exploration ouverte de leur identité de genre. Enfin, elles reconnaissent que différentes options de transition⁵ peuvent être réalisées ou non.

a) Remarques générales

Avant de procéder à une analyse plus spécifique, nous souhaitons tout d'abord partager quelques remarques générales et positives sur les conclusions du jugement. La première est que nous estimons que les modifications proposées au Code civil rendent le soutien aux PTNB plus explicite. Nous croyons que ces modifications concordent davantage avec les politiques sociales et les changements sociaux récents. En effet, on observe une hausse de l'acceptation des identités trans et un nombre plus important de jeunes trans et non-binaires qui vivent en tout temps leur-s genre-s ressenti-s⁶ (Taylor et coll., 2020). Notre deuxième remarque est que nous considérons que les modifications à venir soutiennent davantage la reprise de pouvoir et l'autodétermination des PTNB (p. ex. le retrait de l'obligation d'obtenir une lettre professionnelle pour les 14 à 17 ans). Cette valeur d'autodétermination, est à la fois en syntonie avec celles de notre équipe, celles de l'approche transaffirmative (Pullen Sansfaçon, 2019) et celles prônées par le travail social (Office des professions du Québec, 2020). Enfin, nous remarquons que les modifications contribuent à une reconnaissance légale beaucoup plus importante pour les PTNB (p. ex. une reconnaissance civique de l'identité de genre non-binaire) et nous jugeons qu'une telle reconnaissance est favorable. Comme l'a démontré une enquête québécoise auprès de 198 PTNB âgées de 14 et 68 ans, une transition légale peut faire augmenter plusieurs facteurs liés au bien-être, comme la satisfaction de vie, le sentiment

⁵ « (...) processus non linéaire et unique à chaque personne trans ou non-binaire, visant à faire reconnaître son genre, autant à soi-même qu'aux autres, notamment en modifiant son expression de genre. Une transition peut impliquer différentes démarches sur les plans social, légal et médical » (Cotton et coll., 2021, p. 13).

⁶ Parmi les 1 519 jeunes personnes trans et non-binaires interrogées dans l'étude de Taylor et coll. (2020), 80% d'entre elles s'identifiaient à plus d'un genre.

d'appartenance à la communauté, la reconnaissance sociale, l'acceptation personnelle de son genre et le sentiment de concordance plus important avec celui-ci (Cotton et coll., 2021). Cette même enquête a aussi démontré que réaliser une transition légale était relié à une diminution de la détresse et à des symptômes anxio-dépressifs (Cotton et coll., 2021).

b) Demande accordée en lien avec les articles 71 (sexe), 111, 115 et 116 (parents)

De manière plus précise, nous estimons que l'ajout de l'identification « parent » aux options de père et mère sur les certificats de naissance est un élément qui contribue à une reconnaissance légale et sociale plus importante des personnes non-binaires. En ce sens, nous croyons que les mêmes bénéfices sont apportés par l'obligation d'ajouter d'autres choix qu'homme et femme sur l'ensemble des documents gouvernementaux (p. ex., l'ajout du choix « X »). Une telle reconnaissance civique a d'ailleurs été remarquée lors du recensement de 2021 où l'ajout d'une troisième option a permis de dénombrer, pour la première fois, les personnes non-binaires (Bourgault-Côté, 2021a; Fugues, 2021). Les nouvelles statistiques ainsi obtenues permettent de brosser un portrait plus réaliste de cette tranche de la population, duquel peut être tiré des informations telles que leur situation économique. Ces dernières sont précieuses pour réaliser des analyses selon le genre et appuyer d'éventuelles revendications (Gouvernement du Nouveau Brunswick, 2015; Lavoie et Panet-Raymond, 2014). Cela dit, bien que l'ajout d'une autre option qu'homme ou femme comporte plusieurs avantages, il peut aussi mener à un étiquetage ou à des préjudices, par exemple lors d'un voyage à l'étranger (Bureau et Sauvé, 2011). Les données recueillies par Cotton et collaboratrices vont dans le même sens et évoquent que les personnes qui ont réalisé au moins une démarche de transition légale sont plus susceptibles d'avoir été victimes de discriminations liées à leur genre que celles qui n'ont pas réalisé de transition légale (2021).

c) Demande accordée en lien avec les articles 59 et 71 (citoyenneté)

La possibilité de réaliser une transition légale en tout temps et sans délai par les PTNB non citoyennes comporte aussi différents avantages. Par exemple, une identification civique concordante avec son identité de genre est associée à une meilleure intégration sociale (Cotton et coll., 2021). Ce bénéfice peut aussi diminuer le nombre d'occasions où les personnes non citoyennes doivent expliquer à des inconnus ou des personnes en situation d'autorité l'incongruence entre le genre exprimé et celui mentionné sur leurs pièces d'identité. Une enquête canadienne auprès de 2 873 PTNB a relevé que parmi leur échantillon, 33 % des personnes immigrantes et nouvellement arrivées avaient émigrées au Canada par peur d'être persécutées en lien avec leur identité de genre dans leur lieu d'origine (Navarro *et al.*, 2021).

D'autre part, une étude menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a comparé 33 pays et expose que l'inclusion juridique de l'ensemble de la communauté LGBTQ+ est associée à une croissance économique (2020). Notons que ce constat est cohérent avec les valeurs de l'État d'investissement social qui vise notamment à favoriser l'intégration au marché du travail de personnes exclues, telles que les personnes non citoyennes (Saint-Martin, 2000).

d) Demande accordée en lien avec l'article 23.2 (lettre professionnelle)

Nous croyons que le retrait de l'obligation d'obtenir une lettre professionnelle pour le changement de mention de sexe chez les 14 à 17 ans est un élément favorable, car il est en concordance avec la situation des personnes majeures. En plus de promouvoir l'autodétermination chez ce groupe d'âge, cet allègement facilite l'accès aux transitions légale et médicale et diminue la douleur psychologique ainsi que les coûts qui peuvent être rattachés à cette démarche (AÉUM, 2021; Bourgault-Côté, 2021b). S'ajoute à ces avantages le fait que l'obligation d'obtenir une lettre professionnelle perpétue l'inaccessibilité aux services de santé pour des personnes qui vivent déjà différentes discriminations systémiques (AÉUM, 2021; Bourgault-Côté, 2021b). En effet, il est

souvent difficile de trouver un-e professionnel-le de la santé familial-ère avec les questions trans (Bourgault-Côté, 2021b; Pullen Sansfaçon *et al.*, 2018). De surcroît, la pertinence et la validité d'une telle lettre ont été remises en question. La psychologue Françoise Susset a d'ailleurs témoigné comme experte devant l'Assemblée nationale en indiquant que seule la personne concernée pouvait confirmer le ou les genres qui lui correspondent (Assemblée nationale, 2016). Pour toutes ces raisons, et parce que les personnes mineures de 14 à 17 ans sont déjà autonomes pour d'autres questions importantes liées à leur santé (p. ex., l'avortement), nous estimons qu'elles sont aptes à procéder à un tel choix, sans le recours à un appui professionnel (Bourgault-Côté, 2021b; Éducaloi, 2021). Également, ces éléments nous portent à croire que la contestation de cette modification par le procureur général du Québec comporte des risques de préjudices importants pour les personnes concernées. Pour ces mêmes motifs, nous croyons que le retrait du veto parental pour la demande de changement de nom d'une personne de 14 à 17 ans aurait dû être accordé.

e) Demande accordée en lien avec l'article 132 (parents)

Différents points forts sont liés à la demande accordée concernant l'article 132 sur l'obligation du directeur de l'état civil d'émettre un certificat de naissance révisé pour un enfant dont le nom ou la mention du sexe d'un parent a été changé (CanLII, 2021). Premièrement, cette clarification participera à la reconnaissance de la véritable identité des parents (CanLII, 2021). De plus, celle-ci contribuera à réduire les risques de discriminations auxquels pouvaient être exposés les enfants et les parents lorsque ce document n'était pas à jour. De fait, lors des audiences liées au jugement, des parents ont témoigné qu'après avoir changé la mention de leur sexe et de leur nom, le directeur de l'état civil avait refusé de produire un nouveau certificat de naissance pour leur enfant (CanLII, 2021). Ces parents ont mentionné ne pas avoir envoyé leur enfant à la garderie pour éviter d'être identifiés comme personnes trans et que leur enfant vive de potentielles discriminations par le personnel de la garderie (CanLII, 2021). En effet, lors de

l'inscription à la garderie, le certificat de naissance de l'enfant devait être fourni et iels⁷ avaient un certificat qui n'était pas à jour.

f) Demande non accordée en lien avec les articles 111, 115 et 116 (nouveau-nés)

Nous considérons qu'une des demandes non accordées par le jugement – le retrait de l'obligation d'attribuer un sexe dans les 30 jours suivant une naissance – contribue à perpétuer différents problèmes. En effet, nous croyons que cette obligation participe à institutionnaliser les différences entre les sexes ainsi que les valeurs binaires, essentialistes, déterministes, hétéronormatives et cisnormatives qu'elles sous-entendent (Bureau et Sauv  , 2011; Butler, 1999). De plus, cette obligation est particulièrement problématique pour les personnes intersexes qui peuvent    la fois pr  senter des caract  ristiques sexuelles m  les et femelles (Dorais, 2016; Laurin-Desjardins, 2021). L'attribution d'un sexe binaire perp  tue   galement la valorisation de caract  ristiques sexuelles cisgenres st  r  otyp  es. Les personnes intersexu  es sont en cons  quence particul  rement    risque de vivre des mutilations m  dicales dans leur petite enfance afin d'y correspondre (Dorais, 2016). Cela peut aussi mener    une transition l  gale lorsque le sexe attribu      la naissance ne correspond pas    l'identit   de genre, et ce, avec toute la lourdeur administrative que cela implique (Bourgault-C  t  , 2021b). N  anmoins, nous consid  rons que l'identification sexuelle peut comporter des avantages en contexte m  dical et    des fins statistiques. Ces aspects seront d  velopp  s dans la prochaine section du travail.

4. Alternatives canadiennes et internationales

Tout comme l'avocate Maltais (2021), nous partageons l'avis que le jugement

⁷ Le pronom « iel » (iels au pluriel) est souvent utilis   par la communaut   LGBTQ+. Il a d'ailleurs   t   ajout   au dictionnaire Le Robert en novembre dernier (Radio-Canada, 2021, 19 novembre). Il se d  finit ainsi : « Pronom personnel sujet de la troisi  me personne du singulier et du pluriel, employ   pour   voquer une personne, quel que soit son genre »

est historique et qu'il crée un précédent important (Laurin-Desjardins, 2021). Compte tenu de notre adhésion aux valeurs des approches transaffirmatives, nous considérons néanmoins qu'il est déplorable que ce dernier n'ait pas accordé deux des demandes du recours et que le procureur général du Québec conteste une des modifications ordonnées par le juge. En réponse à ce constat, des alternatives qui s'inspirent de certaines lois présentes ailleurs au Canada ou à l'international sont proposées.

a) Certificats de naissance sans mention de sexe

Une première alternative concerne la fin de l'obligation d'identifier un sexe sur le certificat de naissance. Nous reconnaissons que cela puisse paraître audacieux. Cela dit, d'autres informations jugées discriminantes a posteriori ont déjà été retirées des certificats de naissance dans le passé, telles que l'emploi du père et la « race » de l'individu (Radio-Canada, 2017). À cet effet, les avocat-e-s Bureau et Sauvé (2011) suggèrent que le gouvernement retire l'identification sexuelle au niveau civique et que celle-ci soit maintenue dans deux contextes précis. Le premier est le maintien de cette identification au dossier médical afin de répondre aux besoins de santé personnelle et publique (Bureau et Sauvé, 2011). Le deuxième est le maintien de cette identification sexuée pour les besoins de statistiques, comme le registre anonyme qui comprend les données amassées lors des recensements (Bureau et Sauvé, 2011). L'argumentaire de Bureau et Sauvé est soutenu par le fait que d'autres options d'identification plus efficaces existent, comme la reconnaissance faciale, la couleur des yeux, l'empreinte digitale ou le groupe sanguin (2011). À l'international, l'*American Medical Association* (AMA) a émis une recommandation au début de l'année en suggérant le retrait de l'identification sexuelle des certificats de naissance (Frellick, 2021). L'association considère que celle-ci peut mener à des discriminations et à un fardeau non nécessaires pour les personnes dont le genre ne correspond pas à celui qui leur a été assigné à la naissance. L'on peut aussi prendre exemple sur les Pays-Bas qui ont annoncé l'an dernier que le sexe ne sera plus mentionné sur les certificats de naissance et sur les autres documents d'identification nationale à partir de 2025 (Ghosal et Knight, 2020). Il s'agit du seul pays où nous avons

trouvé une telle mesure. L'organisation canadienne *Gender Free ID* adopte quant à elle, une position plus radicale et promeut l'idée de retirer la mention du sexe de tous documents légaux (www.genderfreeidcoalition.ca).

b) Changement de nom pour les 14 à 17 ans : affranchissement de l'autorité parentale

Une seconde demande que le juge Moore n'ait pas accordée est le retrait du veto parental pour le changement de nom des personnes mineures. Malgré des recherches sur différentes plateformes et une prise de contact avec quelques spécialistes sur la question trans, nous n'avons repéré aucun pays qui permettait une telle démarche. Cela dit, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à Terre Neuve-et-Labrador, les personnes âgées de 16 ans plus peuvent procéder au changement de leur nom sans accord parental (Bureau de l'état civil de la Nouvelle-Écosse, 2021; Gouvernement de Terre-Neuve et-Labrador, 2020; Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2021). En concordance avec le fait que l'on reconnaisse la capacité aux personnes mineures de 14 à 17 ans de consentir à différents soins importants pour leur santé, nous suggérons qu'elles puissent également procéder au changement de leur nom de façon autonome au même âge (Éducaloï, 2021). Cela est sans compter qu'une étude de Russel et collaboratrices démontre une diminution des suicides chez les personnes mineures dont les cartes d'identité reflètent leur nom choisi (2018).

c) Changement de la mention du sexe pour les 14 à 17 ans : Abandon de la lettre professionnelle

Rappelons également que le procureur général du Québec a contesté le retrait de l'obligation de fournir une lettre professionnelle pour les personnes mineures âgées de 14 à 17 ans qui demandent un changement de la mention de sexe à l'état civil (Bourgault-Côté, 2021b). Comme mentionné précédemment, nous estimons que

l'identification civile du sexe devrait tout simplement être retirée. Cela dit, comme le jugement n'a pas tranché en ce sens, nous considérons que le procureur général du Québec devrait à tout le moins maintenir la modification ordonnée par le jugement au lieu de la contester. Notons qu'à l'international, l'Espagne a voté il y a quelques mois un projet de loi qui vise à permettre une transition légale aux 14 ans et plus sans l'obligation de lettre médicale (Jones, 2021). Pour sa part, la Suisse permettra une telle démarche aux personnes de 16 ans et plus à partir du 1er janvier 2022, comme le font d'ailleurs les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador (Bureau de l'état civil de la Nouvelle-Écosse, 2021; Confédération suisse, 2021; Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 2021). Finalement, nous remarquons qu'une politique encore plus avant-gardiste est présente en Alberta où aucune lettre professionnelle n'est demandée aux personnes de 12 ans et plus (Justice trans, 2021). Cela est en concordance avec l'avis de Cotton et collaborateurices, qui jugent qu'il est « important de faciliter les démarches de transition identitaires pour toutes les PTNB, incluant les plus jeunes » (p. 72), d'autant plus que ces dernières sont plus à risque de vivre de la détresse psychologique que les personnes majeures (2021).

Conclusion

À la lumière des recherches effectuées dans le cadre de ce travail, il a été montré qu'au cours des dernières années, les droits et la reconnaissance des PTNB au Québec ont évolué de manière positive par différents changements dans des politiques sociales, des lois et des règlements du Québec. Or, différents articles de loi, notamment certains contenus dans le Code civil du Québec, étaient discriminatoires envers les PTNB. Pour cette raison, le jugement de janvier dernier était fort attendu. Ce jugement qualifié d'historique a permis de faire un pas de plus dans l'avancement des droits des communautés trans et non-binaires. Nous croyons finalement que les demandes accordées présentent principalement des points forts puisqu'elles contribuent à une plus grande reconnaissance sociale et légale des PTNB. De plus, ces modifications rendent le soutien à ces personnes plus explicite et elles favorisent leur reprise de pouvoir et leur

autodétermination. Néanmoins, certaines limites subsistent. Notamment, l'obligation de désigner un sexe à la naissance perpétue selon nous des concepts cisnormatifs et hétéronormatifs. Enfin, le maintien du veto parental pour les PTNB de 14 à 17 ans freine leur autodétermination et pourrait contribuer à rendre leur transition moins accessible.

Notons que le 21 octobre 2021, le gouvernement du Québec s'est mis en action en intégrant plusieurs modifications au Code civil dans le projet de loi 2 (Assemblée nationale du Québec, 2021). Cependant, bien que ce projet de loi réponde adéquatement à certaines des modifications ordonnées par le juge Moore, des éléments du projet nous inquiètent et inquiètent la communauté LGBTQ+ (Pullen Sansfaçon *et al.*, 2021). En effet, dans sa première mouture, le gouvernement québécois propose de réintroduire l'obligation de la chirurgie pour faire une demande de changement de la mention de sexe (Assemblée nationale du Québec, 2021). Ceci représente un énorme pas en arrière pour les PTNB qui ne ressentent pas le besoin d'effectuer une chirurgie (surtout que celle-ci est généralement stérilisante) (Lowik, 2018). De plus, cette version du projet de loi propose l'introduction d'un marqueur lié à l'identité de genre – en plus du sexe – sur les certificats de naissance (Assemblée nationale du Québec, 2021). Il a été soulevé que cette mesure peut contribuer à des discriminations à l'endroit des PTNB puisque seulement celles qui n'ont pas réalisé de chirurgie auraient cette identification de genre (Pullen Sansfaçon *et coll.*, 2021). Bien que le ministre ait reculé sur cette annonce depuis, l'issue de ce projet de loi demeure incertaine (Pilon-Larose, 2021).

Selon nous, ce dernier exemple démontre l'importance pour les travailleuses et travailleurs sociaux (T. S.) de s'impliquer dans la revendication des droits des PTNB. À cet effet, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux mentionne que les T. S. doivent participer à « [l']élimination de la domination, de l'exploitation et de la discrimination contre toute personne, groupe ou classe sociale sur la base du [...] genre [traduction libre] » (2005, p. 24). De plus, les compétences d'*advocacy* et d'organisation communautaire des T. S. nous apparaissent des plus appropriées pour favoriser et soutenir des démarches qui vont dans ce sens (Deslauriers et Turcotte, 2015). Par conséquent, nous espérons que l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec se prononcera en faveur des revendications actuelles, comme ils l'avaient fait pour la déclaration émise par l'ACTS au sujet de l'affirmation des enfants et

des jeunes trans (Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux du Québec, 2019).

MÉDIAGRAPHIE

- Assemblée nationale. (2013, 6 décembre). *Projet de loi n° 35 : Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits*. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2013_C27F.PDF
- Assemblée nationale. (2016, 7 juin). *Journal des débats de la Commission permanente des relations avec les citoyens : Consultations particulières sur le projet de loi n° 103 – Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres*. http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/crc-41-1/journal-debats/CRC-160607.html#debut_journal
- Assemblée nationale du Québec. (2021). *Projet de loi n° 2 : Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil*. <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-2-42-2.html>
- Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux. (2005). *Guidelines for ethical Practice*. https://www.casw-acts.ca/files/documents/casw_guidelines_for_ethical_practice.pdf
- Association étudiante de l'Université McGill (AÉUM). (2021, 4 mai). *Déclaration sur l'appel procès du Centre de lutte contre l'oppression des genres*. <https://ssmu.ca/blog/2021/05/declaration-sur-lappel-judiciaire-concernant-les-droits-lies-aux-questions-de-genre/?lang=fr>
- Bourgault-Côté, G. (2021a, 8 avril). Pour la première fois, une question d'identité de genre dans le recensement. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/598418/un-recensement-nouveau-genre>
- Bourgault-Côté, G. (2021b, 13 avril). Les jeunes trans doivent être encadrés, plaide Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/598703/personnes-trans-les-mineurs-doivent-etre-encadres-plaide-quebec>
- Bourgois, N. (2016). *Le rôle des groupes communautaires LGBT dans la formulation des politiques publiques : Le cas de la politique québécoise de lutte contre l'homophobie* [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18832/Bourgois_Nicolas_2016_m%c3%a9moire.pdf?sequence=2&isAllowed=y
- Bujold, S. (2021, 4 février). Un jugement qui constate la vulnérabilité des personnes trans et non-binaires. *National Magazine*. <https://www.nationalmagazine.ca/fr-ca/articles/people/q-a/2021/un-jugement-qui-constate-l-extreme-vulnerabilite-d#:~:text=Le%20jugement%20constate%20l'extr%C3%AAme.de%20genre%20aggrave%20cette%20vuln%C3%A9rabilit%C3%A9>
- Bureau de l'État civil de la Nouvelle-Écosse. (2021). *Formulaire de demande de changement de nom et de la mention du sexe – 16 ans et plus*. <https://beta.novascotia.ca/sites/default/files/documents/2-573/change-name-change-sex-designation-16-years-age-or-older-en.pdf>
- Bureau, M.-F. et Sauvé, J.-F. (2011). Changement de la mention du sexe et état civil au Québec : critique d'une approche législative archaïque. *Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke*, 40(1). <https://doi.org/10.17118/11143/10294>
- Butler, J. (1999). *Gender trouble : feminism and the subversion of identity*. Routledge.
- Cabinet de la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec. (2016, 10 juin). *Adoption à l'unanimité du projet de loi no 103 – La ministre Stéphanie Vallée salue cette avancée historique pour les droits des personnes transgenres* [communiqué de presse]. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/adoption-a-lunanimite-du-projet-de-loi-no-103--la-ministre-stephannie-vallee-salue-cette-avancee-historique-pour-les-droits-des-personnes-transgenres-582503681.html>
- Caillou, A. (2020, 8 février). « La pire réforme de la santé ». *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/sante/572542/la-pire-reforme-de-la-sante>
- Centre de lutte contre l'oppression des genres. (2021). *Mises à jour du procès en faveur des droits des personnes trans et non-binaires*. <https://desluttessgenres.org/mises-a-jour-du-proces-en-faveur-des-droits-des-personnes-trans-et-non-binaires/>
- Confédération suisse. (2021). *Débureaucratisation de la procédure de changement de sexe à l'état civil*

- dès le 1er janvier 2022.
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/msg-id-85588.html>
- Cotton, J.-C., Le Corff, Y., Martin-Storey, A., Michaud, A. et Lévesque, S. C. (2021). *Parcours de transition et bien-être psychosocial des personnes trans, non-binaires ou en questionnement identitaire de genre - Premier volet des résultats d'une enquête québécoise*. Sherbrooke : Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA).
<http://erta.ca/fr/node/100000666>
- Deslauriers, J.-P. et Turcotte, D. (2015). *Introduction au travail social* (3e éd.). Presses de l'Université Laval.
- Dorais, M. (2016). Repenser le sexe, le genre et l'orientation sexuelle. *Santé mentale au Québec*, 40(3), 37-53. <https://doi.org/10.7202/1034910ar>
- Durocher, R. (2015). Révolution tranquille. *L'encyclopédie canadienne*.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille>
- Éducaloi. (2021). *Le consentement aux soins d'un mineur de 14 ans ou plus*.
<https://educaloi.qc.ca/capsules/le-consentement-aux-soins-dun-mineur-de-14-ans-ou-plus/>
- El-Mabrouk, N. et al. (2021, 5 février). Vers l'effacement de la mention de sexe. *Journal de Montréal*.
<https://www.journaldemontreal.com/2021/02/05/vers-leffacement-de-la-mention-de-sexe>
- Frellick, M. (2021). *Remove sex from public birth certificates, AMA says*. WebMD.
<https://www.webmd.com/a-to-z-guides/news/20210616/remove-sex-from-public-birth-certificates-ama-says>
- Fugues. (2021, 30 janvier). La Cour supérieure de Québec invalide cinq articles à l'encontre des trans. *Fugues*. <https://www.fugues.com/2021/01/30/la-cour-superieure-de-quebec-invalide-cinq-articles-a-lencontre-des-trans/>
- Ghosal, N. et Knight, K. (2020, 8 juillet). *Netherlands sees no role for gender marker on ID documents*. Human rights watch. <https://www.hrw.org/news/2020/07/08/netherlands-sees-no-role-gender-marker-id-documents>
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. (2020). *Change of name of an adult 16 years of age or older*. <https://www.gov.nl.ca/dgsnl/files/birth-legal-name-change-name-change-adult.pdf>
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. (2021). *Changement de la mention du sexe*.
<https://www.gov.nl.ca/dgsnl/birth/changing-your-sex-designation/index-fr/>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2015). *ACG : L'Analyse comparative selon le genre*.
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/WEB-FDF/PSI/GBA/PDF/Public-GUIDE-F.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021). *Change of name for adults*.
<https://www.pw1.snb.ca/snb7001/e/1000/CSS-FOL-35-2264E.pdf>
- Gouvernement du Québec. (s. d.). *CCQ-1991 - Code civil du Québec - Article 71*.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/CCQ1991?code=se:71&historique=20161004#:~:text=%C3%A0%20cette%20date-,71.,a%20lieu%2C%20de%20ses%20pr%C3%A9noms>
- Gouvernement du Québec. (2021, 31 août). *Code civil du Québec*.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/ccq-1991>
- Hidalgo, M.A., Ehrensaft, D., Tishelman, A.C., Clark, L.F., Garofalo, R., Rosenthal, S.M., Spack, N.P. et Olson, J. (2013). The gender affirmative model: what we know and what we aim to learn. *Human Development*, 56(5), 285-290. <https://doi.org/10.1159/000355235>
- Institut canadien d'information juridique (CanLII). (2021, 28 janvier). *Centre de lutte contre l'oppression des genres c. Procureur général du Québec* [jugement].
<https://www.canlii.org/en/qc/qccs/doc/2021/2021qccs191/2021qccs191.html#document>
- Jones, S. (2021, 29 juin). Spain backs bill allowing teenagers to change official gender without medical checks. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2021/jun/29/spain-bill-change-official-gender-without-medical-checks>
- Justice trans. (2021). *Alberta : Identifiant de genre*. <https://justicetrans.org/fr/alberta/>
- Laurin-Desjardins, C. (2021, 5 février). *Droits trans : une victoire qui crée un « précédent important »*.
<https://www.droit-inc.com/article28144-Droits-trans-une-victoire-qui-cree-un-precedent-important#:~:text=Apr%C3%A8s%20sept%20ans%20de%20labeur,discriminatoires%20pour%20les%20personnes%20trans%E2%80%A6>
- Lavoie, J. et Panet-Raymond, J. (2014). *La pratique de l'action communautaire*. Presses de l'Université du Québec.

- Lemieux, V. (2002). *L'étude des politiques publiques; Les acteurs et leur pouvoir* (2e éd.). Presses de l'Université Laval.
- Lowik, A. J. (2018). Reproducing Eugenics, Reproducing while Trans: The State Sterilization of Trans People. *Journal of GLBT Family Studies*, 14(5). 425-445
<https://doi.org/10.1080/1550428X.2017.1393361>
- Maltais, J. (2021, 2 février). *Personnes transgenres et non-binaires : un jugement historique!*. Ratelle.
<https://www.avocatsratelle.com/publications/chronique-juridique/personnes-transgenres-jugement-historique>
- Ministère de la Justice. (2009). *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*.
https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/publications/ministere/politiques/homophobie.pdf
- Ministère de la Justice. (2011). *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 : Ensemble pour l'égalité sociale, l'unité dans la diversité*.
https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/publications/ministere/plans-actions/plan_action_homo_FR.pdf
- Ministère de la Justice. (2016). *Document de consultation. Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/plans-action/lutte-ht/PL_action_PLCHT_2017-2022_MIQ.pdf?
- Ministère de la Justice. (2021). *La lutte contre l'homophobie et la transphobie*.
<https://www.justice.gouv.qc.ca/dossiers/la-lutte-contre-lhomophobie-et-la-transphobie/>
- Navarro, J., Ferguson, T., Chih, C., Jibril, A., Khatoon, M., Inkingi, S., Beaulieu-Prévost, D. et Thaker, P. au nom de l'équipe Trans PULSE Canada. (2021). *Santé et bien-être des immigrant-e-s et nouveaux-elles arrivant-e-s trans et non-binaires : violence genrée et obstacles à l'accès aux services d'aide à l'établissement au Canada*. <https://transpulsecanada.ca/fr/results/rapport-sante-et-bien-etre-des-immigrant-e-s-et-nouveaux-elles-arrivant-e-s-trans-et-non-binaires/>
- Office des professions du Québec. (2020). *Code de déontologie des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*.<https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2020/10/Code-deonto-GO-20200226.pdf>
- Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux du Québec. (2019, 10 janvier). *Affirmation des enfants et des jeunes transgenres - L'Ordre appuie la déclaration de la CASWE-ACFTS et l'ACTS*
<https://www1.otstcfq.org/mots-sociaux/actualites/l-ordre-appuie-la-declaration-de-la-caswe-acfts-et-lacts/>
- Organisation de coopération et de développement économiques. (2020). *Hors d'atteinte ? La route vers l'intégration des personnes LGBTI*. <https://www.oecd.org/fr/els/hors-d-atteinte-la-route-vers-l-integration-des-personnes-lgbti-a3f24097-fr.htm>
- Pilon-Larose, Hugo. (2021, 26 octobre). Changement de sexe à l'état civil « J'ai entendu les critiques et j'en prends acte », dit Jolin-Barrette. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2021-10-26/changement-de-sexe-a-l-etat-civil/j-ai-entendu-les-critiques-et-j-en-prends-acte-dit-jolin-barrette.php>
- Plamondon, J. (2015, 9 août). Des trans disent non à la violence. *Journal de Montréal*.
<https://www.journaldemontreal.com/2015/08/09/des-trans-marchent-pour-faire-changer-la-loi>
- Pullen Sansfaçon, A. (2015). Parentalité et jeunes transgenres : un survol des enjeux vécus et des interventions à privilégier pour le développement de pratiques transaffirmatives. *Santé mentale au Québec*, 40(3), 93-107. <https://doi.org/10.7202/1034913ar>
- Pullen Sansfaçon, A. (2019). *Comprendre la diversité sexuelle et de genre pour mieux intervenir*.
<http://jeunestransyouth.ca/wp-content/uploads/2021/01/inspq-pullen-Sansfacon-2019.pdf>
- Pullen Sansfaçon, A., Hébert, W., Jin Lee, E. O., Faddoul, M., Toufik, D. et Bellot, C. (2018). Digging beneath the surface: Results from stage one of a qualitative analysis of factors influencing the well-being of trans youth in Quebec. *International Journal of Transgenderism*, 19(2), 184-202.
<https://doi.org/10.1080/15532739.2018.1446066>
- Pullen Sansfaçon, A., Medico, D., Cotton, J. C., Lavoie, K. et Chadi, N. (2021, 29 octobre). Il faut faciliter, et non compliquer le changement de la mention de sexe pour les personnes trans. *The Conversation*. <https://theconversation.com/il-faut-faciliter-et-non-compliquer-le-changement->

- [de-la-mention-de-sexe-pour-les-personnes-trans-170607](#)
- Radio-Canada. (2017, 13 juillet). Certificat de naissance sans mention du genre : qu'en est-il au pays? *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1045024/sexe-genre-province-naissance-identite>
- Radio-Canada. (2021a, 6 février). Une décision de la Cour supérieure donne espoir aux personnes transgenres. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1768938/trans-non-binaire-jugement-moore-transestrie>
- Radio-Canada. (2021b, 19 novembre). Le pronom iel reconnu par le dictionnaire Le Robert. *Radio Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/jeunesse/maj/1841118/iel-pronom-robert-dictionnaire-non-binaire>
- Saint-Martin, D. (2000). De l'État-providence à l'État d'investissement social ; Un nouveau paradigme pour enfant-er l'économie du savoir? Dans L. A. Pal (dir.), *How Ottawa Spends: Past Imperfect, Future Tense* (p. 33-58). Oxford University Press.
- Saint-Pierre, N. (2016). La population trans : oppression ou émancipation. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (16), 79-89. <https://id.erudit.org/iderudit/82651ac>
- Sauvé, J. S. (2016). *Aux confins du « M » et du « F ». Une généalogie critique de ce sexe que l'on catégorise aux fins de l'état civil québécois* [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18418/Sauve_JeanSebastien_2016_these.pdf?sequence=2&isAllowed=y
- Taylor, A. B., Chan, A., Hall, S. L., Pullen Sansfaçon, A., Saewyc, E. M. et Équipe de recherche de l'enquête canadienne sur la santé des jeunes trans. (2020). Être en sécurité, être soi-même 2019 : Résultats de l'enquête canadienne sur la santé des jeunes trans et non-binaires. *Stigma and Resilience Among Vulnerable Youth Centre*. <https://www.saravyc.ubc.ca/2020/03/31/etre-en-securite-etre-soi-meme-2019/>
- Université du Québec à Montréal (UQÀM). (s. d.). *Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres, Historique*. <https://chairedspg.uqam.ca/lachaire/historique/>
- Vaillancourt, Y. (2011). Le modèle québécois de politique sociale, hier et aujourd'hui. *Cahiers du LAREPPS*, 9(11). Université du Québec à Montréal.
- Vaillancourt, Y. (2017). Marges de manœuvre des acteurs locaux de développement social en contexte d'austérité. *Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques et méthodologiques*, 1(17).
- Villeneuve, P. (2007). Politiques et programmes sociaux : Développement, défis actuels et perspectives d'avenir. Dans Jean-Pierre Deslauriers et Yves Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social* (2e éd., p. 69-93). Presses de l'Université Laval.

Adéquation entre les besoins des femmes en situation d'itinérance et les services disponibles au Québec : impact sur leur marginalisation

Mathilde Moffet-Bourassa

Étudiante à la maîtrise en psychoéducation à l'Université Laval

Isabelle F.-Dufour

Professeure titulaire au programme de psychoéducation de l'Université Laval

RÉSUMÉ

Les femmes en situation d'itinérance (FSI) forment un groupe de personnes marginalisées et vulnérables pour lequel peu de services d'aide sont adaptés. Cette insuffisance les conduira souvent à adopter des stratégies de survie alternatives. En conséquence, ces moyens mis en place afin de retrouver un équilibre adaptatif mettront d'autant plus à risque les FSI d'être victimisées, de maintenir leur situation d'itinérance et d'être judiciairisées. Pour mieux comprendre cette problématique, cette revue narrative critique explore la relation singulière que les FSI ont avec les ressources offertes et ses effets sur les stratégies qu'elles déploient pour survivre. Il est souhaité de mettre en lumière les différents éléments contribuant à la désaffiliation de ces femmes. L'identification de ceux-ci permettra d'envisager l'élaboration d'une offre de services plus adaptée aux besoins uniques de cette population.

Mots clés : itinérance, femmes, intervention, invisibilité/visibilité sociale, recherche participative, épistémologie de la marge, sortie de la rue, trajectoires, déviance/marginalité, judiciairisation, itinérance cachée, pauvreté, hébergement pour femme en difficulté, itinérance des femmes, femmes sans-abri, monde de l'assistance, survie, ancrage, ethnographie, *homelessness*, *jail*, *victimization*, *incarcerated women* et *women*

ABSTRACT

Women experiencing homelessness are a marginalized and vulnerable group of people for whom there are few appropriate support services. This inadequacy will often lead them to adopt alternative survival strategies. As a result, those means developed in an effort to regain an adaptive stability will put homeless women at greater risk of victimization, continued homelessness and prosecution. To better understand this issue, this critical narrative review explores the singular relationship that homeless women have with the resources available and its effect on the strategies they deploy to survive. The aim is to highlight the various elements that contribute to the disaffiliation of these women. The identification of these elements allows to consider the development of a service offer more adapted to the unique needs of this population.

Keywords: *homelessness*, *women*, *intervention*, *social invisibility/visibility*, *participatory research*, *epistemology of the margins*, *exiting the street*, *trajectories*, *deviance/marginality*, *criminalization*, *concealed homelessness*, *poverty*, *housing for women in difficulty*, *women's homelessness*, *world of assistance*, *survival*, *anchoring*, *ethnography*, *homelessness*, *jail*, *victimization*, *incarcerated women* and *women*

Adéquation entre les besoins des femmes en situation d'itinérance et les services disponibles au Québec : impact sur leur marginalisation

L'itinérance désigne « un processus de désaffiliation et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre [...] » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014, p. 30). Une personne en situation d'itinérance peut être sans abri¹, dans un abri d'urgence², logée provisoirement³ ou logée de façon non sécuritaire⁴. Au Québec, cette problématique sociale touche un nombre grandissant de personnes depuis les trente dernières années (Grimard *et al.*, 2021). La crise du logement à Montréal comme à Québec, ainsi que les conséquences issues de la pandémie de la COVID-19 ont notamment contribué à la précarisation de la population (Leblanc *et al.*, 2020). Cependant, la majorité des écrits scientifiques au Québec portent sur la réalité masculine de l'itinérance (Bellot et Rivard, 2017). L'expérience des femmes en situation d'itinérance (FSI) est peu documentée, et ce malgré qu'elles représentent le segment de la population en itinérance qui croît le plus rapidement (Finfgeld-Connett, 2010; Gélneau *et al.*, 2015; Phipps *et al.*, 2019). Heureusement, les distinctions de l'expérience de l'itinérance selon le genre commencent à attirer l'attention des chercheur-euse-s au Québec (Bellot et Rivard, 2017; Gélneau *et al.*, 2015; Laberge *et al.*, 2000; Maurin, 2019). Ils font d'ailleurs quelques constats intéressants quant aux besoins différents des FSI leur permettant d'affirmer que l'itinérance est « fondamentalement genrée » (Gélneau *et al.*, 2015, p. 50). On constate également, la relation singulière qu'auront les FSI avec les ressources variées disponibles (Laberge *et al.*, 2000). Au regard de cette relation, plusieurs inadéquations sont soulevées entre les besoins des FSI et ces ressources. Cependant, peu de recherches se sont intéressées aux effets de ces inadéquations sur leurs stratégies de survie (Laberge *et al.*, 2000). Le présent article explore davantage

¹ « Les personnes sans abri, ou les personnes absolument sans abri qui vivent dans la rue ou dans des lieux qui ne sont pas conçus pour le logement des êtres humains ; » (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012)

² « Les personnes dans les abris d'urgence, y compris celles qui restent dans les refuges d'urgence de nuit pour les sans-abris, ainsi que les refuges pour violence faite aux femmes ; » (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012)

³ « Les personnes logées provisoirement, signifiant les personnes dont l'hébergement est temporaire et qui ne possèdent pas leur propre domicile ou le droit au maintien dans les lieux ; » (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012)

⁴ « Les personnes logées de façon non sécuritaire, soit celles qui « risquent » de devenir des sans-abris, et dont la situation économique et de logement courante est précaire ou ne satisfait pas aux normes publiques de santé et de sécurité ; » (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012)

cette question en mettant en lumière les différents éléments qui sont à l'origine de cet écart et ses effets sur les stratégies de survie des FSI. Pour ce faire, un portrait des FSI sera d'abord réalisé. Les données sociodémographiques, les particularités associées au fait de se retrouver en situation d'itinérance et les stratégies de survie déployées par ces femmes seront aussi décrites. Par la suite, un portrait des différents services disponibles et la relation qu'ont les FSI avec ces services seront présentés. Ces informations permettront finalement de dégager, dans la conclusion, les effets des inadéquations des services disponibles sur les stratégies de survie qu'elles déploient. Des idées de pistes d'action pour contrer cet écart seront ensuite proposées.

Méthodologie

Une revue narrative critique a été réalisée. Bien que cette approche ne soit pas de la même envergure qu'une revue de la portée (*scoping review*), elle permet de synthétiser et d'analyser un corpus de connaissances d'un point de vue critique. Pour la réalisation de cet écrit, les moteurs de recherche Google Scholar et Sofia (Université Laval) ont été utilisés avec les mots-clés : itinérance, femmes, intervention, invisibilité/visibilité sociale, recherche participative, épistémologie de la marge, sortie de la rue, trajectoires, déviance/marginalité, judiciarisation, itinérance cachée, pauvreté, hébergement pour femme en difficulté, itinérance des femmes, femmes sans-abri, monde de l'assistance, survie, ancrage, ethnographie, *homelessness*, *jail*, *victimization*, *incarcerated women* et *women*. Seulement les écrits scientifiques publiés à partir des années 2000 ont été utilisés dans cet article. La majorité sont francophones étant donné qu'un portrait de la réalité des FSI au Québec tentait d'être dessiné. Toutefois, considérant que l'itinérance au féminin est une avenue de recherche émergente sur le territoire québécois et canadien, des écrits scientifiques anglophones viennent compléter l'analyse. Les résultats de cette revue narrative critique seront présentés selon trois rubriques distinctes : la problématique, la réponse sociale actuelle et les pratiques d'interventions développées sensibles à la réalité des FSI.

1. PROBLÉMATIQUE

Pour bien cerner la problématique, il importe d'abord de fournir un portrait de la situation basée sur des statistiques sociodémographiques. S'en suivra la description des trajectoires d'entrée en situation d'itinérance et des stratégies de survie des FSI.

1.1 Portrait de la population basée sur les statistiques sociodémographiques

Selon les dernières données statistiques, les FSI représenteraient 25 % des personnes en situation d'itinérance au Québec (Institut de la statistique du Québec, 2001). Toutefois, ce nombre serait sous-estimé et croissant (Gélineau *et al.*, 2015; Sikich, 2008). Le manque de représentativité sociodémographique des femmes dans les statistiques actuelles s'explique entre autres par le fait que leur itinérance est encore relativement cachée : elles résident « temporairement avec d'autres, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent » (Gravel, 2020, p.20). En conséquence, une majorité des FSI est invisible aux yeux de la population générale et des institutions gouvernementales (Gélineau *et al.*, 2015).

Alors que les moyens développés par le gouvernement québécois pour obtenir des informations sociodémographiques sur la population en situation d'itinérance ne considèrent pas les femmes en itinérance cachée, les recherches de terrain permettent toutefois de mettre en lumière une multitude de visages à cette itinérance. Selon le recensement des personnes en itinérance fait en 2015 à Montréal par l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et le YMCA, les femmes autochtones et immigrantes seraient surreprésentées et seraient plus souvent accompagnées de leurs enfants dans la rue et dans les services d'hébergement. Au Québec, on note que le quart des femmes en itinérance sont Autochtones (25 %) et que les immigrantes comptent pour 16% d'entre elles (Conseil des Montréalaises, 2017). De plus, une plus grande proportion de jeunes femmes se retrouveraient en situation d'itinérance comparativement aux jeunes hommes. Plus précisément, ce sont celles âgées de trente ans et moins qui

éprouveraient davantage cette précarité extrême (Conseil des Montréalaises, 2017). Finalement, les mères et les femmes transgenres sont aussi du lot (Gélineau *et al.*, 2015). La population féminine en situation d'itinérance est donc hétérogène, ce qui suggère l'expression de besoins variés des individus la formant.

1.2 Description des trajectoires d'entrée en situation d'itinérance

L'entrée à une situation d'itinérance est le résultat d'une interaction entre des facteurs structuraux, systémiques et individuels qui, progressivement, engendrent des conséquences sur la qualité de vie des personnes (Gentil *et al.*, 2019; Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012). Ces conséquences, particulièrement lorsqu'elles sont accentuées par des vulnérabilités issues de la trajectoire développementale⁵, constituent des facteurs de risque qui contribuent au processus de désaffiliation des individus (Gentil *et al.*, 2019; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014). Selon l'étude réalisée par Gélineau *et al.* (2008), les facteurs suivants peuvent expliquer l'itinérance au féminin : les violences structurelles, institutionnelles et/ou interpersonnelles, la consommation de jeux, d'alcool et/ou de jeux compulsifs, les problèmes de santé mentale et physique, une expérience d'institutionnalisation (prison, protection de la jeunesse et/ou psychiatrie), un faible réseau social, l'industrie du sexe, être aidante naturelle et à bout de ressource, avoir un enfant à charge et l'activisme et la militance politique (Grenier *et al.*, 2020). Les traumatismes vécus à l'enfance sont aussi des facteurs de risque à l'itinérance (Gélineau, 2008; Gélineau *et al.*, 2015). Selon les dernières études canadiennes et québécoises, 73 % à 81 % d'entre elles témoignent avoir vécu un passé de violence, que ce soit de la violence sexuelle, psychologique, physique, conjugale ou familiale (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014). Le nombre de femmes qui auraient perdu leur logement à la suite de mauvais traitements par un époux ou un conjoint serait de 18 % selon le dénombrement réalisé en 2018 à Montréal (Réseau d'aide aux personnes

⁵ « La trajectoire développementale reflète [...] l'évolution dynamique de l'adaptation ou des problèmes d'adaptation au cours de l'enfance, de l'adolescence et de l'âge adulte en considérant les principaux facteurs de risque et de protection en action. Il s'agit d'un tracé chronologique de l'évolution d'un trouble d'adaptation, de la petite enfance à l'âge adulte, ainsi que de ses antécédents et de ses conséquences, illustrant à la fois l'évolution de la continuité de ses manifestations » (Dumas, 2013).

seules et itinérantes de Montréal, 2018). De plus, certaines présentent des troubles de santé mentale et des problèmes de toxicomanie (Phipps *et al.*, 2019).

Par-dessus tout, c'est l'accumulation des facteurs de risque qui est davantage susceptible de conduire à l'itinérance féminine. Le concept d'intersectionnalité est d'ailleurs utilisé pour désigner ce phénomène. Il aide notamment à faire la distinction de ces processus de désaffiliation tels qu'ils sont vécus par les hommes et les femmes. En effet, bien que l'expérience des femmes puisse présenter des similitudes à celle des hommes, il est démontré que le vécu des personnes en itinérance et les causes diffèrent selon le genre (Finfgeld-Connett, 2010; Phipps *et al.*, 2019). Maurin (2019) explique notamment que la structure sociale favorise davantage la désaffiliation des femmes (Maurin, 2019). L'autrice reprend le terme « macropolitique du trouble » mis de l'avant par Ferraro (1983, cité dans Maurin, 2019) afin d'expliquer la dimension structurelle de l'itinérance féminine au Québec, qui, conséquemment, contribue à l'apparition de facteurs de risque individuels. Cette reconnaissance des conséquences induites par la structure permet de distinguer le processus d'entrée des FSI de celui des hommes.

D'autres autrices telles que Gélneau utilisent la métaphore de « spirale de l'itinérance » : l'accumulation des facteurs de risque tout au long de la vie, qu'ils soient individuels, systémiques ou structurels, réfère à la spirale descendante, soit à l'entrée progressive dans la situation d'itinérance au fil du temps (Gélneau *et al.*, 2015; Gélneau *et al.*, 2008). Chez les femmes, cette descente débiterait dès leur naissance considérant les inégalités de genre teintant la structure. Actuellement, la politique publique au Québec, nommée la « politique nationale de lutte à l'itinérance » implantée en 2014, vise à prendre en « compte les différences biologiques, économiques, sociales et culturelles entre les femmes et les hommes [...] » (Maurin, 2019, p. 202), mais du travail reste encore à faire pour mieux intégrer ces considérations dans les services actuels (Bellot et Rivard, 2017). En bout de piste, c'est la pauvreté qui s'avère être le principal vecteur de l'itinérance féminine (Bellot et Rivard, 2017).

1.3 Description des stratégies de survie des femmes en situation d'itinérance

Tel qu'évoqué plus tôt, les FSI mettent en place diverses stratégies de survie pour réduire la vulnérabilité associée au fait de devoir vivre dans la rue (Grenier *et al.*, 2020). Ces stratégies permettent de répondre le mieux possible à leurs nombreux besoins : besoins d'être logées, alimentées et d'obtenir des suivis psychosociaux et de santé. Cependant, si on en juge leurs témoignages, contrairement à leurs homologues masculins, c'est le besoin de sécurité (ex. se protéger des violences dans la rue, de la violence conjugale) qui est pour elles le plus imposant. Ce besoin motive l'application de plusieurs stratégies de survie (Laberge *et al.*, 2000; Plamondon, 2017, paragr. 2.4.2).

Ces dernières vont se loger provisoirement chez des ami-e-s, des membres de la famille afin d'assurer leur sécurité. Ce « *couch surfing* », tel que désigné dans les écrits scientifiques, consiste à « transiter d'un divan à un autre » chez des personnes qui acceptent de les accueillir sous leur toit l'espace d'une nuit ou de quelques jours (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019). Les mères en situation d'itinérance accompagnées de leurs enfants utiliseraient surtout cette stratégie de survie : elles seraient moins portées à habiter la rue et/ou aller dans un refuge. La crainte de se faire retirer la garde de leur enfant en bénéficiant de l'aide d'une ressource d'hébergement est l'une des principales raisons exprimées (Bellot et Rivard, 2017). Par ailleurs, plusieurs mères se font refuser l'accès à ces ressources d'hébergement en raison de leurs enfants (Bellot et Rivard, 2017).

Celles qui n'arrivent pas à loger provisoirement chez des proches, demeurent dans une maison de chambres, dans leur voiture ou squattent des immeubles abandonnés considérant ces lieux comme moins dangereux que la rue (Grenier *et al.*, 2020). Les FSI peuvent aussi avoir recours à la prostitution de survie, qui consiste à offrir des services sexuels afin de combler des besoins de base tels se loger, se nourrir et/ou se laver (Gélineau *et al.*, 2008). Elles peuvent aussi participer à des activités criminelles liées à la revente de drogues ou au vol à l'étalage pour survivre (Bellot, 2003). Bien qu'une minorité de FSI habitent la rue (7% à Montréal selon Grenier et collaborateurs, 2019), ces femmes doivent se prémunir contre de possibles violences physiques et sexuelles.

Elles adoptent des stratégies de survie comme se procurer un chien, se vêtir en homme ou de manière détériorée, adopter une attitude masculine, agressive ou de fermeture envers les autres, établir des relations intimes homosexuelles, s'affilier à un proxénète ou s'unir avec un homme pour qu'il assure sa protection (Bellot et Rivard, 2017; Laberge *et al.*, 2000). Certaines peuvent en venir à négliger leur hygiène corporelle pour se prémunir des violences physiques et sexuelles (Bellot et Rivard, 2017).

Paradoxalement, l'usage de ces stratégies peuvent souvent avoir des effets pervers, et rendre les FSI plus à risque de (re)victimisations, judiciarisations en plus de concourir au maintien de leur situation d'itinérance. Le fait de développer, par exemple, des liens d'attachement avec des proxénètes et des hommes afin de se protéger peuvent les mettre encore plus à risque de subir des violences de ces hommes (Laberge *et al.*, 2000). Elles peuvent être contraintes d'avoir des relations sexuelles non planifiées, non protégées et forcées avec « leur protecteur » (Beijer *et al.* 2018). Ces configurations relationnelles ont le potentiel de contribuer à l'accroissement de comportements autodestructeurs chez celles-ci. On pense à l'augmentation de la consommation de drogue et d'alcool, qui incitent parfois à la participation à des activités criminelles afin d'obtenir l'argent requis pour assouvir leur dépendance à ces substances (Fingeld-Connett, 2010). À ce chapitre, les études révèlent de surcroît que les femmes qui sont emprisonnées à la suite de ces activités de survie délictuelles se retrouvent plus souvent en situation d'itinérance lorsqu'elles réintègrent la société comparativement aux hommes incarcérés. Ce qui fait de l'emprisonnement un facteur précipitant de l'itinérance chez elles (Freudenberg *et al.*, 2007; Riley *et al.*, 2007 cités dans Fries *et al.*, 2014). C'est donc en recourant à des stratégies de survie qu'elles jugent plus sécuritaires que les FSI se mettent à la marge des structures de services et d'interventions. Elles sont alors invisibles aux yeux de toutes et tous, ce qui rend complexe l'adaptation des pratiques d'aide et des théories à l'expérience singulière qu'elles font de l'itinérance (Bellot et Rivard, 2017) :

Malgré des indices évidents de la vulnérabilité sociale des femmes, qui renforcent les risques d'un passage à l'itinérance, il faut comprendre que leur invisibilisation scientifique et sociale, associée à une vision restrictive de l'itinérance – celle de la rue – bloque la priorisation du phénomène par les politiques, les actions et les ressources qui sont dédiées aux femmes (Conseil des Montréalaises, 2017 cité dans Bellot et Rivard, 2017, p. 100).

Les politiques municipales et fédérales intitulées « logement d'abord » qui s'adressent principalement à l'itinérance chronique et de rue fragilisent davantage les FSI puisqu'elles ne tiennent pas compte de leur réalité propre, de leurs besoins singuliers – l'itinérance des femmes est cachée, la majorité d'entre elles n'habitent pas la rue. Conséquemment, ces politiques peuvent avoir comme effet pervers que les FSI aient recours à des stratégies de survie qui les vulnérabilisent encore plus. Dans ce cercle vicieux, les politiques sociales laissent les FSI face à elles-mêmes, isolées et écartées des services (Bellot et Rivard, 2017).

L'ensemble de cette démonstration amène à constater qu'en raison de la plus grande vulnérabilité des FSI à vivre dans la rue et de l'insuffisance des politiques et pratiques d'aide actuelles, ces dernières auront souvent tendance à développer des stratégies de survie qui tendront paradoxalement à les marginaliser davantage, les « invisibiliser » et à les maintenir dans la précarité. Malgré tout, il existe des femmes qui réussiront à sortir de l'itinérance. La seconde partie de cet article traite des facteurs qui facilitent cette (ré)insertion sociale.

2. LA RÉPONSE SOCIALE

L'affiliation sociale des FSI implique la mise en place de moyens individuels et environnementaux adaptés. La section qui suit portera sur la description des trajectoires de sortie de l'itinérance et les dispositifs d'assistance qui sont disponibles aux FSI.

2.1 Description des trajectoires de sortie de l'itinérance

Selon Finfgeld-Connett (2010), la résolution de l'itinérance chez les femmes se déroule en trois stades : (1) le stade de la crise (2) ; le stade de l'évaluation et (3) le stade de la mise en action. Le premier fait référence à l'état de détresse qui submerge les femmes lorsqu'elles entrent dans une situation d'itinérance. La perte de repères et de sécurité additionnée à leurs difficultés de répondre à leurs besoins de base les plongent

dans une crise. Les femmes craignent l'usage des services se retrouvant nouvellement confrontées à cette situation. L'entrée dans le deuxième stade se fait lorsque les femmes évaluent les coûts et les bénéfices rattachés à l'utilisation possible des services sociaux. Elles vont tenter de définir leurs besoins de manière à constater s'ils peuvent y apporter une réponse satisfaisante. Le troisième stade fait référence à la mise en action des FSI en allant chercher de l'aide. Ces dernières passeront souvent par plusieurs étapes à l'intérieur de ce même stade avant de pouvoir s'affranchir de leur itinérance. Selon Finfgeld-Connett (2010), elles devront premièrement reconnaître les conditions de précarité dans lesquelles elles se retrouvent. Ce processus exigera qu'elles en arrivent à transcender leurs craintes, leurs doutes et leur sentiment de honte pour réaliser un premier pas vers une demande d'aide (*empowerment*). Deuxièmement, elles devront accepter de se mettre en action en orientant leurs stratégies adaptatives vers des solutions, en usant des services disponibles (Finfgeld-Connett, 2010). Dans cette conceptualisation de la sortie de l'itinérance, la résolution de l'itinérance se fait nécessairement par l'affiliation des femmes avec les différents dispositifs d'assistance. Or, ce cadre ne permet toutefois pas de constater si, une fois arrivées au troisième stade, les femmes accèdent à des services suffisants et adaptés favorisant leur affiliation.

2.2 Les services disponibles destinés aux femmes en situation d'itinérance

Au Québec, divers dispositifs d'assistance s'adressant spécifiquement aux FSI sont offerts. Ils peuvent être des organisations étatiques, associatives/communautaires, caritatives, religieuses et peuvent être aussi soutenus par une multitude d'acteurs différents (ex. gestionnaires, professionnels de la santé et de la relation d'aide, bénévoles) (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014). Ces dispositifs d'assistance peuvent prendre la forme d'un centre de jour et/ou d'un centre d'hébergement et offrir diverses activités : distribution de repas, thérapie, accompagnement social, vestiaire et autres (Plamondon, 2017, paragr. 2.4.3). Plus précisément, concernant les ressources d'hébergement à Montréal, 27 des 75 ressources destinées aux personnes en situation d'itinérance s'adressent aux femmes, ce qui représente environ 540 lits disponibles par

nuits (Plamondon, 2017, paragr. 2.4.3). Ces ressources englobent 18 organismes communautaires ayant des mandats différents (refuges d'urgence et maisons d'hébergement) et se distinguent selon différentes caractéristiques des FSI (femmes appartenant à une communauté autochtone, jeunes femmes, etc.). On retrouve 12 ressources d'hébergement mixtes à Montréal (Plamondon, 2017, paragr. 2.4.3). Cependant, plus on s'éloigne des grandes villes, plus l'accessibilité et la diversification des dispositifs d'assurances sont réduites (Forchuk *et al.*, 2011).

Les FSI sont aussi plusieurs à se présenter dans les salles d'urgence (Institut de la statistique du Québec, 2001; Plamondon, 2017, paragr. 2.4.3). Les troubles psychologiques, les suivis en psychothérapie, la prise de médicaments, les dépistages d'ITSS, les suivis de grossesses et l'usage de service en santé mentale amènent les FSI à user des services du secteur parapublic de la santé (Plamondon, 2017, paragr. 2.4.3). Toutefois, dans une étude réalisée à Toronto par Hwang *et al.* (2010), il reste que ce sont les femmes seules en situation d'itinérance (22 %) et celles ayant des enfants en bas âge (17 %) qui présentent le plus haut pourcentage de besoins de soins de santé non-comblés (Hwang *et al.*, 2010). Les auteurs soulignent également que ces forts pourcentages pourraient s'expliquer par le fait qu'une grande proportion de ces femmes sont victimes de mauvais traitement (Bourque *et al.*, 2019).

2.3 L'utilisation des services par les femmes

Le taux d'occupation des ressources destinées aux FSI au Québec est de 103 % comparativement à celui des ressources pour hommes ou des ressources mixtes qui est de 85,7 % (Grenier *et al.*, 2020). Les ressources dédiées uniquement aux femmes, qu'elles soient dans les régions urbaines, périurbaines et rurales, sont donc insuffisantes. Des données permettent aussi de constater l'accroissement du taux d'occupation dans le temps. Par exemple, une augmentation de 49 % du nombre de nuitées dans les services d'hébergement d'urgence pour femmes à Montréal a été observée à l'hiver 2011-2012 par rapport à l'hiver 2008-2009 (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014). Une augmentation de 2 % de la fréquentation des ressources pour femmes aurait de plus

été observée lors de l'hiver 2014-2015, selon le rapport annuel de Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) (Bellot et Rivard, 2017). Ce taux d'occupation élevé et croissant dans le temps révèle fort probablement l'urgence qu'éprouvent des femmes à se trouver un refuge pour la nuit. Toutefois, l'efficacité de ces ressources sur le long terme est questionnable, puisqu'elles ne contribuent qu'à répondre à des besoins ponctuels.

2.3.1 Shelterisation réticulaire

Comme il a été démontré précédemment, les dispositifs d'assistance des FSI tendent trop souvent à maintenir et même à détériorer la situation plutôt que de favoriser la (ré)insertion sociale (Maurin, 2015). En effet, le phénomène de la « porte tournante » qui consiste à circuler d'une ressource à une autre est une des stratégies des plus utilisées afin de survivre à la précarité. Cette réalité a été rapportée par une FSI interrogée par Maurin (2015, p. 263) qui a usé de différents dispositifs d'hébergement à Montréal au cours des vingt dernières années : « [s]ix semaines dans un centre puis quatre mois dans un autre, quelques jours encore ailleurs et ainsi de suite ». Cette dernière en est même arrivée à bâtir des circuits pour s'assurer une place dans les ressources au fur et à mesure qu'elle en avait besoin. Ainsi, elle s'assure d'être en sécurité, soit en évitant les hébergements sociaux contraignants en termes de liberté et d'espace, en évitant de *squatter* et de dormir dans l'espace public. Les intervenants des ressources confirment aussi ce phénomène en affirmant qu'ils connaissent de ces femmes depuis plus de dix ans.

La durée limitée d'accueil des FSI que ce soit dans des dispositifs d'hébergement d'urgence ou d'insertion sociale est la cause principale de ce phénomène (Roy *et al.*, 2006). La durée insuffisante d'hébergement empêche l'ancrage et ne permet pas de fournir les ressources nécessaires à la (ré)insertion sociale (Maurin, 2015). La circulation des FSI entre les différents dispositifs d'assistance les amène à être continuellement en survie et d'ainsi ne plus pouvoir consacrer de temps à leur (ré)insertion sociale : « les "mésusages" du réseau, à savoir cet usage répété des différents dispositifs, entraînent

une dépendance faisant d'elles des femmes "plus capables" de vivre dans la normalité, destinées à rester dans la marginalité du monde de l'assistance » (Maurin, 2015, p. 264). Les moyens de survie qu'offrent les dispositifs d'assistance favorisent alors le maintien de la situation d'itinérance des femmes (Pichon, 2007). Maurin (2015) en vient à dire que la : « *shelterisation* devient réticulaire » : les dispositifs d'assistance deviennent le milieu de vie (Maurin, 2015, p. 263).

2.3.2. Autonomisation inédite

On peut aussi observer qu'en réaction à l'insuffisance des services disponibles, les personnes en situation d'itinérance, autant les femmes que les hommes se tourneront davantage vers leur réseau informel que le réseau formel d'aide (Grimard *et al.*, 2021). Il est davantage accessible pour ces dernières d'obtenir un logement, des vêtements, des médicaments, de la nourriture et autres par le biais de leurs proches que par les différents dispositifs d'assistance (Grimard *et al.*, 2021). Elles ont ainsi l'impression d'avoir un plus grand contrôle sur leur vie, puisqu'elles en arrivent à éviter les divers obstacles reliés à l'utilisation des services (Grimard *et al.*, 2021). Grimard *et al.* (2021) parleront d'une « autonomisation inédite ».

2.3.3 Obstacles à l'usage des services

La représentation qu'ont les femmes des ressources peut les amener à ne pas les utiliser (Gélineau *et al.*, 2015). Les FSI peuvent entretenir la croyance qu'elles devront nécessairement faire part de leur histoire personnelle pour être admissibles ou devoir démontrer un intérêt à vouloir se sortir de leur situation d'itinérance. Outre cela, des enjeux logistiques peuvent freiner la fréquentation des ressources, telle que la distance des différents dispositifs d'assistance (Gélineau *et al.*, 2015; Laberge *et al.*, 2000). De plus, le manque réel de ressources est un autre frein à la fréquentation. La plupart des études montrent que les femmes sont celles qui se retrouvent le plus souvent en situation

de pauvreté et de monoparentalité (Conseil des Montréalaises, 2017). Cependant, il y a peu de ressources d'hébergement disponibles pour les mères et leurs progénitures, et ce peu importe leurs situations résidentielles (Bellot et Rivard, 2017).

Il est aussi soulevé que le manque de reconnaissance du genre dans la manière d'intervenir auprès des FSI dans les différentes ressources peut les démotiver à user de celles-ci (Gélineau *et al.*, 2015). La fragmentation de l'offre des services sur la base de la problématique, l'arrimage entre les différentes ressources et le manque de coordination et de cohérence dans la manière d'intervenir auprès des FSI entre les ressources sont soulevés comme obstacles à la fréquentation des services chez les FSI (Gélineau *et al.*, 2015).

Certaines femmes n'utiliseront pas les services de manière intentionnelle, ne voulant pas s'identifier comme étant en situation d'itinérance. Ainsi, elles souhaitent se prémunir contre la stigmatisation et préserver une image d'elle-même acceptable (Bellot et Rivard, 2017). Bellot et Rivard (2017) parleront d'un triple déficit, soit la perte de statut, de dignité et de sécurité, qu'engendrerait l'endossement de l'identité itinérante : « devenir itinérante aux yeux des autres, "c'est nécessairement faire le chemin du renoncement à sa vie, à son corps et à son image" » (Bellot et Rivard, 2017, p. 111).

En somme, la relation qu'ont les femmes avec les différents dispositifs d'assistance se distingue de celle des hommes en situation d'itinérance, étant donné leurs besoins différents. L'usage des multiples services disponibles fait partie des stratégies qu'elles déploient afin de répondre à leur besoin de sécurité. Cependant, leur insuffisance ou le fait qu'ils soient plus ou moins adéquats les amène toutefois à user d'autres stratégies de survie qui tendent à les invisibiliser, les marginaliser et à maintenir leur itinérance.

3. PRATIQUES D'INTERVENTIONS DÉVELOPPÉES

Les FSI forment une population hétérogène. En plus d'avoir des besoins différents de ceux de leurs homologues masculins, elles ne seront pas dans les mêmes conditions résidentielles. Ainsi, les femmes vivant dans la communauté en situation d'itinérance cachée ou à risque d'itinérance n'auront pas les mêmes besoins que celles en refuge

d'urgence. Les pratiques d'intervention seront alors différentes selon la condition résidentielle des FSI (Andermann *et al.*, 2021). Actuellement, les pratiques d'intervention à prioriser dans les refuges d'urgence sont davantage documentées. Malgré qu'une plus grande proportion de femmes est en situation d'itinérance cachée ou à risque de l'être, la difficulté à avoir accès à celles-ci diminue nos connaissances sur la manière d'intervenir auprès d'elles (Andermann *et al.*, 2021). De plus, les recherches actuelles ne permettent pas de généraliser l'efficacité des pratiques d'intervention à la population féminine étant donné leurs profils variés : leurs trajectoires développementales menant à l'entrée de leur situation d'itinérance sont différentes les unes des autres (Andermann *et al.*, 2021). Ainsi, plusieurs défis entourent le développement de pratiques d'intervention, mais aussi l'évaluation de leur efficacité. Malgré tout, diverses pratiques d'intervention sont développées afin de venir en aide aux FSI. La reconstruction de soi est parmi celles à prioriser selon les écrits scientifiques (Gélineau *et al.*, 2015). Pour ce faire, l'organisme communautaire *La rue des Femmes* a adapté la prise en charge des FSI de sorte à favoriser leur autonomisation dans leur processus d'affiliation (Maurin, 2015). De manière indirecte, soit par les conditions environnementales, la ressource les expose à des conditions favorables à l'affiliation. Les FSI peuvent alors reprendre graduellement un pouvoir sur leur vie (Maurin, 2015). La création d'un « chez soi » et « l'entre soi féminin » sont des exemples de pratiques d'intervention favorisant la reconstruction de soi.

3.1 La création d'un « chez soi »

Selon l'organisme communautaire, *La rue des Femmes*, la création d'un lieu d'appartenance est nécessaire à l'inclusion et à l'affiliation des FSI (Maurin, 2015). Observant que ces dernières sont dépourvues de relations, cette ressource offre un espace de survie où il est possible de tisser des liens en toute sécurité. Cette cellule écologique est conçue pour que les femmes développent un réseau d'appartenance à leur rythme. Autant l'aménagement des lieux que l'approche utilisée afin d'interagir avec les femmes sont réfléchis de manière à favoriser la création d'un point d'ancrage. L'ancrage, soit la création d'un lieu d'appartenance, agira alors comme levier à leur affiliation, et ce

tout en prévenant le plus possible la création d'une dépendance institutionnelle : les relations que les usagères créent perdurent dans le temps permettant ainsi, une fois les liens d'appartenance établis, de s'affilier indépendamment du dispositif d'assistance (Maurin, 2015). Les femmes y développent des facteurs de protection à l'itinérance qui favorisent leur autonomisation dans leur processus d'affiliation.

À cette fin, l'accueil inconditionnel des usagères est central : il est important que les FSI soient acceptées dans leur unicité, afin d'adapter les interventions à leurs besoins singuliers et mettre à leur disposition les conditions favorables à leur survie (Maurin, 2015). Cet état de survie pourra alors tranquillement s'estomper pour finalement amener les femmes à mieux profiter de la vie. À *La rue des Femmes*, les lieux sont d'ailleurs aménagés afin de favoriser cet accueil inconditionnel. On y donne, par exemple, accès à des lieux privés et semi-privés qu'elles peuvent s'approprier à leurs goûts, soit en les aménageant et en les décorant de manière à ce qu'elles s'y sentent bien. Par ce processus de création d'un chez soi, les femmes se construisent un lieu d'appartenance, et ce par le biais de l'occupation et de l'appropriation de l'espace. Il sera alors possible de créer un point d'ancrage qui indirectement les amènera à graduellement reprendre du pouvoir sur elles-mêmes (Maurin, 2015). D'autres auteurs expliqueront cette reprise de pouvoir de soi, cette autonomisation, par le concept d'*empowerment* qui est ici déclenché par la mise en place de conditions environnementales favorables prévues dans le dispositif d'assistance (Grimard *et al.*, 2021).

3.2 L'entre soi féminin

Les FSI sont nombreuses à avoir un passé empreint de violence qu'elle soit sexuelle, psychologique, physique, conjugale et/ou familiale (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014). De plus, plusieurs d'entre elles témoignent des multiples formes de violence auxquelles elles ont été exposées ou victimes en habitant dans la rue ou en logeant provisoirement chez des individus (Maurin, 2015). Les antécédents de violence amènent certaines d'entre elles à craindre d'être (re)victimisées dans des refuges mixtes, ce qui les motive à se retourner vers d'autres moyens de se loger (Grenier *et al.*, 2020).

D'ailleurs, selon les écrits scientifiques, les refuges mixtes amènent les femmes à être plus vulnérables à de nouveaux abus et à l'exploitation sexuelle (Gélineau *et al.*, 2015). La non-mixité devient alors une nécessité à la sécurité des FSI et à leur affiliation par les dispositifs d'assistance (Maurin, 2015).

Marcillat et Maurin (2018) vont plus loin et expliquent la pertinence du concept de l'entre soi féminin afin d'intervenir auprès de ces femmes (Marcillat et Maurin, 2018). L'entre soi féminin fait référence à ces lieux d'assistance strictement réservés aux femmes. Ce sont des lieux qui sont perçus comme étant sécuritaires par les femmes, car ils les séparent et les protègent du monde masculin de la rue où elles ont pu vivre diverses expériences de victimisation (Lieber, 2008). Le sentiment de sécurité se vit par l'exclusion du genre masculin, et ce même parmi les intervenants : seulement des femmes peuvent être intervenantes dans ces ressources (Maurin, 2015). La non-mixité des dispositifs d'assistance pour les FSI reconnaît que l'expérience de l'itinérance diffère selon le genre et que différents besoins émergent selon celui-ci (Gélineau *et al.*, 2015; Marcillat et Maurin, 2018). C'est par cette reconnaissance que certaines FSI useront des services disponibles.

D'autres pratiques d'intervention sont aidantes. Notamment, les sessions de groupe structurées favorisant l'*empowerment*, l'accompagnement dans la communauté, le développement de logements sociaux ou privés avec soutien communautaire, la concordance entre les interventions à prioriser et autres sont énoncés comme ayant des effets positifs chez les FSI (Gélineau *et al.*, 2015).

Conclusion

Les informations recueillies dans cet article ont permis d'identifier trois facteurs concomitants permettant de contextualiser et comprendre la survie des FSI. La relation entre ces facteurs permet de reconnaître la manière unique qu'ont les femmes à trouver un équilibre adaptatif dans cette grande précarité. Cet équilibre incertain ne permet toutefois pas l'emprunt d'une trajectoire de sortie à leur itinérance, soit à leur (ré)insertion sociale. Parmi ces facteurs, il y a (1) le besoin de sécurité des femmes (2)

l'insuffisance et l'inaccessibilité des services et (3) les stratégies de survie déployées par celles-ci. Ces trois facteurs s'influencent et expliquent le maintien du déséquilibre et de l'exclusion sociale de ces femmes. Pour bien aider à la compréhension, la figure 1 a été créée afin d'illustrer ce phénomène dynamique.

Le besoin de sécurité des femmes est central dans la compréhension des comportements de survie qu'elles mettront en place. Notamment, le caractère caché de leur itinérance est le reflet de ce besoin : les femmes feront tout en leur pouvoir pour éviter d'habiter

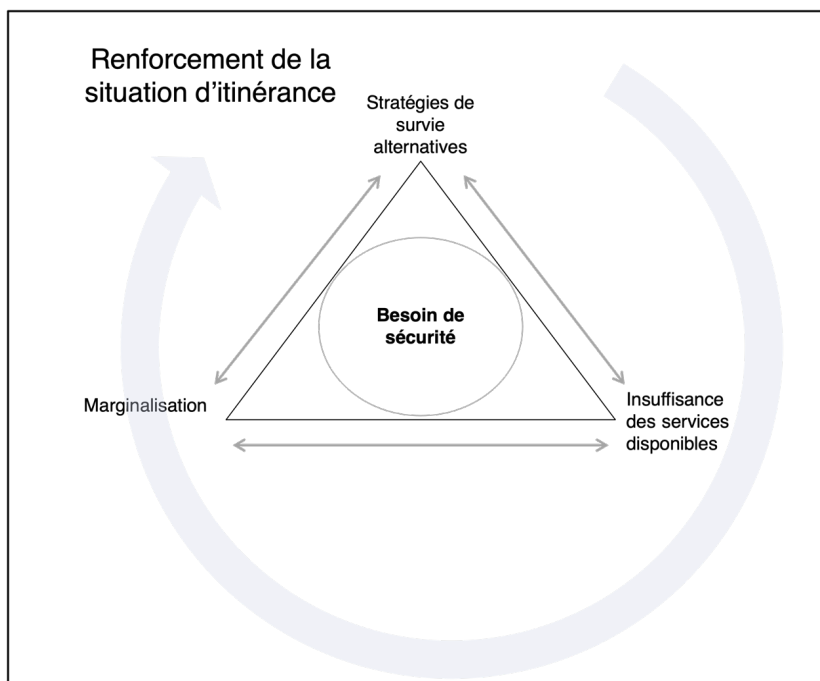


Figure 1. Processus de désaffiliation des femmes en situation d'itinérance

la rue qui les expose à de possibles victimisations. Ainsi, afin d'assurer leur sécurité, les FSI vont soit se loger provisoirement chez des individus ou user des services d'assistance. Mais encore, ces conditions résidentielles ne seront pas sans risques et ne favoriseront pas l'affiliation de ces dernières. Le phénomène de la *shelterisation* réticulaire traduit bien l'insuffisance des services disponibles pour les FSI sur le long terme. En effet, ces dernières ne pouvant pas s'établir dans les dispositifs d'assistance en raison de contraintes administratives, elles transiteront entre les différentes ressources afin de s'assurer un lieu sécuritaire pour y passer la nuit. Conséquemment, elles ne pourront pas s'investir dans un processus d'affiliation étant constamment en situation de survie.

D'un autre côté, certaines FSI ne se tourneront pas vers les différents services disponibles, en raison de divers obstacles à leur accessibilité (ex. croyances envers les ressources, enfants à charge, endossement d'une identité itinérante, la distance physique, etc.). Les services disponibles ne sont alors utilisés, car des hébergements leur semblent

plus accessibles et profitables (autonomisation inédite). Cependant, il est possible d'observer que ces lieux exposent les FSI à diverses formes de victimisations. Par exemple, plusieurs femmes vont rester dans une relation empreinte de violence conjugale afin de s'assurer un toit (Andermann *et al.*, 2021). Ainsi, l'insuffisance et l'inaccessibilité des services disponibles pour les FSI contribueront à la marginalisation et la désaffiliation de ces femmes.

Les services répondant que partiellement ou aucunement à leur besoin de sécurité, les FSI mettront en place des stratégies de survie alternatives; soit des stratégies de survie autres à l'utilisation des services disponibles. Cependant, ces stratégies visant à leur assurer une sécurité tendront, paradoxalement, à les marginaliser d'autant plus. Notamment, ces dernières auront recours à la prostitution de survie, à l'économie de rue, à loger dans des maisons de chambres et autres, ce qui les exposeront à davantage de risques susceptibles de compromettre leur sécurité physique et mentale. Ainsi, non seulement ces stratégies les mettront davantage en retrait des structures de services d'intervention, mais aussi elles contribueront à leur marginalisation, soit en les invisibilisant, les judiciarisant et en les exposant à davantage de victimisation. C'est alors face à cette insuffisance des services à répondre aux besoins de sécurité des FSI et de leur inaccessibilité que ces dernières rejoindront un équilibre adaptatif pathologique qui favorisera leur désaffiliation. Les services disponibles ne permettraient pas une résolution de la situation d'itinérance des femmes.

Actuellement, diverses pratiques d'intervention s'attachent à l'expérience singulière de l'itinérance des femmes (ex. l'entre soi féminin, la création d'un chez soi), mais elles ne permettent pas de réduire suffisamment l'écart entre les besoins des FSI et les services offerts. Il importe alors de réviser ces pratiques ou d'élaborer de nouveaux dispositifs (politiques, services, instances, etc.) visant à prévenir la mise en place des stratégies de survie pathologiques alternatives de ces FSI. Pour ce faire, il importe entre autres d'agir sur cette structure sociale genrée qui participe sérieusement à la souffrance et la précarité de ces FSI. En ce sens, la politique nationale de lutte contre l'itinérance au Québec publiée en 2014 par le gouvernement de Pauline Marois : *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*, malgré ses insuffisances, soulevait les défis et enjeux liés à l'itinérance au féminin.

D'autres pistes d'action sont proposées dans les écrits scientifiques afin de prévenir cette problématique sociale touchant les femmes. Parmi celles-ci, la pertinence de réaliser des recherches-actions participatives. L'utilisation de ce type de devis de recherche permettrait d'aller à la rencontre de ces femmes et de mieux comprendre leurs besoins ainsi que la manière de répondre à ceux-ci (Bellot et Rivard, 2017; Flynn *et al.*, 2015). L'adaptation des pratiques d'intervention et des dispositifs d'assistance serait alors envisageable. Comme permet de le constater la présente analyse critique, des avenues de recherches prometteuses sont à envisager. Selon Laberge (2000), ces études futures « devraient permettre de mieux documenter entre autres les liens entre ces dynamiques, les stratégies de survie mises en œuvre par les femmes, le sens qu'elles donnent à ces expériences et l'image qu'elles ont d'elles-mêmes » (Laberge *et al.*, 2000, p. 95).

MÉDIAGRAPHIE

- Andermann, A., Mott, S., Mathew, C. M., Kendall, C., Mendonca, O., Harriott, D., McLellan, A., Riddle, A., Saad, A., Iqbal, W., Magwood, O. et Pottie, K. (2021). Interventions fondées sur des données probantes et pratiques exemplaires en matière de soutien apporté aux femmes en situation ou à risque d'itinérance : examen de la portée avec analyse fondée sur le sexe et l'équité. *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*, 41(1), 1-14.
<https://doi.org/https://doi.org/10.24095/hpcdp.41.1.01f>
- Beijer, U., Scheffel Birath, C., DeMartinis, V. et Af Klinteberg, B. (2018). Facets of Male violence against women with substance abuse problems: women with a residence and homeless women. *Journal of interpersonal violence*, 33(9), 1391-1411. <https://doi.org/10.1177/0886260515618211>
- Bellot, C. (2003). Les jeunes de la rue : disparition ou retour des enjeux de classe ? *Lien social et Politiques*, (49), 173-182. <https://doi.org/10.7202/007912ar>
- Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121.
<https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Bourque, M., Grenier, K., Grenier, J. et Thibault, S. (2019). Le régime de citoyenneté et l'itinérance des femmes. Des parcours semés d'embûches. *Reflets*, 25(1), 133- 153.
<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1064671ar>
- Conseil des Montréalaises. (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible*. Ville de Montréal.
https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2772451?docref=Y_gPgYubeGpMTfBBa_u810g
- Dumas, J. E. (2013). Une approche descriptive, développementale et relationnelle. Dans J. E. Dumas (dir.), *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent* (p. 9-27). Bruxelles : De Boeck.
- Finfgeld-Connett, D. (2010). Becoming homeless, being homeless, and resolving homelessness among women. *Issues in Mental Health Nursing*, 31(7), 461-469.
<https://doi.org/10.3109/01612840903586404>
- Flynn, C., Damant, D. et Lessard, G. (2015). Le projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par l'entremise de la recherche-action participative. *Recherches féministes*, 28(2), 53-79.
<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1034175ar>
- Forchuk, C., Montgomery, P., Berman, H., Ward-Griffin, C., Csiernik, R., Gorlick, C., Jensen, E. et Riesterer, P. (2011). Gaining ground, losing ground: the paradoxes of rural homelessness. Dans C. Forchuk, R. Csiernik et E. Jensen (dir.), *Homelessness, Housing, and Mental Health: Finding Truths-Creating Change* (pp. 229-241). Canadian Scholars'Press.
- Freudenberg, N., Moseley, J., Labriola, M., Daniels, J. et Murrill, C. (2007). Comparison of health and social characteristics of people leaving New York city jails by age, gender, and race/ethnicity: Implications for public health interventions. *Public Health Reports*, 122(6), 733-743. <https://doi.org/10.1177/003335490712200605>
- Fries, L., Fedock, G. et Kubiak, S.P. (2014). Role of gender, substance use, and serious mental illness in anticipated postjail homelessness. *Social Work Research*, 38(2), 107-116.
<https://doi.org/10.1093/swr/svu014>
- Gélineau, L. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : Pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*. Rapport de recherche. Québec : RAIQ.
<http://www.raiq.org/images/recherches/La%20spirale%20de%20l'itin%C3%A9rance%20au%20f%C3%A9minin.pdf>
- Gélineau, L., Dupéré, S., Bergeron-Leclerc, C., Clément, M., Carde, E., Morin, M.-H., Tremblay, P.-A et Brisseau, N. (2015). Portrait des femmes en situation d'itinérance : De multiples visages. *Revue du CRÉMIS*, 8, 48-55.
- Gélineau, L., Loudahi, M., Bourgeois, F., Brisseau, N., Potin, R. et SZoundi, L. (2008). *Vaillantes qui comme Ulysse entreprennent un long voyage...Réflexions sur le rapport aux services de proximité de femmes en situation d'itinérance*. Québec. Presses de l'Université Laval.
- Gentil, L., Grenier, G., Bamvita, J.-M., Dorvil, H. et Fleury, M.-J. (2019). Profiles of quality of life in a

- homeless population. *Frontiers in Psychiatry*, 10(10). Original Research. <https://doi.org/10.3389/fpsy.2019.00010>
- Gravel, M-A. (2020). *L'itinérance cachée : définition et mesures. Au Québec et à l'international*, Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec. https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR_Itinerance_cachee2020H00F00.pdf
- Grenier, J., Grenier, K., Thibault, S., Chamberland, M., Chénard, J., Bourque, M., St Germain, L., Champagne, M., Serry, A. et Roy-Beauregard, S.-J. (2020). Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec. *Sciences & Actions Sociales*, 1(13), 146-174. <https://doi.org/10.3917/sas.013.0146>
- Grenier, J., Thibault, S., Bourque, M., Blackburn, D. et Grenier, K. (2019). Rencontres à cœur ouvert avec des femmes en situation d'itinérance. Quand la norme stigmatise et conduit à l'invisibilité. *Sciences & Actions Sociales*, 1(1), 101-122. <https://doi.org/10.3917/sas.011.0101>
- Grimard, C., Côté, P.-B. et MacDonald, S.-A. (2021). *L'itinérance en bref : mieux comprendre le passage à la rue*. https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/05/Ebook_itinerance_en_bref-1.pdf
- Hwang, S. W., Ueng, J. J. M., Chiu, S., Kiss, A., Tolomiczenko, G., Cowan, L., Levinson, W. et Redelmeier, D. A. (2010). Universal health insurance and health care access for homeless persons. *American Journal of Public Health*, 100(8), 1454-1461. <https://doi.org/10.2105/ajph.2009.182022>
- Institut de la statistique du Québec. (2001). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-centre et de Québec, 1998- 1999*. Les publications du Québec.
- Laberge, D., Morin, D. et Roy, S. (2000). L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociétales. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 83-94). Éditions MultiMondes.
- Leblanc, C., Bertrand, K. et Loignon, C. (2020). Les conséquences de la pandémie de COVID-19 chez les personnes qui vivent en situation d'itinérance : un enjeu de justice sociale. *INTERVENTION, Hors-série*(1), 59-78. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/12/ri_hs1_2020.2_Leblanc_Bertrand_Loignon.pdf
- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*. Les Presses de Sciences Po. coll. « Fait politique ». <https://doi.org/10.4000/lectures.694>
- Marcillat, A. et Maurin, M. (2018). Singularisation, différenciation : pratiques de la (non)mixité dans l'intervention sociale auprès des personnes sans abri. *Nouvelles Questions Féministes*, 37(2), 90-105. <https://doi.org/10.3917/nqf.372.0090>
- Maurin, M. (2015). Prendre place : les femmes sans-abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 253- 269. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1037691ar>
- Maurin, M. (2019). La vulnérabilité de genre comme problème public : ethnographie d'un lieu d'accueil et d'hébergement de femmes itinérantes à Montréal. *Sociologie et sociétés*, 51(1-2), 201-223.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014). *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). *Rapport du dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018* [Fiche technique]. Gouvernement du Québec. https://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2019/05/Fiche-technique_rapport-denombrement_VF.pdf
- Observatoire canadien sur l'itinérance. (2012). *Définition canadienne de l'itinérance*. www.homelesshub.ca/homelessdefinition/
- Phipps, M., Dalton, L., Maxwell, H. et Cleary, M. (2019). Women and homelessness, a complex multidimensional issue : findings from a scoping review. *Journal of Social Distress and Homelessness*, 28(1), 1-13. <https://doi.org/10.1080/10530789.2018.1534427>
- Pichon, P. (2007). *S'en sortir... Accompagnement sociologique à l'autobiographie d'un ancien sans domicile fixe*. Saint-Étienne : Presses universitaires de Saint-Étienne.
- Plamondon, G. (2017). *Le réseau comme organisation du travail en itinérance : Le cas de la (ré)intégration socioprofessionnelle des femmes dans la ville de Montréal*, [Mémoire de maîtrise,

- Université Laval]. CorpusUL.
<https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/28187/1/33984.pdf>
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. (2018). *Faits saillants. Dénombrement 2018* <https://mmfim.ca/denombrement-2018-les-faits-saillants/>
- Roy, S., Morin, D., Lemetayer, F. et Grimard, C. (2006). *Itinérance et accès aux services : problèmes et enjeux*. Rapport de recherche du Centre de Recherche sur l'itinérance et l'exclusion sociale.
- Sikich, K. (2008). Global female homelessness: A multi-faceted problem. *Gender Issues*, 25(3), 147-156. <https://doi.org/10.1007/s12147-008-9062-8>

La transition énergétique et la réduction des inégalités de genre dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne

Donatien Dervillée

Chargé de mobilisation citoyenne à Caritas France

RÉSUMÉ

L'Afrique subsaharienne, comme les autres régions du monde, est confrontée, au XXI^e siècle, à une longue liste de défis déterminants dont la transition énergétique et la lutte contre les inégalités de genre. Et si ces deux enjeux étaient particulièrement liés dans cette région ? Cet essai s'efforcera de démontrer qu'à l'heure où une grande part de la population rurale subsaharienne dépend de la biomasse pour répondre à ses besoins énergétiques, et où cette dépendance affecte et précarise d'abord les femmes en raison d'une distribution genrée des rôles, la réduction des inégalités de genre et la transition énergétique doivent aller de pair. Grâce à la confrontation d'effets théoriques attendus aux résultats d'études empiriques, nous pourrons observer qu'une plus grande participation des femmes aux politiques énergétiques permet, sous certaines conditions, de réduire les inégalités de genre et d'accélérer le développement des énergies renouvelables dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne. La prise en considération de ces conditions est déterminante pour éviter que la transition énergétique ne se fasse sans les femmes voire même qu'elle aggrave les inégalités de genre comme ce fut le cas dans le village de Mpanta en Zambie.

ABSTRACT

Sub-Saharan Africa, like other regions of the world, faces a long list of critical challenges in the 21st century, including the energy transition and the fight against gender inequality. Could it be that these two issues are particularly intertwined in this region? This essay will attempt to demonstrate that, at a time when a large part of the rural population of sub-Saharan Africa depends on biomass to meet its energy needs, and when this dependence affects and makes women more vulnerable because of the gendered distribution of roles, the reduction of gender inequalities and the energy transition must go hand in hand. By comparing expected theoretical effects with the results of empirical studies, we will be able to observe that greater participation of women in energy policies makes it possible, under certain conditions, to reduce gender inequalities and accelerate the development of renewable energy in rural areas of sub-Saharan Africa. Taking these conditions into consideration is crucial to prevent the energy transition from happening without women or even from worsening gender inequalities, as in the case of the village of Mpanta in Zambia.

La transition énergétique et la réduction des inégalités de genre dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne

L'Agence internationale de l'énergie prévoit, dans son rapport *World Energy Outlook* publié en 2012, que 37% de la population rurale africaine n'aura pas d'accès à l'électricité en 2030 au regard de l'évolution actuelle (AIE, 2012).

Or, l'accès à l'énergie est une nécessité pour satisfaire les besoins fondamentaux et les économistes reconnaissent la relation positive entre la consommation de ressources énergétiques et la croissance économique (Mushtaq *et al.*, 2007). Cependant, au regard de l'ampleur du défi environnemental et climatique, les politiques énergétiques ne peuvent être fondées sur des investissements massifs dans les ressources fossiles non renouvelables. L'un des 17 Objectifs de Développement Durable (Assemblée générale des Nations Unies, 2015) consiste à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables ». A l'heure où près de la moitié de la population subsaharienne n'a pas accès à l'électricité (Banque Mondiale, 2019) et où les $\frac{2}{3}$ de l'énergie finale consommée dans la région est produite à partir de ressources issues de la biomasse (AIE, 2019), la transition vers des modèles énergétiques durables et efficaces fondés sur les énergies renouvelables est une priorité de développement de l'Afrique subsaharienne. Dans le contexte rural subsaharien, la problématique énergétique doit être étudiée sous le prisme des inégalités de genre persistantes qui freinent l'émancipation des femmes. Au regard de l'importance de cet enjeu tant au niveau régional que mondial, il a, lui aussi, été inscrit par l'Assemblée générale des Nations Unies comme l'une des priorités au titre des Objectifs de Développement Durable. Dès lors que ces derniers ont été conçus comme indissociables et intégrés (Assemblée générale des Nations Unies, 2015), l'Objectif 15 qui vise à « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » s'intègre pleinement aux enjeux énergétiques. Le genre est entendu comme les rôles socialement construits en fonction de l'appartenance au sexe masculin ou féminin. Dans le contexte rural subsaharien, les femmes occupent un rôle central dans la production et la consommation d'énergie et de fortes inégalités de genre ont un impact sur leur autonomisation et la satisfaction de leurs besoins énergétiques. Les femmes sont activement impliquées au stade de la consommation au regard de leur responsabilité au

sein du foyer et de la communauté ainsi qu'au stade de la production puisque les filles et les femmes ont la tâche de collecter la biomasse à base de bois pour assurer les besoins énergétiques du foyer. En effet, cette distribution genrée des rôles est accentuée par le fait que seulement 14% de la population rurale a accès à l'électricité contre 68% dans les zones urbaines (Dinkelman, 2010). Pour autant, les femmes sont majoritairement exclues des décisions liées à l'approvisionnement énergétique. Le principal enjeu consiste, donc, à intégrer les femmes dans le développement des énergies renouvelables afin de réduire les inégalités de genre et d'accélérer la transition énergétique. Au niveau mondial, les femmes participent déjà davantage au développement du secteur des énergies renouvelables (elles représentent 32% des salariées) qu'à celui des énergies traditionnelles comme le pétrole et le gaz (où elles représentent seulement 22%) (IRENA, 2019). Dans quelle mesure l'intégration des femmes aux politiques de transition énergétique permet-elle, simultanément, de réduire les inégalités de genre et d'accélérer le développement des énergies renouvelables dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne ?

Il convient, dans un premier temps, de confronter les effets théoriques de la transition énergétique sur les inégalités de genre avec les résultats des études empiriques (I) puis, dans un second temps, de répéter la démarche concernant l'accélération de la transition énergétique par l'amélioration de la participation des femmes dans les politiques énergétiques (II).

I. La contribution de la transition énergétique à la réduction des inégalités de genre fortement conditionnée.

A) La transition énergétique, une réponse à la précarité subie par les femmes.

De façon générale, la précarité et l'extrême pauvreté touchent davantage les femmes que les hommes dans les pays en développement. Dans le contexte rural des pays en développement, les femmes sont généralement assignées à un triple rôle : une fonction reproductive, une fonction productive et une fonction communautaire (Moser,

1993). Dans le secteur énergétique, cette distribution genrée influence les conditions de vie des femmes, leur participation aux processus décisionnels, la contribution des projets de développement énergétique à leur autonomisation ainsi que la satisfaction de leurs besoins énergétiques.

Les femmes subsahariennes, particulièrement celles évoluant en milieu rural, sont au cœur du processus de production et de consommation de ressources énergétiques (Brown et Lankford, 2015). En effet, dans de nombreuses sociétés rurales d'Afrique subsaharienne, les femmes sont assignées, en raison de leur sexe, à un rôle les exposant davantage aux risques liés à la précarité énergétique. Elles mettent leur sécurité physique en jeu lorsqu'elles partent collecter des combustibles issus de la biomasse dans des zones isolées parfois occupées par des milices ou des braconniers. Une étude produite par l'OMS montre que les femmes consacraient en moyenne entre 0,33 et 4 heures par jour à collecter des combustibles dans 14 pays d'Afrique subsaharienne (Schlag et Zuzarte, 2008). En Tanzanie, par exemple, la distance moyenne parcourue se situe entre 1 et 10,5 kilomètres (IUCN, 2018). En outre, la dégradation des écosystèmes et des ressources naturelles augmente leurs efforts et le temps consacré à la collecte de ressources énergétiques. La distribution genrée des rôles détermine également l'importance des femmes dans la consommation des ressources énergétiques (Cecelski, 2000). Elles doivent assurer la bonne gestion du foyer en cuisinant, nettoyant et en chauffant les pièces. Dès lors, les femmes sont les principales concernées par les problématiques liées à la consommation des ressources énergétiques. Le temps consacré aux activités de production et de consommation contribue à la pauvreté temporelle résultant d'une répartition inéquitable du travail domestique non rémunéré entre les sexes, qui représente alors une "double tâche" pour les femmes qui entrent dans la vie active, et qui laisse souvent aux femmes peu ou pas de temps libre (Hyde *et al.*, 2020)

La transition énergétique, consistant à développer l'approvisionnement en ressources renouvelables au niveau local, permettrait de lutter, simultanément, contre la pauvreté temporelle et l'insécurité en évitant aux femmes d'aller collecter des ressources dans des zones reculées, en réduisant le temps de préparation des repas et en réduisant la pénibilité et le temps consacré aux tâches domestiques. Le temps libéré peut être alloué à d'autres activités telles que l'éducation pour les filles qui est indispensable à leur

autonomisation. Si l'efficacité énergétique apportée par la transition vers une électricité produite localement à base de ressources renouvelables réduit le temps consacré aux tâches domestiques, alors l'ensemble de la société devrait progressivement voir un intérêt à ce que les filles aillent à l'école. Les énergies renouvelables ont la particularité de pouvoir être produites et consommées au même endroit en raison de la nature des ressources (soleil, chaleur, débit de l'eau, force du vent). Le soutien au développement de mini-réseaux voire de solutions autonomes hors-réseau apparaissent alors comme des solutions viables (IRENA, 2013). Le défi de l'autonomisation des femmes est donc étroitement lié à celui de l'autonomisation énergétique.

De plus, la consommation de combustibles issus de la biomasse pose de réels problèmes sanitaires. Près de la moitié des repas domestiques sont cuisinés sur des feux ou sur des cuisinières rudimentaires utilisant de la biomasse. La pollution de l'air intérieur causerait près de 4 millions de morts prématurées par an à travers le monde (Lim *et al.*, 2013; GBD, 2018). Les femmes subsahariennes sont particulièrement touchées au regard des tâches domestiques dont elles ont la charge. Le développement d'une énergie propre se substituant aux ressources issues de la biomasse réduirait les risques sanitaires causés par la combustion de la biomasse en plus de réduire la pression sur les forêts et donc les émissions de CO₂ dues au changement d'affectation des terres et l'érosion des sols (Dron et Gueri, 2018; WWF, 2012).

Enfin, les femmes en Afrique occupent 66 % des emplois dans le secteur informel non agricole et ont un revenu moyen 30% inférieur à celui des hommes. Seulement 7 à 30 % des entreprises privées sont dirigées par une femme (PNUD, 2016). Les solutions d'énergies renouvelables comme l'énergie solaire, la cuisson propre ou le biogaz ont le potentiel le plus important pour aider au développement de micro entreprises détenues par des femmes (Banque Africaine de Développement, 2016). La transition énergétique serait donc un levier permettant aux femmes de sortir de la précarité économique.

B) Les effets contrastés des politiques de transition énergétique sur la réduction des inégalités de genre.

Au regard du potentiel du continent africain en énergies renouvelables, de nombreux projets énergétiques ont déjà été mis en œuvre en Afrique subsaharienne.

Tout d'abord, partant du constat selon lequel une part de la mortalité maternelle en Afrique subsaharienne serait due à l'absence d'accès à l'électricité, le projet *Eclairer l'Afrique* a été mis au point au Nigeria afin de distribuer des lanternes solaires dans un grand nombre de centres de soins. Le nombre d'heures de travail des sages-femmes a augmenté jusqu'à 30 %. Les lanternes ont remplacé les bougies, les lampes de poche et des lanternes à kérosène qui n'éclairaient pas suffisamment et qui émettaient des fumées toxiques (Banque Africaine de Développement, 2016).

Un autre projet mené en Ouganda a également démontré l'impact positif de la réduction de la précarité énergétique sur l'autonomisation des femmes. Il s'agit du Projet Pilote du Photovoltaïque Ougandais pour l'Électrification Rurale (UPPPRE), initié en 1998, visant à promouvoir l'utilisation de la technologie de l'électricité photovoltaïque en Ouganda. Le projet a permis d'installer 576 systèmes photovoltaïques domestiques et 42 systèmes institutionnels. Le projet, majoritairement mené par des hommes, qui représentent l'immense majorité des dirigeants d'entreprises photovoltaïques, a veillé à impliquer des électriciennes, chercheuses et installatrices, et à encourager la formation des entrepreneuses et techniciennes. La politique nationale du genre en Ouganda impose désormais que tous les projets considèrent et intègrent les problématiques de genre. Malgré cela, les femmes ont été principalement vues comme des utilisatrices plutôt que les productrices ou distributrices des panneaux photovoltaïques. Une femme a, cependant, été nommée au poste de cheffe de projet adjointe afin d'intégrer les préoccupations des femmes dans les activités du projet. Les institutions en charge du projet se sont rapprochées des organisations de femmes afin de mettre en lien les entreprises photovoltaïques et les femmes qui souhaiteraient acheter leurs systèmes. Le principal problème rencontré fut le coût des installations et l'absence d'accès au crédit. Les banques conditionnaient l'octroi de crédits à des revenus réguliers. Une partie importante des clients et notamment des femmes a donc été exclue. Malgré cela, l'achat des systèmes photovoltaïques a apporté des bénéfices non négligeables aux femmes. Tout

d'abord, les clientes ont noté une amélioration de la qualité et de l'effectivité du travail permettant d'augmenter leurs revenus, une réduction de la pénibilité des tâches quotidiennes, une amélioration des conditions de santé et des opportunités de création de revenus et une meilleure conservation des ressources naturelles. De plus, le projet a permis aux individus d'acquérir de nouvelles compétences ; trois femmes et 30 hommes technicien-ne-s ont été formé-e-s au design et 4 femmes et 20 hommes ont participé aux formations de management. L'impact sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et sur la réduction des inégalités de genre est donc réel mais très limité dans les faits dans la mesure où les systèmes photovoltaïques ont été installés dans les foyers les plus riches.

D'autres projets de transition énergétique ont échoué à réduire des inégalités de genre en raison du poids des normes culturelles et sociales et du manque d'implication des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet. C'est le cas du projet mené à Mpanta. Ce village rural de pêcheurs de 2 673 habitants dans le nord-est de la Zambie a bénéficié de l'installation d'un mini réseau solaire de 60kW en 2013 (Johnson *et al.*, 2019). L'objectif était de fournir de l'électricité pour l'éclairage et des appareils à faible charge à 442 clients. D'un point de vue de la réduction des inégalités de genre, ce projet a eu un impact très faible. Lorsque les appareils électriques étaient disponibles et abordables ils étaient principalement utilisés par les hommes de la communauté. Au sein du foyer, l'électricité n'a pas modifié les rôles et a maintenu les espaces genrés ; l'homme restait au salon devant la télévision s'il y en avait une et les femmes dans la cuisine. En dehors de la maison, l'usage de l'électricité a également été divisé selon des espaces genrés. Par exemple, les hommes qui étaient dans le secteur des affaires avaient tendance à avoir des magasins fixes dans lesquels ils gardaient la marchandise et d'où ils servaient les clients. A l'inverse, les femmes exerçaient principalement dans le secteur de la *street food*, moins lucratif et plus informel. Dans la mesure où les hommes étaient propriétaires des magasins, le développement de l'électricité leur a permis d'utiliser l'éclairage à leur avantage en utilisant les appareils électriques pour renforcer l'attractivité de leur magasin. Les femmes ont, dès lors, eu peu d'options pour tirer parti de l'électricité pour améliorer leur revenu. Ainsi, ce projet de transition énergétique n'a pas modifié la place des femmes en raison de normes sociales et culturelles inchangées. En effet, les hommes ont continué

à percevoir les revenus et à exercer les activités économiques lucratives pendant que les femmes continuaient à assumer des fonctions domestiques et informelles. Au-delà du poids des normes culturelles, cet échec s'explique notamment par le manque d'intégration des femmes, de leurs besoins et de leurs aspirations dans l'élaboration du projet ainsi que par le manque d'accès des femmes aux financements nécessaires pour développer leur activité économique. Ainsi, un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération afin que la transition énergétique contribue effectivement à l'autonomisation des femmes.

II. La nécessaire contribution des femmes à l'accélération de la transition énergétique

A) La participation des femmes au secteur énergétique : un enjeu central de transition.

Les femmes sont, paradoxalement, exclues des processus décisionnels relatifs aux choix énergétiques. Il convient d'étudier, à la fois, les facteurs d'exclusion, ainsi que les implications qu'ont cette exclusion sur l'autonomisation des femmes et sur la satisfaction de leurs besoins énergétiques.

Les politiques énergétiques sont majoritairement déterminées par des hommes. Cela s'explique, d'abord, par le fait que les responsables politiques et économiques sont principalement masculins mais aussi par le fait que le secteur de l'énergie est particulièrement composé d'hommes. Les femmes sont en effet exclues des fonctions décisionnelles en raison de normes culturelles et sociales, d'un manque de compétences et d'opportunités de formation et d'un manque de programmes axés sur la parité hommes/femmes. Dès lors, les politiques énergétiques ne prennent pas en compte les différences en termes de besoins énergétiques entre les femmes et les hommes et occultent les besoins spécifiques des femmes. Les politiques énergétiques visant à réduire la charge de travail des femmes, à améliorer leurs conditions de vie et leur santé ne sont pas prioritaires.

Avec la transition énergétique, les femmes pourraient devenir des productrices d'énergie à condition de développer l'accès aux crédits. Le taux d'entrepreneuriat féminin est déjà très élevé en Afrique subsaharienne puisqu'il atteint 25,9 % de la population féminine adulte (Global Entrepreneurship Monitor, 2016-2017). Pourtant, elles font face à un déficit de financement de 42 milliards de dollars (Banque Africaine de Développement, 2019). Ce déficit s'explique par une perception du risque lié aux prêts aux femmes plus élevée, des taux d'intérêts très élevés, un manque de garanties bancaires, des institutions financières qui manquent de capacité pour comprendre les besoins des femmes, des femmes qui manquent de compétences et de connaissances en finance et enfin des cadres légaux qui freinent la participation des femmes au développement du secteur privé. Ainsi, l'amélioration de l'accès des femmes au financement permettrait d'augmenter considérablement l'investissement en faveur de la transition énergétique.

Le secteur des énergies renouvelables constitue également un vivier d'emplois. Au niveau mondial, 32% des personnes travaillant dans le secteur des énergies renouvelables sont des femmes contre 22% dans le secteur des énergies traditionnelles comme le pétrole ou le gaz. L'Afrique a fourni 3,7 % des emplois du secteur solaire photovoltaïque en 2019 (IRENA, 2020). Comme étudié précédemment, la transition énergétique permet de réduire la pauvreté temporelle en réduisant le temps dédié aux tâches domestiques. Le fait de libérer du temps pour les filles pourrait augmenter la scolarisation dans la mesure où la communauté verrait un intérêt à ce que les filles aillent à l'école puisqu'elles pourraient ensuite travailler dans le secteur énergétique. La participation des femmes alimente un cercle vertueux dans la mesure où l'augmentation du nombre de femmes dans le processus décisionnel contribuera à orienter les choix énergétiques vers les besoins des femmes et à renforcer l'autonomisation des femmes, conduisant alors à une augmentation de la représentativité des femmes. Cela permettrait de faire évoluer les normes sociales et culturelles en faveur de la réduction des inégalités de genre.

Ainsi, la participation des femmes au secteur énergétique permet à la fois de réduire les inégalités de genre et d'accélérer la transition énergétique en fournissant de la main d'œuvre supplémentaire constitutive d'une source d'innovation, en augmentant le niveau des investissements et en s'ouvrant à de nouveaux marchés constitués par la demande des femmes.

B) La contribution effective des femmes à l'accélération de la transition énergétique.

La participation effective des femmes à des projets de transition énergétique a démontré l'importance d'accroître leur participation afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables. En effet, la diversité de genre peut d'abord renforcer l'innovation et la créativité. Par exemple, les cellules photovoltaïques pouvant être utilisées sur les murs, les fenêtres et les toits ainsi que les filtres à charbon et charbon de bois pour avoir une eau plus saine sont deux produits inventés et majoritairement utilisés par des femmes africaines (IUCN, 2018). Au Malawi, le cadre national guidant la politique énergétique du pays (Government of Malawi, 2018) propose un objectif national d'intégration des femmes dans le processus décisionnel pour concevoir, développer et disséminer les technologies énergétiques. Les femmes en Afrique subsaharienne sont particulièrement actives dans l'innovation technologique énergétique. Une étude menée récemment au Kenya a montré que les femmes qui ont participé au programme supporté par l'USAID ont vendu 3 fois plus de cuisinières que les hommes (UICN, 2018). Le cadre national de la politique énergétique du Liberia (Ministry of Lands, Mines and Energy, 2009) reconnaît le potentiel des femmes dans les campagnes de marketing ou en tant que formatrice pour les usages technologiques. Le cadre national rwandais (Ministry of Infrastructure, 2015) a également proposé de développer le crédit et les programmes de micro-finance à destination des femmes afin d'orienter les investissements en faveur des énergies renouvelables. De nombreux cadres énergétiques nationaux reconnaissent donc le rôle stratégique des femmes dans le développement des énergies renouvelables. Au Rwanda, un groupe de femmes ont décidé de récolter les déchets ménagers pour produire du biogaz. Leur coopérative emploie désormais 110 employées et collecte de déchets auprès de 3 000 foyers afin de les transformer en énergie (ENERGIA 2011; UNCTAD 2011). Enfin, les projets menés par le mouvement Solar Sister qui vise à autonomiser économiquement les femmes en les formant à développer une activité économique et à apporter une énergie propre au sein de leurs communautés, ont démontré l'importance de ces dernières dans la réussite de la transition énergétique. Leurs actions améliorent à la fois le revenu des foyers dirigés par des femmes, la santé, le niveau d'éducation, le statut des femmes et leur contrôle des ressources (Miller Center for Social

Entrepreneurship, 2017). En 2020, 86% des entrepreneurs Solar Sister étaient des femmes, elles avaient vendu plus de 400 000 produits et touchaient plus de 1 700 00 personnes. Ces projets ont permis à 14 000 clients de commencer une activité économique grâce à l'électricité solaire fournie. De plus, près de 250 000 lampes à kérosène ont été remplacées par des lampes solaires. Ainsi, la place centrale des femmes au sein de leurs communautés est un atout pour l'acceptabilité des projets énergétiques et leur développement dans les zones rurales.

L'intégration des femmes dans les projets de développement des énergies renouvelables est donc une condition pour que le rythme de la transition énergétique s'accélère et que cette transition réponde aux besoins de tous dans les zones rurales.

Conclusion :

La contribution de l'intégration des femmes aux politiques de transition énergétique à la réduction des inégalités de genre et à l'accélération du développement des énergies renouvelables dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne est fortement conditionnée. D'après une étude menée par l'IRENA en 2018 auprès de 1 500 personnes originaires de 144 pays, l'une des conditions essentielles est l'accès à l'enseignement et à la formation. Il est primordial de rendre les formations existantes plus accessibles aux femmes en tenant compte de leurs contraintes de mobilité, de leurs problèmes de sécurité et des restrictions sociales. Les formations dispensées doivent être axées sur les compétences permettant aux femmes d'identifier les opportunités d'affaires, de former des réseaux efficaces et d'élaborer des stratégies de marché. Plus largement, l'accès à l'éducation des filles permettra de lever des barrières sociales et culturelles qui ont été à l'origine de l'échec du projet mené à Mpanta.

Une autre condition est la nécessité de faciliter l'accès au financement. Il est, en effet, essentiel que les femmes puissent contribuer au financement de la transition énergétique afin de l'accélérer et qu'elle puisse participer à l'autonomisation des femmes. Les problématiques relatives à l'octroi de financements sont directement liées aux

barrières juridiques et culturelles limitant l'accès à la propriété foncière et immobilière qu'il convient de lever.

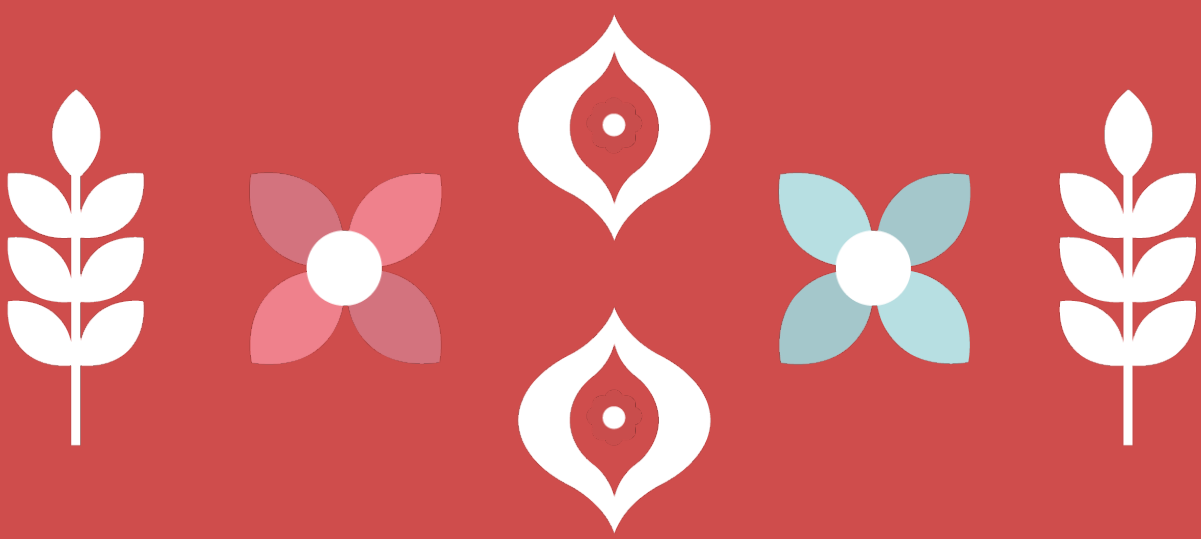
La promotion de l'égalité et de la diversité dans les stratégies énergétiques nationales et mondiales permettra également de s'assurer que la transition énergétique réponde aux besoins des femmes et qu'elle participe à leur autonomisation. Il faut, en effet, prendre en considération la parité hommes- femmes par le biais d'audits de genre et promouvoir l'interaction entre les différents secteurs afin de formuler des propositions permettant de maximiser les bénéfices. Il est important de collecter et d'analyser des données qualitatives et quantitatives de sorte que les différences entre les hommes et les femmes soient comprises et intégrées.

Enfin, de manière générale, l'intégration du genre dans les politiques énergétiques ne produira les effets escomptés qu'à condition que les femmes soient incluses dans les processus de prise de décision.

MÉDIAGRAPHIE

- Agence Française de Développement. (2015). *Énergie. Boîte à outils Genre*.
- Assemblée générale des Nations unies. (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, résolution A/RES/70/1*.
- Banque Africaine de Développement. (2016). *Les énergies renouvelables pour éclairer la vie des femmes en Afrique, Un rapport centré sur la parité hommes-femmes dans le secteur des énergies renouvelables*.
- Banque Africaine de Développement. (2019). *Comblant le déficit de financement pour les femmes en Afrique*.
- Banque mondiale. (2019). *base de données Sustainable Energy for All (SE4ALL)*.
- Brown, L. S. et Lankford, W. F. (2015). Sustainability: Clean cooking empowers women. *Nature*, 521(7552), 284-285.
- Cecelski E. (2000). *The Role of Women in Sustainable Energy Development*. National Renewable Energy Laboratory.
- Dinkelmann, T. (2010). *The Effects of Rural Electrification on Employment: New Evidence from South Africa*. Princeton University.
- Dron, D. et Guérin, A. (2018). Les sols : préservons ce socle de la vie pour les prochains siècles!. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 91, 3-5.
- Forum pour le Partenariat avec l'Afrique Unité de Soutien. (2007). *Égalité des sexes et émancipation économique des femmes*.
- FAO. (2006). *Energy and Gender in rural sustainable development*.
- Government of Malawi. (2018). *National Energy Policy*.
- Hyde, E., Greene, M. E. et Darmstadt, G. L. (2020). Time poverty: Obstacle to women's human rights, health and sustainable development. *Journal of global health*, 10(2), 020313.
- Institute of Development Studies. (2020). Gender and Energy : opportunities for all. *IDS Bulletin*, 51(1).
- International Energy Agency. (2012). *World Energy Outlook 2012*.
- International Energy Agency. (2019). *Africa Energy Outlook*.
- IRENA. (2013). *L'Afrique et les énergies renouvelables : la voie vers la croissance durable*.
- IRENA. (2019). Questions de genre et transformation énergétique mondiale. *Revue pour les parlementaires*, (10).
- IUCN. (2018). *Energizing Equality : sub-Saharan Africa's integration of gender equality principles in national energy policies and frameworks*.
- LaFave, D., Beyene, A. D., Bluffstone, R., Dissanayake, S. T. M., Gebreegziabher, Z., Mekonnen, A. et Toman, M. A. (2019). Impacts of Improved Biomass Cookstoves on Child and Adult Health : Experimental Evidence from Rural Ethiopia, *Policy Research Working Paper Series*, (8929), The World Bank.
- Johnson O. W., Gerber V., Muhoza C. (2019). Gender, culture and energy transitions in rural Africa, *Energy Research & Social Science*, 49, pp. 169-179.
- Miller Center for Social Entrepreneurship. (2017). *Turning on the lights : Transcending Energy Poverty Through the Power of Women Entrepreneurs*.
- Ministry of Infrastructures. (2015). *Rwanda Energy Policy*. Republic of Rwanda.
- Ministry of Lands, Mines and Energy. (2009). *National energy policy : an agenda for action and economic and social development*. Republic of Liberia.
- Moser C. (1993). *Gender planning and development : Theory, Practice and Training*.
- Mushtaq, K., Abbas, F., Abedullah, A. et A., Ghafoor, A. (2007). Energy Use for Economic Growth: Cointegration and Causality Analysis from the Agriculture Sector of Pakistan. *The Pakistan Development Review*, 46(4), 1065-1073.
- Schlag, N. et Zuzarte, F. (2008). *Market Barriers to Clean Cooking Fuels in Sub-Saharan Africa: A Review of Literature*, Stockholm Environment Institute (SEI).
- UNDP. (2001). *Generating opportunities. Case studies on energy and women*.
- UNDP. (2004). *Gender & Energy for Sustainable Development: A Toolkit and Resource Guide*.
- PNUD. (2016). *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 - Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique*.
- WWF. (2012). *Rapport sur l'empreinte écologique de l'Afrique, Infrastructures vertes pour la sécurité écologique en Afrique*.

ENVIR



ONNEMENT

La grande muraille verte : difficultés d'alignement avec les intérêts locaux

Jacob Deschênes

Étudiant au baccalauréat en anthropologie de l'Université Laval

RÉSUMÉ

À l'époque de la grande accélération, les problèmes environnementaux globalisés se font de plus en plus fréquents et bien entendu l'Afrique n'en est pas exempte. En réaction à la désertification du Sahel, une initiative sans précédent fut lancée afin de construire une barrière de végétation traversant le continent africain d'est en ouest, il s'agit de la Grande Muraille Verte (GMV). En raison de son impact très large, il est important de se pencher sur l'application de ce projet afin de déterminer s'il est réellement aligné avec les intérêts locaux, dans le respect du savoir-faire local, tout en accomplissant pleinement ses nombreux objectifs. Pour répondre à cette question, un portrait global du projet sera dressé et une analyse de son application dans la région du Ferlo sera effectuée.

ABSTRACT

In the age of great acceleration, globalized environmental problems are becoming more and more frequent and, naturally, Africa is not exempt from them. In response to the desertification of the Sahel, an unprecedented initiative was launched to build a vegetation barrier crossing the African continent from east to west, the Great Green Wall (Grande Muraille Verte). Because of its broad application, it is important to examine the implementation of this project to determine whether it is truly aligned with local interests, respecting local knowledge, while fully accomplishing its many objectives. To answer this question, an overall picture of the project will be drawn and an analysis of its application in the Ferlo region will be conducted.

La grande muraille verte : difficultés d'alignement avec les intérêts locaux

Introduction

À l'ère des changements climatiques et de la perte de biodiversité d'origine anthropique, la solidarité internationale et l'entraide sont primordiales afin d'éviter l'effondrement des sociétés humaines. C'est dans cette logique que viennent s'inscrire plusieurs projets internationaux de développement environnemental, projets tels que la Grande muraille verte (GMV). Afin de répondre aux problématiques de désertification au Sahel qui menacent plusieurs communautés, les gouvernements africains ont lancé cette initiative s'étalant d'un bout à l'autre de leur continent. L'idée? Bâtir une muraille de verdure au Sud du Sahara afin de stopper la désertification et, par le fait même, répondre aux besoins grandissants des populations victimes des conditions climatiques extrêmes, besoins énoncés dans les objectifs de développement durable de l'ONU. Bien que cette initiative soit décentralisée dans son application entre les pays membres, les méthodes d'application somme toute semblables amènent plusieurs questionnements d'ordre anthropologique à l'égard de cet effort de développement. Le présent texte tentera de déterminer si l'initiative de la Grande muraille verte est réellement alignée avec les intérêts locaux, dans le respect du savoir-faire local, tout en accomplissant pleinement ses nombreux objectifs. Afin de répondre à cette question, il sera important de comprendre les différents concepts et l'évolution historique de la désertification et de la GMV; d'analyser la situation présente de l'initiative; d'observer les défis qui découlent de son application et de son concept; finalement, d'étudier certains cas présentant des situations intéressantes pour cette analyse.

Désertification et la GMV : Concepts et évolution historique

Dans un premier temps, il est primordial de couvrir les problématiques présentes dans la région du Sahel qui ont poussé les gouvernements à proposer l'initiative de la GMV. Effectivement, le Sahel étant la région qui fait le pont entre le désert du Sahara et

les savanes et forêts tropicales du centre de l'Afrique, cette région est naturellement assujettie au phénomène de désertification. La désertification se trouve à être la « dégradation persistante des écosystèmes des zones arides » (ONU, s.d.). Cependant, le processus de désertification dans la région est grandement accéléré par la croissance démographique, les changements climatiques ainsi que les mauvaises pratiques d'agriculture (BBC, s.d.). Effectivement, les besoins alimentaires croissants mènent à un surbroutement du territoire par les troupeaux de bétail et à de plus grandes coupes de bois afin de répondre aux besoins énergétiques de la population afin de cuire les aliments. Ces deux phénomènes augmentent de manière considérable l'érosion des sols, ce qui contribue du même coup à la désertification de la région. Cette désertification a plusieurs conséquences sur les populations locales et mondiales comme le risque plus grand de conflits pour l'accès aux ressources naturelles (terres arables et eau) déjà présents dans la région; l'augmentation de la fréquence des sécheresses, et donc des famines qui y sont associées; l'augmentation des réfugiées et réfugiés climatiques fuyant vers l'Europe ainsi que la contribution aux changements climatiques par la diminution de capacité de stockage du carbone (GGW, s.d.).

En 2005, un projet fut lancé afin de répondre à cette problématique grandissante par le président sénégalais de l'époque, Abdulade Wade, avec l'appui des dirigeants nigérian et libyen, Olusegun Obasanjo et Mouammar Kadhafi. Ayant de plus en plus d'appui des autres nations africaines, le projet fut repris en 2007 par l'Union africaine et institutionnalisé afin d'offrir une réponse globale à cette problématique continentale (Mugelé, 2018). Le projet a donc pour but de bâtir un mur végétal traversant le continent africain du Sénégal au Djibouti afin de freiner les effets de la désertification. Cette stratégie vient donc s'inscrire dans une logique *Top-down* dès ses débuts, ce qui laisse présager des problèmes de sensibilité aux enjeux et structures des régions par l'étendue immense de son application. Également, les pays traversés par cette muraille ne sont pas des acteurs économiques majeurs, ce qui entraîne une dépendance à l'aide internationale, par conséquent une politisation de cette initiative transcendant le continent africain. En effet, les coûts d'un tel projet étant énormes, les acteurs doivent s'appuyer sur les agences de développement, les institutions de politique environnementale, les fondations privées, les firmes transnationales et plusieurs autres ONG et organismes. Bien entendu,

ce soutien financier ouvre la porte à la modification du projet par certains protagonistes opportunistes voulant servir leurs propres intérêts (Mugelé, 2018).

À la suite de cet apport étranger, les objectifs de l'initiative furent modifiés à maintes reprises afin de prendre en considération d'autres problématiques socioéconomiques et environnementales présentes dans la région. Puisque le projet est décentralisé dans son application et que plusieurs protagonistes étatiques et privés participent à l'effort séparément, les commanditaires sont parvenus à modifier aisément l'accent de l'opération vers les objectifs qu'ils se sont fixés dans les engagements multilatéraux. Par exemple, la Banque mondiale et l'Union européenne ont lancé le programme « Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à la mise en œuvre de la Grande muraille verte » (SAWAP) afin de recentrer l'initiative sur la réalisation des objectifs de développement durable qu'ils s'étaient fixés et l'amélioration des conditions agricoles de la région, dont la production est destinée à répondre aux besoins européens, s'éloignant par le fait même de l'objectif de base fixé par les gouvernements locaux.

La GMV maintenant et dans le futur

Présentement, la Grande muraille verte est une structure vivante d'au moins 7 000 km située entre Dakar et Djibouti, implantée dans onze pays regroupés sous l'Agence panafricaine pour la Grande muraille verte (APGMV). Bien que la GMV constitue une organisation en soi, l'APGMV est reconnue comme son « organe de coordination » pouvant être vue comme une sous-organisation ou même une organisation à part entière, puisque ses objectifs et réalisations peuvent différer de celles de la GMV (CNULCD, 2020). Comme il a été mentionné dans la section précédente, l'initiative a pour objectif principal d'enrayer la désertification du Sahel, toutefois cette vision s'est modifiée au fil du temps et l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) énoncés par l'ONU est maintenant intégrée dans ses préoccupations. Effectivement, la GMV tente de répondre aux 17 ODD dans une mesure variable, par l'application de différents types d'intervention lors de la construction de la muraille. Elle entretient donc un lien direct avec les six ODD énumérés ci-après et un lien indirect avec les 11 objectifs résiduels.

Les objectifs en question sont : l'amélioration et la protection de la vie terrestre; l'éradication de la pauvreté; la lutte contre la faim; l'accès à des emplois décents; la promotion de modes de consommation et de production responsables et la lutte contre les changements climatiques. Certaines actions de l'initiative mentionnées dans ce texte feront référence aux objectifs résiduels du projet, tels que l'atteinte de l'égalité des genres, afin de démontrer l'étendue d'action entraînée par ce projet.

Il est également important de noter la présence du projet FLEUVE, Front Local Environnemental pour une Union Verte, qui est venu soutenir l'effort de la Grande muraille verte avec des ambitions semblables à celles de la SAWAP. Ce projet a été financé par l'Union européenne entre 2014 et 2018 afin de renforcer la résilience des populations locales en « améliorant les moyens de subsistance des populations des zones arides et [renforçant] leur capacité de résistance à la dégradation des terres, la sécheresse et la variabilité du climat » (CNULCD, 2020). Ceci est encore une fois une démonstration du nombre important d'intervenantes et d'intervenants, complexifiant ainsi les relations entre les différentes organisations impliquées.

Défis et problématiques subséquentes

Bien évidemment, une telle opération aura, par sa nature, plus de risque de se heurter à des embûches sur son chemin, tant à l'échelle globale que locale. Globalement, les représentantes et représentants à l'origine de la GMV se sont engagés, lors de la COP 21, à restaurer jusqu'à 100 Mha de terres dégradées d'ici 2030, l'APGMV quant à elle vise 25 Mha pour la même date (CNULCD, 2020). Leurs opérations étant conjointes, les terres restaurées comptent pour les deux engagements mentionnés ci-dessus et ne s'élevaient qu'à 4 Mha en 2020 (CNULCD, 2020). Cela démontre donc une accélération probable des opérations afin de combler leurs objectifs. Une question peut donc se poser par rapport aux régions qui seraient privilégiées en vue de remplir cet engagement, ce qui risque de créer un déséquilibre des relations entre communautés, provinces ou même entre états, en raison des activités économiques qui découlent d'une telle opération. Les problèmes de gouvernance des pays où les activités ont lieu causent également plusieurs

effets sur le projet. Effectivement, le manque de soutien politique et de structures organisationnelles pour la gestion de l'environnement par les gouvernements en place constitue une entrave à la coordination des opérations dans plusieurs cas (CNULCD, 2020). Le manque d'aide des institutions et ONG locales vient également ralentir la réalisation du projet, puisque même si ces organisations n'étaient pas directement liées à la problématique visée, elles pourraient tout de même alléger la charge de travail de la GMV en prenant en charge des activités connexes (CNULCD, 2020). Le manque de financement représente également un défi pour la GMV, en raison des objectifs de taille à atteindre et de l'ampleur du projet (CNULCD, 2020). La diversification des objectifs du projet, mis de l'avant par les organismes occidentaux, vient ainsi ralentir la réalisation de celui-ci, au détriment des populations locales qui recevront de l'aide diversifiée, mais inefficace.

Il est toutefois intéressant du point de vue anthropologique de s'attarder aux problématiques internes dans l'application et la conceptualisation d'un tel projet. En raison de l'historique tumultueuse des protagonistes européens sur le continent Africain, il est d'autant plus important de se pencher sur ce point afin de déceler les intérêts réels de ces protagonistes ainsi que les dynamiques de pouvoir sous-jacentes à ce projet. En effet, les problématiques environnementales de ces régions peuvent menacer les opérations commerciales et la production des pays occidentaux qui financent la GMV, ce qui pourrait apporter une certaine motivation à cet appui.

Les problèmes d'application quant à eux relèvent d'un dédain dissimulé pour le savoir-faire local, démontrant ainsi l'occidentocentrisme dans les efforts de développement. En effet, les régions visées par la GMV sont imprégnées de croyances ancestrales et plusieurs d'entre elles entretiennent une utilisation pratique des ressources naturelles adaptée aux conditions locales tout en respectant la signification spirituelle de l'utilisation du territoire (Sawadogo, 2012). Une alliance entre les efforts de développement et les pratiques locales est possible, mais, pour ce faire, il est nécessaire de remettre en question les idées préconçues des protagonistes extérieurs afin qu'ils soient sur un pied d'égalité avec les responsables des communautés et qu'ils puissent tous échanger. Cette remise en question doit porter non seulement sur l'importance d'une certaine plante ou d'un territoire précis pour un groupe local, mais également sur

l'intégration de la vision de l'environnement des communautés au sein des considérations du développement. Ce n'est que par l'échange et l'inclusion de ces responsables ainsi que leur cosmogonie que les organisations de développement réussiront à insérer leur projet dans les communautés de manière durable. Le changement dans les pratiques et le paysage local se doit tout de même d'être sous le contrôle et dans le respect des communautés présentes.

Également, pour plusieurs problèmes auxquels les recherches en développement tentent de répondre, diverses solutions sont déjà appliquées sur les territoires depuis longtemps, telles que la lutte antiérosive par la technique du zaï ou les techniques d'assainissement par le tampouré au Burkina Faso (Sawadogo, 2012). Évidemment, plusieurs facteurs viennent aggraver les problématiques en question, relativisant l'efficacité des solutions ancestrales. En revanche, l'intégration de celles-ci dans les efforts du développement permettrait de rallier les populations au projet, diminuerait la complexité des efforts de formation et permettrait le rayonnement des connaissances locales.

Le Ferlo : problématiques parallèles

La région du Ferlo au Sénégal présente deux problématiques parallèles : d'une part, la précarité des femmes dans la société et d'autre part, l'érosion des sols et sa relation avec les pratiques pastorales de la région. Ces deux phénomènes seront étudiés successivement. Dans un premier temps, il est intéressant d'aborder la place des femmes dans cette région, puisque cette situation est un bon exemple du type de problématique de genre pouvant être présent sur le territoire de la GMV. Effectivement, les femmes du Ferlo présentent une précarité dissociée et supérieure à celle des hommes de la même région pour plusieurs raisons. Premièrement, la richesse dans cette région est souvent attribuée en fonction de la taille du troupeau que l'on possède et les femmes ne possèdent que très peu des bêtes, la plupart appartenant à leur mari. Même dans l'éventualité où une femme possède des bêtes, elles seront élevées avec le troupeau de leur mari et il gardera la majeure partie des gains sur le marché à la suite de la vente, ce qui diminue

considérablement les possibilités de gains financiers pour les femmes. Ensuite, leur poids politique et social dans la région est relativement faible en raison de la primauté des éleveurs dans les discussions et débats publics. C'est entre autres pour ces raisons que les femmes se retrouvent en situation de marginalité (Billen, 2015).

Afin de répondre aux objectifs de diminution de la pauvreté, d'augmentation de la sécurité alimentaire et d'égalité des genres, la GMV a fourni les fonds nécessaires afin de développer et d'entretenir des jardins pour la production et la vente subséquente de fruits et de légumes entièrement dirigée par les femmes de la communauté (Billen, 2015). Les produits sont alors vendus aux femmes qui ont participé au projet à un coût inférieur à celui du marché, et les revenus servent à l'entretien des jardins. Cette technique de vente est employée afin de réduire la pauvreté, de faciliter l'accès aux produits frais et d'assurer la pérennité des installations (Billen, 2015). Avec les revenus engendrés, des petits groupes de microcrédits sont créés sous la forme de tontines afin de rendre accessible aux femmes de la communauté la possibilité de se lancer en affaires, souvent par la vente de produits alimentaires (Billen, 2015). Tout comme pour les femmes du Bangladesh qui ont participé aux groupes de microcrédits de la Grameen Bank, cette initiative peut augmenter le risque d'endettement et favorise les femmes les plus aisées de la communauté (Karim, 2011), d'autant plus qu'elle n'est pas accompagnée d'autre forme d'appui aux nouvelles entrepreneures de la région afin de les guider dans leurs investissements. Cela peut tout de même transformer les relations de genre, mais si des programmes sociaux ne sont pas élaborés afin de faciliter cette transformation, il peut y avoir un risque que les hommes prennent l'argent des femmes obtenu par les tontines et on pourrait même voir une augmentation de la violence conjugale ou de la stigmatisation dans la région. Bien que la GMV ne centre pas les arguments pour cette pratique autour de l'amélioration des liens sociaux, il s'agit de l'élément le plus apprécié des femmes de la région puisque cela leur permet de se regrouper et d'échanger dans le cadre de leur travail, s'éloignant ainsi des rôles traditionnels de leurs ménages.

Parallèlement, les responsables de la GMV semblent éprouver des difficultés à concilier leurs efforts dans le combat à l'érosion et le respect des pratiques de la population locale quant à l'utilisation du territoire dans leurs méthodes. Effectivement, les activités de reboisement viennent à l'encontre des activités pastorales de la région,

soit une forme de pâturage extensif, ce qui diminue la capacité d'encrage du projet dans le Ferlo. Le reboisement, bien qu'il soit bénéfique pour la régénérescence des sols, entrave les activités d'élevage en diminuant les espaces de pâturage disponible et en perturbant la mobilité des troupeaux (Mugelé, 2018). Le projet ne fournit également aucune forme d'appui au pastoralisme de la région, ne permettant pas à la population d'améliorer ses pratiques. Au contraire, la GMV se sert plutôt de l'endroit comme exemple d'application de la muraille, puisque celle-ci y est bien développée. Il s'agit donc de détourner l'effort principal des opérations vers la démonstration et les stratégies de communication, au détriment de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants (Mugelé, 2018). Ce phénomène est particulièrement bien identifié par Ronan Mugelé (2018, p.199) dans la citation suivante :

Par conséquent, les objectifs escomptés sont subordonnés à la quête de visibilité internationale : la Muraille au Ferlo se mue alors en un site de démonstration où se pressent chaque année de nombreuses délégations d'hommes politiques, d'experts et de vidéastes originaires du Sénégal, de la sous-région, mais également d'Europe.

Encore une fois, cela démontre une tentative houleuse de légitimer le projet, en faisant abstraction de la volonté des populations locales et de leurs pratiques.

Conclusions

Il est évident que la GMV est un projet d'importance, par l'étendue de zones couvertes par son application et les objectifs émis. D'un point de vue politique, il est présenté comme un exemple remarquable de coopération internationale et d'autodéterminisme des pays africains impliqués. Cependant, il est clair que le financement du projet par les responsables du développement vient impacter son orientation et devient un outil à la réalisation des objectifs que les pays du nord se sont fixés. Également, la dynamique *Top-down* de cette opération vient remettre en question l'importance du bien-être et de l'harmonie des communautés locales affectées dans le processus décisionnel du projet, d'autant plus par son étendue immense traversant le continent et ainsi de nombreux peuples vivant de manières complètement différentes.

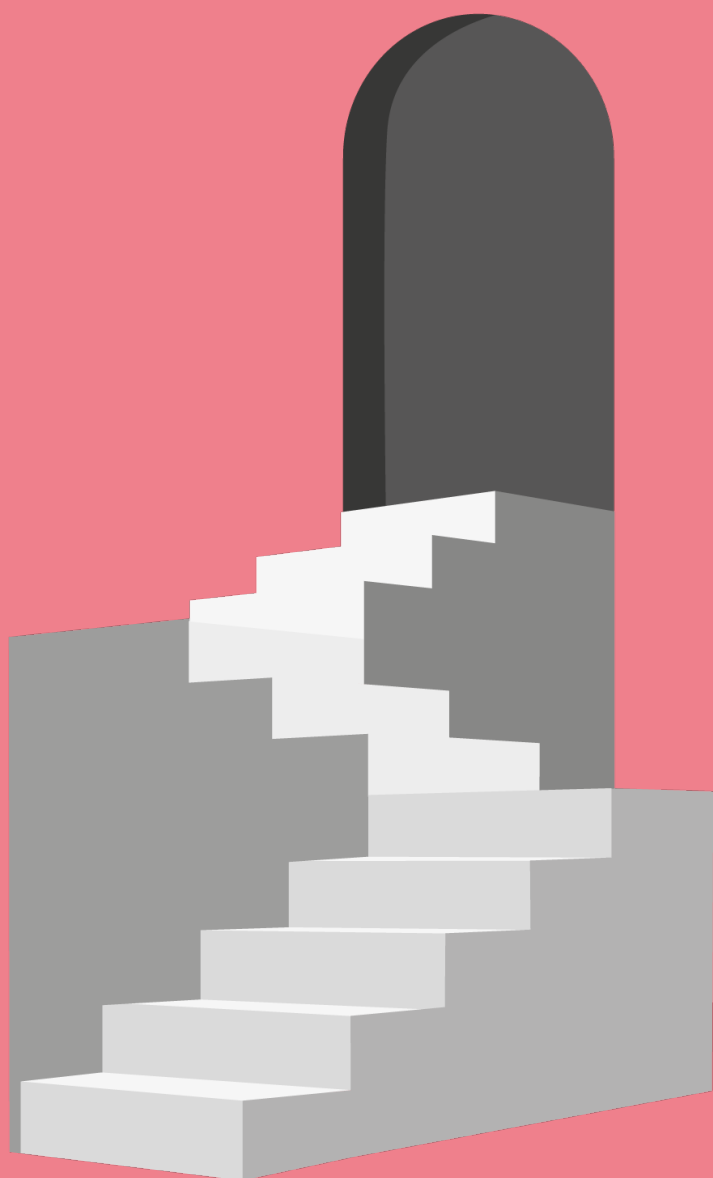
En somme, la GMV est une initiative très complexe tant par sa structure que ses buts, ce qui peut amener des problèmes subséquents d'autant plus par l'accélération

probable des opérations d'ici 2030 afin de remplir les objectifs mentionnés plus haut. Il s'agit définitivement d'un pas dans la bonne direction d'un point de vue environnemental et il serait intéressant de voir d'autres exemples de coopération comme celui-ci. Toutefois, il est absolument nécessaire de prendre en considération les parties les plus affectées par l'opération, c'est-à-dire les populations locales. Il serait à débattre si un projet *Top-down* est capable de prendre pleinement en compte la réalité de ces communautés dans le fonctionnement présent du développement international.

MÉDIAGRAPHIE

- Billen, L. (2015). Les jardins féminins de la Grande Muraille Verte dans le Ferlo sénégalais : une réponse publique à la précarité et à la marginalité en milieu rural au Sud. *Pour*, 1(225), 167-177. <https://www.cairn.info/revue-pour-2015-1-page-167.htm>
- British Broadcasting Corporation (BBC). (s.d.). *Desertification*. GCSE Eduquas. <https://www.bbc.co.uk/bitesize/guides/zctymnb/revision/4>
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). (2020). *La Grande muraille vert : état de mise en œuvre et perspectives à l'orée 2030*. <https://www.unccd.int/publications/great-green-wall-implementation-status-and-way-ahead-2030>
- Great Green Wall (GGW). (s.d.). *The Great Green Wall*. <https://www.greatgreenwall.org/about-great-green-wall>
- Karim, L. (2011). *Microfinance and Its Discontents: Women in Debt in Bangladesh*. University of Minnesota Press. <http://www.jstor.org/stable/10.5749/j.ctttsh21>
- Mugelé, R. (2018). La Grande muraille verte au Sahel : entre ambitions globales et ancrage local. *Bulletin de l'association de géographes français*, 95(2), 187-202. <https://doi.org/10.4000/bagf.3084>
- Organisation des Nations unies (ONU). (s.d.). *La Désertification*. <https://www.un.org/fr/observances/desertification-day/background>
- Sawadogo, R. C. (2012). La Grande Muraille Verte : Capitalisation des recherches et valorisation des savoirs locaux. Dans Dia, A., & Duponnois, R. *Connaissance des pratiques traditionnelles de gestion de l'environnement : préalable et base sociologique de l'efficacité des stratégies actuelles de sa conservation*. (pp. 61-82). EdsIRD Éditions. <https://books.openedition.org/irreditions/3292>





MIGRATION

**« Inverser la propagande »
Amour versus Suspicion : Repenser l'accueil au cœur de la
relation entre les migrant-e-s et les bénévoles d'une
association solidaire dans le sud-est de la France.**

Natacha Fournier

Étudiante à la maîtrise en anthropologie avec mémoire à l'Université Laval

RÉSUMÉ

Cet article propose de penser le vécu partagé entre bénévoles locaux et migrant-e-s soutenu-e-s comme une force sociale alternative aux politiques migratoires de l'accueil en France. En partant d'une nécessité militante dans une crise de l'accueil des politiques nationales, l'accompagnement moral, administratif et socioculturel des bénévoles contribue à la réhumanisation de la mobilité humaine. L'objectif de cet article est d'appréhender la relation entre bénévoles et migrant-e-s à la lumière du concept d'utopie et de l'anthropologie de la solidarité. Cet article se base sur les données obtenues par de l'observation participante et des entretiens semi-dirigés réalisés lors d'un terrain ethnographique de cinq mois dans le sud-est de la France, au sein de l'association Horizon.

Mots clés : relations bénévoles – migrant-e-s, association solidaire, activisme, utopie, anthropologie.

ABSTRACT

This article proposes to consider the shared experience between local volunteers and migrants as an alternative social force to reception migration policies in France. On the basis of a militant necessity within a crisis of national reception policies regarding, the moral, administrative and socio-cultural support of volunteers contributes to the rehumanization of human mobility. The objective of this article is to understand the relationship between volunteers and migrants in the light of the concept of utopia and the anthropology of solidarity. This article is based on data obtained through participant observation and semi-structured interviews conducted during a five-month ethnographic fieldwork in the South-East of France, within the association Horizon.

Key words: volunteer-migrant relations, solidarity association, activism, utopia, anthropology.

« Inverser la propagande »

Amour versus Suspicion : Repenser l'accueil au cœur de la relation entre les migrant-e-s et les bénévoles d'une association solidaire dans le sud-est de la France.

Introduction

Non loin de la plage, sur la terrasse arrière d'une grande maison du sud-est de la France, le soleil est agréable. Une petite brise printanière vient caresser les visages. Il fait bon vivre à *Anouk*¹, lieu d'hébergement de l'association *Horizon*². Annie, trésorière de l'association, me raconte comment est né ce lieu d'hébergement. Pendant ce temps, autour de nous, la vie bat son plein. Des jeunes de quinze à vingt et un ans vaquent à leurs occupations. Quelques-uns se font à manger dans la cuisine en discutant. L'un d'entre eux s'installe à notre table dehors pour manger son repas. Des voix nous parviennent par la fenêtre entrebâillée de la cuisine donnant sur la terrasse. C'est le cours de soutien scolaire portant sur l'Histoire des religions que donne une bénévole à un des jeunes scolarisés soutenu par l'association. D'autres jeunes d'*Anouk* s'y sont joint et débattent ensemble d'Histoire et de Religion. Certains jeunes jouent à la pétanque dans le jardin, tandis que d'autres sont dans le salon sur leur téléphone ou sur les ordinateurs usagés récupérés par les bénévoles. Les hébergés qui ne sont pas présents ce soir-là, sont en activité à l'extérieur (match de football, cours du soir, etc.). Un jeune d'une vingtaine d'années de l'ancien lieu d'hébergement vient rendre visite à Annie pour lui parler seul à seule. À son arrivée, Annie se réjouit, elle l'accueille chaleureusement, lui prend la main et la serre. Elle l'interpelle, le regard plein de tendresse : « Ça va mon grand ? Ça fait un bail ! ». Il acquiesce et sourit.

Ce tableau de vie à *Anouk* constitue un élément de réponse à l'interrogation de Schiller et Salazar : « How can we develop a theory of society in which mobility is

¹ *Anouk* est un pseudonyme pour nommer une résidence secondaire appartenant à une famille solidaire de l'association, qui est devenu le lieu de vie dans lequel réside neuf mineurs non accompagnés au moment du terrain. Tous les noms de lieux, de personnes cités-e-s dans cet article sont des pseudonymes par souci d'anonymat.

² *Horizon* est une association formée en 2016 par des citoyen-ne-s locaux-ales afin de proposer un accompagnement aux nouveaux-elles arrivant-e-s dans la localité étudiée. Depuis 2020, les bénévoles soutiennent des mineur-e-s non accompagné-e-s qui ont été refusé-e-s par l'Aide Sociale à l'Enfance, en leur proposant un toit, de la nourriture et des possibilités de scolarisation et de formation, en attendant d'effectuer un recours. Auparavant, leur action était tournée vers les demandeur-se-s d'asile avec un système d'hébergement d'urgence sur un autre lieu d'hébergement.

normalized and seen as integral, rather than in opposition, to territorially based social relationships? » (2013, p. 191) Le quotidien à *Anouk* dessine une normalisation du déplacement humain et des relations sociales basées sur la mobilité. Sa légitimité s'ancre dans des espaces de vie partagés et s'inscrit socialement, à travers tensions et complicités qui y fleurissent. En explorant la relation qui se développe entre les bénévoles et les migrant-e-s³ en situation de précarité hébergé-e-s, ma recherche vise à comprendre l'engagement des bénévoles avec les migrant-e-s de l'association *Horizon*, et plus exactement, la nature et le vécu de ce tissage social né de la rencontre et de la cohabitation. Ma question de recherche est donc la suivante : comment la relation entre migrant-e-s soutenu-e-s et bénévoles de l'association *Horizon* est-elle créée, et comment participe-t-elle à produire une conception alternative d'une vie meilleure au sein d'une société accueillante ?

En premier lieu, je propose de comprendre le rôle des associations françaises dans l'accueil des migrant-e-s en retraçant leur contexte socio-historique, ce qui permettra de situer les enjeux de l'action⁴ d'*Horizon* au sein et en marge des politiques migratoires françaises nationales et locales. En second lieu, à l'aide du concept de solidarité emprunté à l'anthropologie de l'activisme, il s'agit d'inscrire l'action des bénévoles d'*Horizon* dans cette littérature avec une perspective utopique. Par la mise en exergue d'une résistance locale à l'austérité des politiques migratoires en France, les relations de type familiale entre bénévoles et migrant-e-s sont dépeintes comme une force sociale, qui, par leur existence même, objectent, interrogent et ainsi projettent des transformations sociales et une façon de vivre ensemble.

³ Migrant-e-s est le terme utilisé dans l'ensemble de l'article et doit être entendu au sens de Fouquet (2017), qui prend en compte la double dimension d'émigration et d'immigration dans les parcours migratoires, avec pour perspective l'enracinement multiple.

Les personnes soutenues par les bénévoles dans ce contexte précis, présentées comme migrant-e-s en situation de précarité **comme catégorie analytique**, sont accueillies dans l'association peu importe leur statut, se trouvant à la rue. Dépendamment de l'orientation de l'association en constante adaptation aux besoins qui se présentent, il peut s'agir de demandeur-se-s d'asile ou de mineur-e-s non accompagné-e-s en cours de procédure, de recours juridique ou définitivement refusé-e-s dans l'attente de présenter une demande de carte de séjour cinq ans plus tard.

⁴ Terme fréquemment utilisé par les bénévoles pour décrire et qui regroupe toutes les activités solidaires choisies et mises en place par l'association pour l'accueil des migrant-e-s en situation de précarité.

Méthodologie

Au cours du terrain ethnographique, réalisé de janvier à juin 2021, j'ai pu accompagner les bénévoles de l'association *Horizon* dans leurs actions, à la fois dans le lieu d'hébergement, *Anouk*, géré collectivement par les bénévoles et les migrant-e-s qui y vivent, mais également dans les domiciles des bénévoles qui hébergent des migrant-e-s individuellement. J'ai été très vite insérée dans le réseau local solidaire par l'intermédiaire de parents de mon cercle amical proche. Cette rapide proximité m'a permis un accès privilégié aux lieux d'hébergement privés et associatifs. J'ai été au cœur de l'action bénévole, en pratiquant l'observation participante dans la préparation et le partage des repas, et en réalisant les tâches pratiques d'organisation d'évènements et du quotidien, comme les loisirs et les assemblées générales. Mes données proviennent de quinze entretiens semi-dirigés, réalisés avec des bénévoles et des migrants hébergés. J'ai suivi une méthode itérative, c'est-à-dire une construction théorique et une collecte de données qui s'adaptent au fil du terrain ethnographique et des réflexions qu'il suscite. La méthodologie de la *théorisation ancrée* (Paillé, 1994) m'a permis de me familiariser avec mon objet d'étude tout en laissant les interrogations naissantes guider, remanier, affiner les résultats lors des méthodes de terrains et d'analyse déployées; de cela « naît une compréhension [...], un savoir produit à partir d'une relation intersubjective » (Agier, 2015, p. 11). Cette méthodologie permet de développer des concepts au fur et à mesure du terrain par un processus itératif, c'est-à-dire que les observations de terrain et les hypothèses interprétatives sont en continuelle communication et confrontation, elles s'inter-alimentent. De cette manière, les thèmes qui constituent la relation ont émergés du terrain : l'affect, les émotions, la famille, l'instant présent, les difficultés partagées, l'engagement ; autant de couleurs et de nuances complexes pour dépeindre la richesse de la relation à l'étude.

Contexte – Horizon et les associations pour l'accueil des migrant-e-s, au sein et en marge des politiques migratoires françaises.

En France, les gouvernements successifs ont restreint progressivement les droits des étrangers, déclenchant une escalade de répressions. Des politiques migratoires naissent des catégories administratives pour orchestrer la migration, propres à la France, dont les caractéristiques pour l'attribution d'un statut légal (durée, critères de sélection, précarité) peuvent dissoner avec les parcours migratoires des nouveaux-elles arrivant-e-s sur le territoire français. Les premiers contrôles de résidence sur le territoire datent de 1888 et marquent le commencement de politiques migratoires réfractaires, créant la catégorie administrative « étrangers » (Lochak, 1997, p. 42). D'autres lois suivront jusqu'au siècle suivant en fonction des différents gouvernements, des fluctuations du marché du travail et du besoin de main d'œuvre. La loi Pasqua de 1993 est un exemple d'une politique de précarisation du statut d'« étranger », avec le retrait du droit de rester au pays durablement et le droit à la protection sociale, le renforcement des contrôles policiers au faciès, ce qui renforce « un système répressif et policier immersif à l'ensemble des institutions politiques, juridiques, administratives » (Lochak, 1997, p. 42). Ces lois répressives s'infiltrèrent dans le tissu social de la société française et fragilisent autant les nouveaux-elles arrivant-e-s en France que les personnes établies depuis plus d'une génération (Lochak, 1997, p. 42). Les migrant-e-s deviennent un fléau avec l'apparition de catégories discursives qui font débat dans l'espace public, il-elle-s sont tenu-e-s responsables des maux de la société française, « la source de menaces diverses : pour l'ordre, la sécurité, le système de protection sociale, l'identité nationale » (Le Courant, 2016, p. 209). Ce discours d'exclusion entraîne un amalgame entre immigration et délinquance, terrorisme et chômage, une « précarité légalement instituée sur les personnes » (Frozzini & Law, 2017, p. 142) avec une politique de « l'inhospitalité » toujours plus aiguë (Fassin et al., 1997, p. 277). C'est ainsi que s'est enraciné un climat politique et social du soupçon et de la méfiance sous l'insigne « se protéger et protéger les autres » (Odasso, 2017, p. 123) dans le débat public, mais aussi au sein des institutions de l'immigration, où le ou la migrant-e doit répondre à des critères bien précis et fournir un récit de vie cohérent avec ce qui est attendu pour

gagner en crédibilité et ainsi augmenter ses chances d'obtenir un statut, bien que l'issue d'un « bon » dossier reste aléatoire (D'Hallouin, 2012).

Issues pour la plupart des réseaux de la *Résistance*, « les organisations de solidarité avec les immigré[e]s et les réfugié[e]s » (Geisser, 2017, p. 42) sont apparues au cours du dernier siècle en réponse à la criminalisation des déplacements humains (guerres, fermeture des frontières, migrations postcoloniales). Par la suite, l'activisme se diversifie, formant des coalitions de personnes issues de milieux différents se ralliant à la cause. Cette mixité (anciens combattants, syndicaux, étudiant-e-s, religieux-se-s, avocat-e-s, médecins, militant-e-s trotskistes, maoïstes, travailleur-se-s sociaux-ales) engendre un processus de professionnalisation et de salarisation dans les années 1980 « pour élargir le champ d'action » (Geisser, 2017, 44). De plus, le temps consacré à l'accompagnement lie bon nombre d'associations avec les pouvoirs publics. Un système de subventions de l'État français se met progressivement en place pour soutenir les prestations offertes aux migrant-e-s par les associations : hébergement, assistance psychologique et médicale, et ressources juridiques et sociales (D'Hallouin, 2012, p. 365). Au fil du temps et suivant les aléas des différentes mesures politiques d'accueil, ces associations se voient fragilisées par des coupures budgétaires les limitant pour la mise en place d'un accueil adéquat aux besoins des personnes immigrantes. Elles se voient donc « contraintes d'agir dans le cadre institutionnel qui leur permet d'exister » (Odasso, 2017, p. 132) et circonscrites par « un choix politique de l'État et des pouvoirs publics [...] de transformer les structures associatives en simples prestataires de service » (Geisser, 2017, p. 56). En parallèle de ces associations subventionnées par l'État, d'autres associations indépendantes, rendues possibles grâce à l'action bénévole et aux dons de citoyen-ne-s, se mobilisent également pour participer à l'accueil des migrant-e-s sur le territoire français.

L'association *Horizon*, sur laquelle porte cette recherche, est une initiative locale collective solidaire structurée en 2016. Les bénévoles d'*Horizon* organisent des rassemblements dans des espaces publics et recueillent ainsi des dons pour faire perdurer leur action sur le terrain. Les événements sont de nature et d'envergure multiples, où créativité et pluralité de formes de partage prolifèrent, tel que des repas-concerts ou des spectacles de danse et de théâtre de rue dans lesquels les migrant-e-s sont aussi acteur-rice-s. L'association s'est d'abord spécialisée dans l'accueil d'urgence des

demandeur-se-s d'asile. L'accueil se déroulait au domicile des bénévoles pour de courtes durées ou dans un centre de vacances pour les plus longues durées (jusqu'à 90 jours). Ce dernier loué les soirs de semaine, pouvait accueillir environ trente personnes. Les fins de semaine, les migrant-e-s du lieu d'hébergement d'urgence étaient logé-e-s provisoirement chez des habitant-e-s de l'agglomération, mobilisé-e-s via le réseau de connaissances personnelles des bénévoles d'une part et du réseau de communication de l'association d'une autre. D'autres activités (cours de français, de théâtre et de danse, randonnées, entraînements de football) s'organisent autour des bénévoles membres ou de citoyen-ne-s partenaires de l'association. Depuis la fermeture du précédent lieu d'hébergement et l'ouverture d'*Anouk* en 2019, l'action d'*Horizon* s'est réorientée vers l'hébergement des mineur-e-s non accompagné-e-s⁵. Cet accompagnement quotidien devenu plus spécifique, touche des sphères multiples liées à l'accueil de ces jeunes, tel que le pan administratif du processus d'immigration, la scolarisation, le soutien moral et l'intégration socioculturelle.

L'action d'*Horizon* se divise ainsi en différents volets et fonctionne en réseau de solidarité avec plusieurs acteur-ric-e-s locaux-ales (mairie, directions d'établissement scolaire, cercle proche des bénévoles etc.). La population ciblée par l'association a évolué dans le temps en fonction des besoins d'accueil du territoire en matière d'hébergement. Les associations solidaires telle qu'*Horizon* fonctionnent sur un modèle, qui à la différence des associations subventionnées, jouissent de la grande liberté que procure un « temps lent », cohérent avec l'attente administrative que vivent les personnes concernées (Odasso, 2017, p. 133), car elles ne subissent pas les mêmes contraintes liées aux subventions tels que les quotas. Ainsi, un « groupe communautaire » tel que le collectif de citoyen-ne-s ayant fondé *Horizon* a davantage de « flexibilité organisationnelle » pour adapter la structure et les activités (Frozzini & Law, 2017, p. 145). Tout en restant en contact avec les associations subventionnées du territoire, les initiatives bénévoles créent des ponts et orientent les migrant-e-s dans leur accompagnement lorsqu'une aide

⁵ « Un[e] mineur[e] non accompagné[e] se définit comme une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être temporairement ou durablement accompagné[e] d'un parent ou d'une autre personne exerçant l'autorité parentale [...] c'est une personne mineure, un[e] « enfant » au sens de la Convention internationale des droits de l'enfant, c'est une personne isolée, donc vulnérable, c'est une personne étrangère, dont le pays de naissance n'est pas la France », extrait du site web : https://www.migrationsenquestions.fr/question_reponse/2509-quest-ce-quun-mineur-non-accompagne/, consulté le 2 mai 2022.

médicale et/ou juridique est nécessaire. Ces associations comblent ainsi un manque dans la structure et la gestion d'accueil de l'État, comme Annie, la trésorière, en témoigne :

Parce qu'en France, il y a peut-être, je ne sais pas, 30 ou 40% des activités de lien social qui ne sont assurées que par des bénévoles. La société française, sans les associations avec des bénévoles? [...] Je ne sais pas. Mais je pense que ça ne fonctionnerait pas. On aurait le squelette, mais pas la chair. Or, toutes les associations comme les nôtres et il y en a beaucoup, beaucoup, elles sont toutes dans ces espaces où la loi n'est pas respectée.

Qu'elles soient subventionnées ou non, les associations ont pris un rôle nécessaire à la gestion des nouveaux-elles arrivant-e-s sur le territoire. L'action locale dont il s'agit ici, mène à repenser l'accueil des migrant-e-s et souligne, à travers l'accompagnement, la nécessité de penser l'humain derrière les chiffres des statistiques migratoires. Les participant-e-s bénévoles à ma recherche exprimeront à plusieurs reprise la sensation d'accomplir un accompagnement qui devrait faire partie intégrante des dispositifs d'accueil de l'État, qui à leurs yeux s'est engagé à travers la Convention de Genève⁶, étant signataire, d'être une terre d'accueil, mais qui ne respecte pas la loi sur la protection des personnes qui demandent l'asile, ni le droit international des enfants.

Cadre conceptuel – Une anthropologie de l'activisme vers une anthropologie de l'utopie

La conceptualisation que fait Rakoupolos de la notion de solidarité a donné essor à toute une littérature anthropologique de l'activisme. La définition de cette notion nous permet de contextualiser et d'analyser des actions citoyennes telle que celle d'*Horizon* en trois temps:

Solidarity cannot be conceived outside the backdrop that austerity has carved, as it arises as an alternative horizon for people's life-worlds, while dictating immediate action (Rakoupolos, 2016, p. 144).

⁶ « La Convention de Genève du 28 juillet 1951 dispose que « le terme de réfugié s'appliquera à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve en dehors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » La loi implique certes une interprétation, et joue toujours dans un contexte spécifique qui aide à déterminer sa signification; en France, la convention est interprétée actuellement dans un sens très restrictif : il ne faut plus craindre avec raison mais il faut avoir été persécuté et pouvoir le prouver ou, à tout le moins, avoir convaincu les juges pour obtenir le statut de réfugié. », extrait de <http://www.reseau-terra.eu/> consulté le 2 mai 2022.

La solidarité émerge d'un climat d'austérité socio-politique pour former un mouvement collectif de résistance en réaction à ce climat austère. Les associations solidaires appellent à des « radical structural shifts » (Carney, 2021, p. 122) à travers « la formulation d'une revendication collective » (Odasso, 2017, p. 132), comme un acte d'opposition « from below as an empowering relation and narrative » (Arampatzi, 2017, p. 2156). Par un « travail de signification, [...] [ces associations] donnent du sens à leur engagement *avec* et *pour* » les personnes et adaptent « les *temps* et l'*espace* de leurs actions/réactions vis-à-vis des défis que les politiques migratoires génèrent [...] » (Odasso, 2017, p. 121). D'une part, situer et comprendre cet engagement comme un acte de résistance permet de mettre en lumière un contexte à différentes échelles dans l'accueil spatial, temporel, local et national des migrant-e-s en France: « everyday resistance – is situated in a certain time, space and relations, and [...] engages with different (types of) actors, techniques and discourses » (Johansson & Vinthagen, 2016, p. 418). D'autre part, se déploie tout le potentiel de créativité et d'adaptabilité dont font preuve les bénévoles dans leur engagement (Baaz et al., 2017). Leur action montre « des registres de *résistance* sociale, juridique et politique, innovants [...] » (Odasso, 2017, p. 122), où l'écoute et la possibilité de « se raconter » pour les migrant-e-s accompagné-e-s consiste en une stratégie de résistance envers des procédures administratives dégradantes et impersonnelles (Odasso, 2017, p. 130). Pour les migrant-e-s, intégrer un collectif militant leur donne plus d'énergie et une meilleure endurance pour tenir les longues périodes de procédures juridiques, favorisant le développement d'une résilience vis-à-vis leurs situations administratives (Frozzini et Law, 2017) souvent riches émotionnellement et génératrices de stress, de crainte et d'anxiété (Geoffrion et Cretton, 2021).

Dans les pas de Carney (2021) qui théorise ce tissage social comme un horizon alternatif « where ordinary citizens and non-citizens form new alliances and undertake collective action for material, affective, and political ends », je cherche à appréhender ces dimensions impliquées et imbriquées dans l'engagement citoyen collectif et individuel au sein des relations humaines vécues à *Horizon*. Penser l'acte de résistance individuel, organisé et vécu collectivement, permet de mettre en lumière une société dans laquelle les migrant.e-s sont reconnu-e-s comme « active rather than passive agents in collective care and well-being », en réfutant également le postulat que les migrant.e-s

sont « a drain on the state [...] » (Carney, 2021, p. 122). Une approche possible de cette force sociale collective, alimentée par l'engagement solidaire, peut se penser à l'aube de l'adoption du concept d'utopie en anthropologie :

[...] as social and political hope for earthly change, [...] focusing on its concrete articulations with, and opposition to, a given social order [...], that fuels change and is oriented toward the future (Hébert, 2016, pp. 3-6).

En prenant comme pierre angulaire « la capacité à l'aspiration comme une capacité sociale et collective » (Appadurai, 2013, p. 370), les projections individuelles des bénévoles et leur champ d'action peuvent ainsi être analysés comme des formes concrètes d'une conception alternative d'un vivre ensemble que celle engendré par des politiques migratoires réfractaires et un climat austère, où le soupçon est fort présent. Cet article s'inscrit ainsi dans la continuité de la littérature socio-anthropologique de l'activisme, en explorant l'existence et le vécu émotionnel de la relation entre bénévoles et migrant-e-s à l'aide du cadre conceptuel d'utopie comme phénomène social proposé par Hébert (2016).

Résultats de recherche

AU CŒUR DE LA RELATION : difficulté d'accompagner et investissement émotionnel.

« Hallucinant », « terrible », « anormal » sont les mots prononcés par les bénévoles de l'association lorsqu'il-elle-s me parlent de leur lutte pour le droit des migrant-e-s à poursuivre leur vie et à s'installer en France. L'incompréhension, le désarroi, l'impuissance, l'anxiété sont des émotions récurrentes dans l'accompagnement des bénévoles, qu'ils et elles expriment par exemple par de longs silences, de l'énervement, des larmes ou un petit sourire nostalgique en bordure de bouche, en se remémorant des moments passés avec les migrant-e-s, lorsqu'il-elle-s racontent leur expérience du bénévolat à *Horizon*. Les obstacles bureaucratiques à l'obtention des papiers inespérés sont co-vécus, et de manière amplifiée à travers le lien intime qui peut se développer, lorsque le-la migrant-e est hébergé-e dans le foyer du-de la bénévole. Monter des dossiers de recours en rassemblant des preuves, contacter la famille du pays de

provenance (pour obtenir l'acte de naissance, des lettres ou des témoignages), se rendre à la préfecture⁷ et à l'Aide Sociale à l'Enfance, créer des albums photo pour témoigner de l'intégration des personnes migrantes, sont d'autant d'exemple qui illustrent l'énergie déployée par les bénévoles pour que les personnes rencontrées et soutenues restent au pays. Ces temps procéduriers sont rythmés par l'attente pour une audience, parfois sur plusieurs mois, ainsi que par des moments extrêmement difficiles, par exemple lorsque la réponse de la Cour Nationale des Demandeurs d'Asile tombe et qu'elle est négative. Être un soutien moral dans toutes ces démarches administratives est ce qui fait la particularité de cet engagement et ce qui colore la relation co-vécue d'une richesse émotionnelle, parfois très lourde, mais ouvrant aussi sur une certaine intimité.

Ainsi, une réponse définitivement négative pour une personne hébergée chez soi, parfois soutenue depuis plusieurs années, aura un véritable impact émotionnel sur les bénévoles. Asmar, bénévole qui a hébergé Luc, un jeune migrant âgé d'une vingtaine d'années provenant d'Afrique de l'Ouest à son domicile pendant deux ans, me partage ce qu'il a ressenti lorsque Luc a reçu son OQTF⁸.

Ça fait un vide particulier. (...) ça fait comme... une sorte de petite mort [silence]. La personne est là, mais en même temps, elle n'est plus là. Pas par sa présence ici, Luc, le jeune guinéen demandeur d'asile qu'on a connu, il n'existe plus. Il existe, il est là, il nous parle des fois, (...) mais en même temps, le Luc demandeur d'asile, dans l'espoir d'être accueilli, il n'existe plus. Ça tu ne peux pas dire « Ouais (l'air de dire) [le prendre à la légère] ». Non, non. Il n'existe plus.

Le refus de la demande de reconnaissance juridique est vécu comme une grande violence, comme un échec, duquel il est difficile de prendre du recul sur l'immédiat. Une issue négative d'une démarche co-vécue sur plusieurs mois, au cours desquels une affection se développe dans l'espace du vivre-ensemble, se vit intensément, pour les migrant-e-s et pour les bénévoles, c'est un véritable choc émotionnel pour les deux partis. Un sentiment d'injustice, que la personne hébergée, le ou la « protégé-e » s'est fait berner s'accompagne de désarroi, de tristesse, de colère et d'anxiété. Annie me partagera aussi la douleur qu'elle a ressentie, le soir de la journée où elle a appris que la personne qu'elle héberge depuis trois ans, a été refusée, « cette fois-ci, j'étais sûre qu'on l'avait ! » me dit-elle, sur la route du retour après une soirée passée à *Anouk* ensemble. L'atmosphère

⁷ Institution administrative locale à échelle régionale en charge des dossiers d'immigration notamment, mais de tout ce qui a trait à la citoyenneté de manière plus large.

⁸ Obligation de Quitter le Territoire Français.

dans la voiture se charge, tandis qu'elle songe silencieusement, interrompant ces pensées pour me parler de son anxiété quant à la suite, de la manière dont va réagir son ami – le jeune qu'elle héberge – au choc de la nouvelle et à son effondrement moral. La peur qu'il sombre dans la drogue, « pour oublier », comme il lui a déjà expliqué, l'habite. Elle répète à voix basse, comme pour elle-même que « ce n'est pas une solution ». Le choc du refus est d'autant plus violent pour les bénévoles qu'il est proportionnel à l'investissement quotidien au fil des liens qui se renforcent entre les deux personnes.

« PARCE QUE LA VIE NE S'ARRÊTE PAS. » (Annie)

L'affect et l'attachement qui se développent entre le bénévole et la personne accueillie contribuent à redonner une légitimité d'existence aux personnes hébergées, de droit et de possibilité de se projeter dans l'espace urbain et social habité, que les difficultés d'immigration dû aux politiques migratoires tendent à nier, engendrant l'isolement et des conditions de vie précaires. La richesse des émotions vécues amène aussi du soulagement, de la joie, des sas de décompression et la saveur de partager l'instant présent. Les bénévoles soulignent à plusieurs reprises le caractère précieux des moments partagés avec les migrant-e-s. On me décrit souvent un sentiment d'égal à égal dans les activités qui ont pour but de briser la glace ou de faire disparaître les rôles. J'ai pu également expérimenter ces temps précieux de partage et en saisir toute la portée humaine. Lors de repas à la maison ou au lieu d'hébergement, d'activités de danse, de théâtre, de sports ou de jeux, tous ces moments de partage contrebalancent les temps lourds et fastidieux des procédures administratives. Ils donnent un sens à ce temps en France, un temps qui devient social, qui façonne des liens humains précieux et apposés au processus déshumanisant des procédures françaises :

Les jeunes [soutenu-e-s] ont droit à une jeunesse en réalisant les projets auxquels ils[elles] aspirent, en se faisant des ami-e-s, tout comme les moins jeunes qui ont droit eux aussi à une vie. (Aurore, présidente de l'association)

Morgan depuis trois ans en France, bénévole et dans l'attente d'une carte de séjour, s'écrie avec un grand sourire : « Partir en vacances, mais c'est génial ! On va à la rivière, on fait des jeux. Ça permet de ne plus penser aux papiers. » Aurore, chaque année

depuis trois ans, emmène des migrant-e-s de l'association dans sa maison familiale à la campagne et se charge de tous les papiers que cela exige. Un vécu similaire, d'oxygénation et de répit, ainsi qu'un sentiment valorisant est également mis en exergue par Luc, lorsqu'il me parle de sa relation avec Asmar et sa compagne Marianne, de son temps à leur domicile : « Ils ont été là quand ça me chauffe trop la tête les problèmes. [...] On fait tout ensemble, on travaille ensemble, on mange ensemble [...]. » Ce « droit à la vie », formulé et défendu par les bénévoles rencontré-e-s est un moteur de leur engagement. Il revendique localement le droit des migrant-e-s d'exister pleinement sur le territoire et la relation lorsqu'elle s'établit entre migrant-e-s et bénévoles y participe.

« FAIRE FAMILLE »

Cette relation rythme aussi les temporalités de la vie. Les naissances, autant au sein des couples soutenus par les bénévoles que les naissances au sein des familles des bénévoles, participent à créer une intimité. Camille, un bénévole d'une vingtaine d'années, me partage qu'il se sent « comme à la maison » lorsqu'il rend visite à un couple de réfugié-e-s anciennement hébergé-e-s par l'association, qui ont eu un enfant récemment dont il reçoit des photos régulièrement. Il se sent considéré comme un grand frère, c'est d'ailleurs le surnom que le couple qu'il a soutenu et accompagné lors de leur arrivée sur le territoire lui ont donné depuis la naissance de l'enfant, qui était auparavant « le cadet » donné avec affection m'explique-t-il. Il arrive souvent que les bénévoles héritent de surnom familial que les migrant-e-s soutenu-e-s emploient pour les interpeller, comme c'est le cas pour Annie.

(...) moi on m'appelle « Mama Nini ». Au début j'étais choquée, puis après j'ai dit « Non mais Nini, c'est con ! C'est ta place c'est tout. C'est ta place du point de vue de cette culture (...) prends-la. » Et je me suis dit, mais c'est quand même une chance ! Ces jeunes-là, ils me donnent le droit de vieillir, j'ai le droit et je ne perds pas, ma vie ne perd pas de sens. Alors que, quand même, dans les sociétés comme la nôtre, c'est beaucoup plus difficile.

Certain-e-s bénévoles repensent ainsi « leur vieillesse » et la voit s'enrichir de sens, au fil de cette relation, comme en témoigne Asmar :

Je te confie une chose, c'est que Luc, c'est la première personne, en dehors des provocations de mes enfants, qui me manifestait un certain respect du fait de mon âge

[pause]. Et à la fois c'était bizarre, parce que j'ai pas envie d'être vieux. Et à la fois je me suis dit, « mais ça correspond à quelque chose ».

Se positionner face à l'autre, aménager un vivre-ensemble, est un processus qui se négocie et s'explore au moyen de repères sociaux tels que l'âge et les expériences de vie. La signification de ces repères diffère selon la personne, qu'elle soit migrante ou locale, et en se rencontrant, vient créer de nouvelles perspectives au sein de cette cohabitation et échanges interculturels perpétuels. Lorsqu'un lien se tisse sur ces lieux d'hébergement, la construction de la relation se poursuit à travers la continuité de la vie des migrant-e-s et des bénévoles sur le territoire. Régulièrement les jeunes migrants que j'ai rencontré emploieront ces termes « c'est la famille », pour parler des personnes locales essentielles depuis leur arrivée sur ce territoire, ils m'expliqueront qu'ils connaissent et communiquent avec tous les membres de la famille des bénévoles qui les ont hébergés. Il est nécessaire que la manière dont chacun-e perçoit l'autre face sens au sein de la relation pour les deux parties, bien souvent de nouvelles significations surgissent, avec de nouveau mode de « faire famille », qui diffèrent de la famille nucléaire pendant la cohabitation, mais aussi dans le temps, sur un modèle discontinu mais régulier de prise de contact (téléphone, visite, photos). Une autre façon de faire famille émerge de cette relation co-construite dans le partage et les confrontations des valeurs culturelles et sociales, et amène à penser un renouvellement du vivre-ensemble. La relation entre bénévoles et migrant-e-s détient toute sa force sociale dans ce processus de réhumanisation du déplacement humain, qui se matérialise, finalement, par ces instants vécus ensemble, dans la réalisation d'activités du quotidien, essentielles au maintien des relations humaines. Ce militantisme présent dans l'existence-même de ces relations construites et vécues avec et pour les migrant-e-s met en acte une vision alternative du vivre ensemble.

Conclusion

Dans un premier temps, un tableau socio-historique du mouvement associatif engagé dans l'accueil et l'accompagnement des migrant-e-s sur le territoire français a été dressé pour situer l'association *Horizon*. À la nécessité d'agir face aux répercussions des politiques migratoires françaises inhospitalières, l'action militante décrite comme « un acte citoyen normal » par l'ensemble des bénévoles, a pour objectif « [d']inverser la propagande » (Ludivine, bénévole) des politiques de la peur et du soupçon. En réaction à l'injustice, les bénévoles d'*Horizon*, dans l'impossibilité de laisser les choses telles qu'elles sont, mettent en œuvre des principes de solidarité comme réaction immédiate. Cette action citoyenne mène au développement de relations humaines basées sur la rencontre interculturelle, pouvant conduire à des relations de type familiales. L'existence d'une vie commune entre migrant-e-s et non-migrant-e-s a été illustré au sein des multiples difficultés des procédures d'arrivée en France, mais aussi des moments instantanés précieux dans des espaces cohabités, où les temporalités de la vie vécues simultanément par les migrant-e-s et les bénévoles consolident des liens. En déployant un « faire famille » renouvelé, un tissu social épais se crée dans les espaces urbains aux dynamiques migratoires mouvantes, que les politiques migratoires tendent à a-socialiser et rigidifier. Les concepts de solidarité et d'utopie explorés ouvrent la voie pour repenser l'accueil des migrant-e-s en France à la lumière de la richesse des relations, des émotions et projections humaines ainsi que de leur formidable capacité de transformations sociétales.

MÉDIAGRAPHIE

- Agier, M. (2015). Le dire-vrai de l'anthropologue. Réflexions sur l'enquête ethnographique du point de vue de la rencontre, des subjectivités et du savoir. *Mondes ethnographiques*, 30, 1-19.
- Appadurai, A. (2013). *Condition de l'homme global*. Payot.
- Arampatzi, A. (2017). The spatiality of counter-austerity politics in Athens, Greece: Emergent "urban solidarity spaces". *Urban studies*, 54(9), 2155-2171.
- Baaz, M., Lilya, M., Schulz, M. et Vinthagen, S. (2017). Defining and Analyzing "Resistance": Possible Entrances to the Study of Subversive Practices. *Alternatives : Global, Local, Political*, 41(3), 137-153.
- Carney, M. (2021). *Island of Hope : migration and solidarity in the Mediterranean*. University of California Press.
- D'Halluin, M. (2012). Passeurs d'histoire. L'inconfort des acteurs associatifs impliqués dans l'aide à la procédure d'asile. Dans D. Fassin (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française* (p. 363-383). La Découverte.
- Fassin, D., Morice, A. et Quiminal, C. (1997). *Les lois de l'inhospitalité*. La Découverte.
- Fouquet, T. (2007). Imaginaires migratoires et expériences multiples de l'altérité : Une dialectique actuelle du proche et du lointain. *Autrepart*, 41(1), 83-98.
- Frozzini, J. et Law, A. (2017). Pour une compréhension de l'hétérogénéité des visions du monde lors de l'implication dans la défense et l'aide aux (im)migrants. *Anthropologie et Sociétés*, 41(3), 131-154.
- Geisser, V. (2017). Produire, diffuser et valoriser les connaissances et les savoirs sur les migrations. Réflexions croisées de responsables associatifs et d'animateurs de revues savantes sur leurs pratiques militantes et professionnelles. *Migrations Société*, 170(4), 39-76.
- Hébert, M. (2016). Worlds Not Yet in Being. Reconciling Anthropology and Utopianism. *Anthropology & Materialism*, 3, 1-19.
- Johansson, A. et Vinthagen, S. (2016). Dimensions of Everyday Resistance : An Analytical Framework. *Critical Sociology*, 42(3), 417 - 435.
- Le Courant, S. (2016). La ville des sans-papiers, frontières mouvantes et gouvernement des marges. *L'Homme*, 3-4(219-220), 209-232.
- Lochack, D. (1997). Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers. Dans D. Fassin, A. Morice et C. Quiminal (dir.), *Les lois de l'inhospitalité* (p. 29 - 45). La Découverte.
- Odasso, L. (2017). L'action des groupes militants en faveur des couples binationaux. Entre soutien humain, juridique et conscientisation. *Union nationale des associations familiales*, 1(14), 119-133.
- Rakopoulos, T. (2016). Solidarity: the egalitarian tensions of a bridge-concept. *Social Anthropology*, 24(2), 142-151.
- Schiller, N. et Salazar, N. (2013). Regimes of Mobility Across the Globe. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39(2), 183-200.



WUSC | EUMC
de l'Université Laval